

152

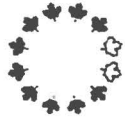
DB43

Construction de l'axe McConnell-Laramée
entre l'autoroute 50

et le chemin de la Montagne

Hull

6211-06-0a1



Commission
de la Capitale nationale

National Capital
Commission

Rapport final

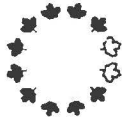
Plan de zone
Lac des Fées



ICC
A72
1994
#1
c. 3

7026

Arbour, Berthiaume & Beauregard



Commission
de la Capitale nationale

National Capital
Commission

Rapport final

Plan de zone
Lac des Fées

Dossier no 93427
Avril 1994

ARBOUR, BERTHIAUME & BEAUREGARD
1610, rue Sainte-Catherine ouest - Bureau 501
Montréal (Québec), Canada H3H 2S2
Téléphone : (514) 939-5300 - Télécopieur : (514) 939-1814

Arbour, Berthiaume & Beauregard

TABLE DES MATIÈRES

1.0	INTRODUCTION	1
1.1	LA LOCALISATION DE LA ZONE DU LAC DES FÉES	1
1.2	LE MANDAT	1
1.3	LES ENJEUX D'AMÉNAGEMENT ET DE GESTION	1
1.4	LA MÉTHODOLOGIE RETENUE	6
1.5	STRUCTURE DU PRÉSENT RAPPORT	7
1.6	L'ÉQUIPE DE TRAVAIL ET DE DIRECTION	8
2.0	CONTEXTE RÉGIONAL	9
3.0	CADRE DE PLANIFICATION	13
3.1	PLAN DIRECTEUR DU PARC DE LA GATINEAU	13
3.2	PLAN SECTORIEL DU SEUIL DU PARC DE LA GATINEAU	17
3.3	PLAN DE ZONE DU DOMAINE DE LA FERME MOORE	17
4.0	INVENTAIRES ET ANALYSES	21
4.1	MILIEU BIOPHYSIQUE	21
4.1.1	Cadre physique	21
4.1.1.1	Hydrographie	21
4.1.1.2	Morphosédimentologie	22
4.1.1.3	Topographie	25
4.1.2	La végétation et la faune	31
4.1.2.1	La végétation	31
4.1.2.2	La faune	38
4.1.3	Données climatologiques générales	40
4.1.3.1	Vents dominants	40
4.1.3.2	Précipitations	40

4.2	MILIEU HUMAIN	40
4.2.1	Infrastructures et utilités publiques	40
4.2.1.1	Hiérarchie routière	40
4.2.1.2	Patron des déplacements automobiles	45
4.2.1.3	Offre en stationnement	45
4.2.1.4	Services d'utilités publiques	49
4.2.2	Baux, servitudes et gestion foncière	50
4.2.2.1	Les baux	50
4.2.2.2	Les servitudes	57
4.2.2.3	Gestion de certaines propriétés	57
4.2.3	Projets de développement urbain	58
4.2.3.1	Implantation d'une caserne de pompiers	58
4.2.3.2	Construction du boulevard Laramée	59
4.2.3.3	Réalignement du boulevard des Frênes	59
4.2.4	Usage et profil de la clientèle de la zone	63
4.2.4.1	Usage de la zone	63
4.2.4.2	Profil de la clientèle	70
4.2.5	Analyse visuelle de la zone	72
4.2.5.1	L'harmonie	73
4.2.5.2	Les champs visuels	73
4.3	PRÉOCCUPATIONS ET ATTENTES DU MILIEU	77
4.3.1	Rappel des résultats de la consultation publique sur le Seuil du Parc	77
4.3.2	Attentes des services municipaux de la ville de Hull	80
4.3.3	Attentes des services aux visiteurs de la C.C.N.	82
4.4	SYNTHÈSE DE LA PROBLÉMATIQUE D'AMÉNAGEMENT	83
4.4.1	Milieu biophysique	83
4.4.2	Milieu humain	84
4.4.3	Préoccupations et attentes du milieu	85

5.0	CONCEPT D'AMÉNAGEMENT	87
5.1	LES VOCATIONS DE LA ZONE	87
5.2	LES OBJECTIFS ET PRINCIPES D'AMÉNAGEMENT	87
5.3	LA PROGRAMMATION DES ACTIVITÉS	91
5.3.1	Les réseaux	91
5.3.2	Les installations et aménagements sportifs, culturels et éducatifs	97
5.3.2.1	Aire de jeux libres	97
5.3.2.2	Pente de ski alpin	97
5.3.2.3	Aire de toboggan	97
5.3.2.4	Amphithéâtre en plein air	97
5.3.2.5	Circuits d'interprétation	98
5.3.3	Structures d'accueil et de support	100
5.3.3.1	Centre d'accueil	100
5.3.3.2	Chalet de services de la ville de Hull	104
5.3.3.3	Les accès véhiculaires	104
5.4	PARTI D'AMÉNAGEMENT	104
5.4.1	L'approche conceptuelle	104
5.4.2	Le plan d'aménagement de la zone du lac des Fées	107
5.4.3	Le plan d'aménagement du site du centre d'accueil	117
5.4.3.1	Critères de conception	117
5.4.3.2	Scénarios de mise en œuvre du centre d'accueil	122
6.0	PLAN DE GESTION	125
6.1	AFFECTATIONS DE LA ZONE	125
6.2	LES PRINCIPES DE GESTION	126
6.3	LES PROGRAMMES DE GESTION	138
7.0	PLAN D'INVESTISSEMENT	147
7.1	ESTIMATION BUDGÉTAIRE - CONCEPT SYNTHÈSE	147
7.2	ÉCHÉANCIER DES TRAVAUX - CONCEPT SYNTHÈSE	151
7.3	CONCEPT SYNTHÈSE	155

8.0	CONSULTATION PUBLIQUE	157
8.1	LA CONSULTATION SÉLECTIVE	157
	8.1.1 Approche méthodologique	157
	8.1.2 Sommaire des résultats	158
8.2	LA RÉUNION PUBLIQUE D'INFORMATION	159
ANNEXE 1	Pré-caractérisation et évaluation environnementale du site du stationnement de l'amphithéâtre du lac des Fées	
ANNEXE 2	Liste des invités et des participants à la consultation sélective	
ANNEXE 3	Résultat détaillé de la consultation sélective	
ANNEXE 4	Questions d'information et préoccupations issues de la réunion publique d'information	

1.0

INTRODUCTION

En mai 1993, la Commission de la Capitale nationale a mandaté la firme Arbour, Berthiaume & Beauregard pour l'élaboration du plan de zone du lac des Fées.

1.1

LA LOCALISATION DE LA ZONE DU LAC DES FÉES

Comprise à l'intérieur du secteur du Seuil du Parc de la Gatineau, la zone du lac des Fées est délimitée à l'est par la promenade du lac des Fées, à l'ouest par le chemin de la Montagne, au nord par le boulevard Saint-Raymond et au sud par l'axe McConnell-Laramée (planches 1.1 et 1.2)

Ce territoire d'environ 212 hectares est traversé du nord au sud par la promenade de la Gatineau. La zone du lac des Fées occupe une position stratégique à l'entrée du Parc de la Gatineau. La zone a d'ailleurs été désignée au plan sectoriel du Seuil du Parc pour recevoir un centre d'accueil aux visiteurs.

Cet espace de nature est cependant étroitement intégré au milieu urbain de la ville de Hull. Les impératifs de développements municipaux doivent donc être harmonisés avec une orientation de préservation et mise en valeur des qualités biophysiques de la zone que favorise la C.C.N.

1.2

LE MANDAT

L'élaboration du plan de zone du lac des Fées s'inscrit dans la poursuite des orientations et objectifs du plan sectoriel du Seuil du Parc. Il vise à résoudre les enjeux spécifiques de la zone à l'égard de l'aménagement et de la gestion.

Le plan de zone est un instrument de planification et de gestion nécessaire pour une prise de décision éclairée pour toute intervention sur le territoire de la zone. C'est aussi un plan d'action à moyen et long terme reposant sur un programme d'investissement réaliste.

1.3

LES ENJEUX D'AMÉNAGEMENT ET DE GESTION

La plupart des enjeux d'aménagement et de gestion associés à l'élaboration du plan de zone du lac des Fées ont été identifiés au plan sectoriel du Seuil du Parc:

Planche 1.1 - Partie sud de la zone du lac des Fées



Planche 1.2 - Partie nord de la zone du lac des Fées



1) Accès au Parc

- Fermeture de la rue Gamelin entre la promenade de la Gatineau et la rue des Fées.
- Ouverture d'une voie d'accès à la promenade de la Gatineau à partir du chemin de la Montagne dans l'axe d'un boulevard des Frênes réaligné de façon à préserver la cédrière.
- Réévaluation des modalités du réaménagement et de la gestion de l'entretien de la promenade du lac des Fées avec la ville de Hull.
- Réévaluation du positionnement de l'échangeur Laramée / de la Montagne.
- Étude du projet d'implantation d'une caserne de pompiers au coin du boulevard des Frênes et du chemin de la Montagne et de la possibilité d'une voie d'accès à travers le Parc.
- Identification des stationnements accessibles près des pôles d'activités et aux points de départ du réseau de sentiers récréatifs.

2) Environnement

- Rationalisation du réseau de sentiers récréatifs.
- Préservation des écosystèmes fragiles.
- Renaturation des milieux dégradés.
- Implantation d'un programme de foresterie.
- Rationalisation des lignes de transport d'énergie.
- Évaluation des conditions d'intégration du boulevard Laramée.
- Définition plus évidente des limites du Parc.

3) Activités

- Consolidation du pôle récréatif du lac des Fées comme centre d'initiation à la nature, à la récréation, à la culture et aux activités en plein air.
- Construction d'un centre d'accueil offrant des services.
- Assurer un lien et une complémentarité avec les activités de la zone du Domaine de la ferme Moore.
- Évaluation du potentiel d'interprétation historique et naturel de la zone.

4) *Gestion foncière*

- Cession à la C.C.N. des emprises des tronçons abandonnés du chemin de la Montagne.
- Identification des terrains excédentaires et non significatifs au plan environnemental pouvant faire l'objet de disposition.
- Maintien de l'enclave résidentielle de la rue des Fées et du cimetière Saint-Rédempteur, mais protégé par des zones tampons.
- Éviter l'ajout de nouvelles servitudes ou de morcellement foncier.

5) *Gestion*

- Développement d'approches et de pratiques d'entretien différentes du reste du Parc à cause de la fréquentation élevée.
- Simplifier l'administration de baux et autres ententes temporaires avec la ville de Hull.
- Favoriser l'implantation d'un poste de contrôle et de tarification.
- Favoriser le développement d'un concept qui contribuera à réduire les coûts d'entretien et d'opération.

1.4

LA MÉTHODOLOGIE RETENUE

La méthodologie retenue par l'équipe de projet comprenait trois (3) principales étapes:

Étape 1: Inventaire et analyse

Cette première étape visait, d'une part, à dégager l'ensemble des informations pertinentes existantes dans les documents de planification et, d'autre part, à réaliser des études additionnelles afin d'identifier les véritables enjeux d'aménagement et de gestion de la zone.

Étape 2: Programme et concepts de design

L'étape 2 comprenait la définition d'un programme préliminaire des activités et le développement d'options d'aménagement. Ces options d'aménagement étaient accompagnées d'un plan de gestion préliminaire et d'une évaluation des coûts de construction. Les options d'aménagement ont fait l'objet d'une consultation publique auprès de différents groupes d'intérêt du milieu.

Étape 3: Plan de développement final

Cette dernière étape visait à ajuster l'option d'aménagement retenue et produire un concept d'aménagement de la zone du centre d'accueil. Le plan de développement final comprend aussi un programme d'activités définitif, un plan de gestion et un plan d'investissement global. Le plan de développement final a été présenté à une réunion publique d'information.

1.5

STRUCTURE DU PRÉSENT RAPPORT

Le présent chapitre est suivi de sept (7) autres chapitres regroupant les informations suivantes:

Chapitre 2: Contexte régional

Ce court chapitre introductif positionne la zone par rapport à sa région et à son dynamisme de développement.

Chapitre 3: Cadre de planification

Ce troisième chapitre vise à définir le cadre de planification existant qui régit les objectifs et orientations d'aménagement de la zone du lac des Fées.

Chapitre 4: Inventaires et analyses

Le chapitre 4 dresse un bilan complet des inventaires et analyses réalisés à l'égard des milieux biophysique et humain. Il regroupe également une synthèse des préoccupations et attentes du milieu.

Chapitre 5: Concept d'aménagement

Ce chapitre définit les vocations de la zone, les objectifs et principes d'aménagement poursuivis, de même que la programmation des activités. Il inclut enfin une description du parti d'aménagement retenu pour l'ensemble de la zone et celui du centre d'accueil en particulier.

Chapitre 6: Plan de gestion

Le chapitre 6 regroupe tous les éléments du plan de gestion de la zone. Ainsi, le territoire est morcelé en unités de gestion auxquelles sont appliqués une affectation et des principes et paramètres de gestion. Ce chapitre est complété par une description des programmes de gestion pertinents.

Chapitre 7: Programme d'investissement

Le programme d'investissement dresse une évaluation détaillée des coûts de construction et de gestion du plan de zone.

Chapitre 8: La consultation publique

Ce dernier chapitre regroupe une synthèse du résultat des réunions publiques de consultation et d'information tenues à l'intérieur du mandat.

1.6

L'ÉQUIPE DE TRAVAIL ET DE DIRECTION

Arbour, Berthiaume & Beauregard ont mis sur pied une équipe de travail multidisciplinaire intégrée pour la réalisation de ce mandat.

La direction de l'équipe a été assurée par Madame Élise Beauregard, architecte de paysage. Elle était secondée par Monsieur Marc Perreault, urbaniste. L'équipe technique regroupait notamment:

- François Hébert, architecte de paysage
- Cecilia K. Humphreys, architecte
- Christian Malo, ingénieur forestier
- Michel Gravel, ingénieur en circulation
- Robert Décarie, biologiste
- Hélène Dion, affectée à la consultation publique.

Arbour, Berthiaume & Beauregard souhaite remercier sincèrement Monsieur Claude Potvin, chargé du projet auprès de la C.C.N., de même que les autres membres de l'équipe de projet formée de:

Luc Bégin, C.C.N.

Michel Bélanger, C.C.N.

Jean Cadieux, ville de Hull

Jean-Luc Charron, Parc de la Gatineau

Marc Corriveau, C.C.N.

Ghislain Deschênes, ville de Hull

Pierre Dubé, C.C.N.

Ed Everest, C.C.N.

Linda Fardin, C.C.N.

Dan Guay, résident de Hull

Daniel Hamelin, C.C.N.

Tim Holland, C.C.N.

Ed Holubowich, C.C.N.

Allan Hopkins, C.C.N.

Gérald Lajeunesse, C.C.N.

François Leduc, Parc de la Gatineau

Christine Lefebvre, C.C.N.

Sandra Pecek, C.C.N.

Gershon Rother, Parc de la Gatineau

Gilbert Séguin, ville de Hull

Allan Sibley, C.C.N.

Le Parc de la Gatineau est souvent identifié à une pointe d'espace naturel pénétrant le milieu urbain. Cette figuration est d'autant plus applicable à la zone du lac des Fées qu'elle se situe à l'extrémité de cette pointe dans un secteur reconnu comme étant le Seuil du Parc de la Gatineau (planche 2.1).

La zone du lac des Fées est à l'intersection d'un vaste réseau de corridors de verdure. Elle est en effet rattachée au corridor des Voyageurs longeant la rivière des Outaouais par:

- le corridor Champlain;
- le corridor Moore;
- l'axe de la promenade du lac des Fées et
- l'axe de la promenade de la Gatineau.

La zone du lac des Fées est aussi circonscrite par des grands axes routiers existants ou projetés que sont le boulevard Saint-Raymond, le chemin de la Montagne, la promenade du lac des Fées et l'axe du futur boulevard Laramée.

La zone du lac des Fées est donc facilement accessible tant par les populations de la région que par les visiteurs de l'extérieur de la R.C.N..

Cette position géographique étroitement intégrée au développement urbain de la R.C.N. est d'ailleurs appelée à se renforcer dans l'avenir compte tenu des potentiels d'expansion résidentielle de la région. Si du côté ontarien, les développements importants se situent surtout au-delà de la ceinture de verdure, au Québec, la ville de Hull prévoit que 12 000 nouveaux habitants viendront loger d'ici 2011 sur les terrains adjacents à l'ouest du Parc. De plus, la ville de Gatineau, tout juste au-delà de la rivière Gatineau, connaît depuis plusieurs années de régulières poussées de développement évaluées annuellement à près de 5 000 nouveaux résidents. À l'ouest, la ville d'Aylmer connaît pour sa part une croissance annuelle de l'ordre de 800 nouveaux résidents. À ce rythme, la R.C.N. aura crû de plus de 100 000 nouveaux résidents d'ici les quinze (15) prochaines années faisant passer la population régionale à plus d'un million.

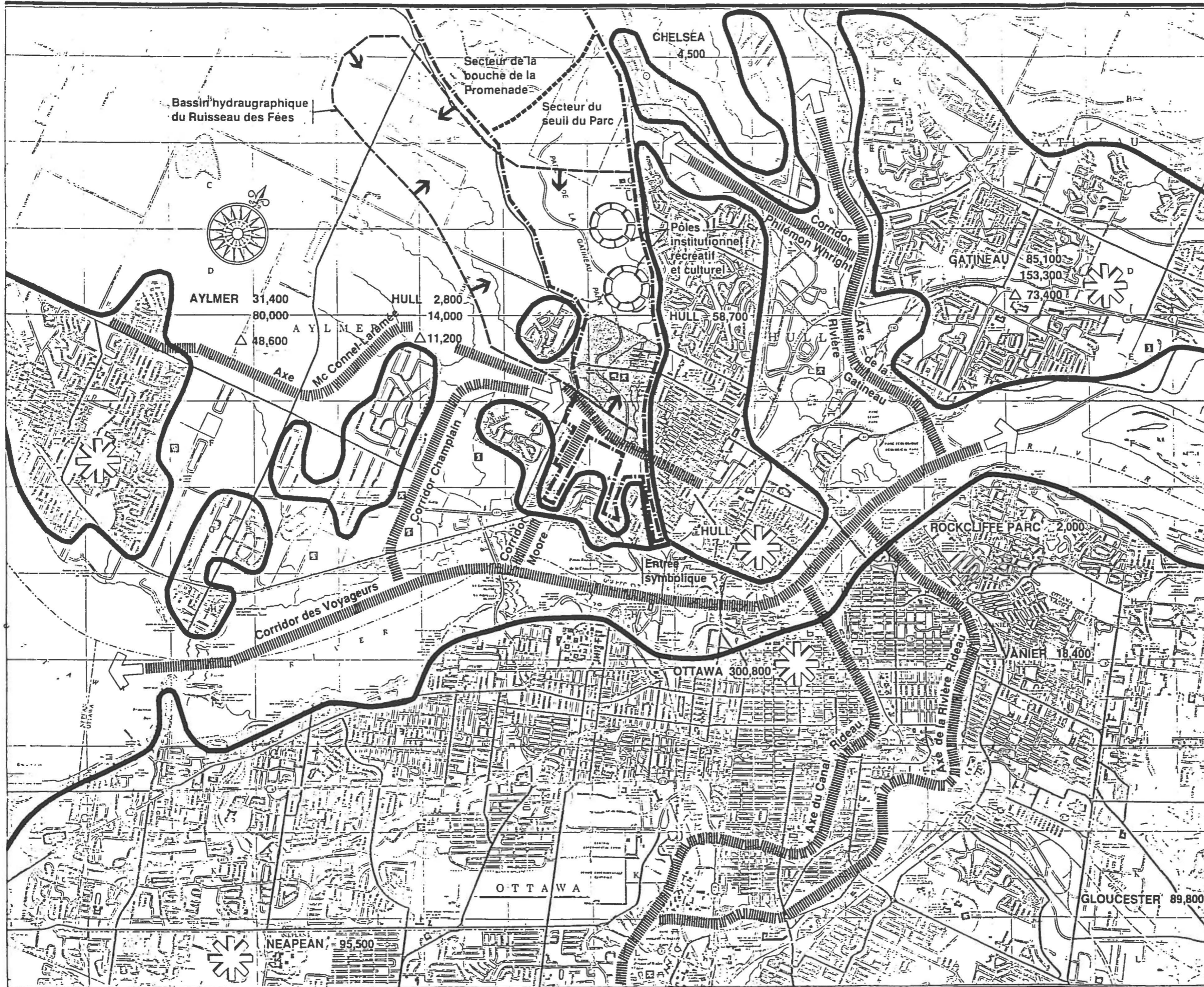
La pression de cette croissance urbaine risque de se manifester de différentes manières sur le milieu naturel de la zone du lac des Fées. À titre d'exemple:

- Une large partie du bassin hydrographique du lac des Fées sera progressivement développée introduisant de plus grandes charges nutritives au lac et accélérant du coup son eutrophisation.

- La construction du boulevard Laramée ajoutera au morcellement du Parc créant entre autres une élévation du niveau du bruit ambiant et un obstacle visuel dans le panorama.
- Un accroissement des usagers de la zone générera de nouveaux besoins en stationnement, la multiplication potentielle de sentiers non officiels et la fréquentation de zones écologiques très sensibles tel que le marais du lac des Fées.

Si la zone du lac des Fées est vulnérable aux développements urbains, elle est en contrepartie bien positionnée pour accueillir les visiteurs du Parc et informer justement les usagers sur la fragilité de l'écosystème du lac des Fées et de ceux du Parc de la Gatineau en général.

CONTEXTE RÉGIONAL



PLAN DE ZONE
LAC DES FÉES

DESIGN	LB	NO DU C.A.
VERIFICATION	EB MP	2.1
COORDINATION	EB MP	
DATE	Août 1993	
COTE	92-11	

3.0

CADRE DE PLANIFICATION

Outre le Plan de la Capitale du Canada - Schéma d'aménagement des terrains fédéraux (1988) qui a encadré le plan directeur du Parc de la Gatineau, trois (3) principaux documents d'orientation définissent le cadre de planification particulier du plan de zone du lac des Fées soit:

- Plan directeur du Parc de la Gatineau (1990);
- Plan sectoriel du Seuil du Parc de la Gatineau (1992);
- Plan de zone du Domaine de ferme Moore (1993).

3.1

PLAN DIRECTEUR DU PARC DE LA GATINEAU

Le Parc de la Gatineau constitue le parc naturel de la Capitale. Il occupe une position stratégique non seulement au sein du cadre naturel de la Capitale mais aussi parmi les symboles qui lui sont associés qu'il s'agisse d'institution ou d'attraction nationale.

Le rôle du Parc de la Gatineau dans la R.C.N. est de constituer une aire naturelle unique par son caractère sauvage, son utilisation judicieuse et son aménagement approprié.

Ce faisant, le Parc contribue à l'image de verdure de la Capitale, ajoute à l'éventail des expériences offertes aux visiteurs de la Capitale et contribue aux fonctions de la Capitale.

Les objectifs de planification, de gestion et d'aménagement du Parc se traduisent sous la forme de six (6) énoncés d'orientation:

- La pérennité du Parc et l'intégrité de ses ressources doivent être assurées pour le bénéfice des générations futures.
- À titre de symbole national, le Parc doit contribuer à maintenir et à renforcer l'image de la Capitale et du pays.
- Le Parc se situe du côté québécois de la R.C.N. Il doit refléter la contribution de la Capitale au tissu régional et s'harmoniser avec son milieu environnant.
- La gestion du Parc doit faire en sorte d'offrir une expérience de qualité tout en préservant l'avenir de la ressource.
- Le Parc doit compléter la gamme d'expériences offertes aux visiteurs de la Capitale et cibler les besoins actuels et futurs de ces visiteurs.

- Véhicules de communication, la mise en valeur et la gestion du Parc doivent contribuer à faire connaître le rôle majeur de l'environnement chez les Canadiens.

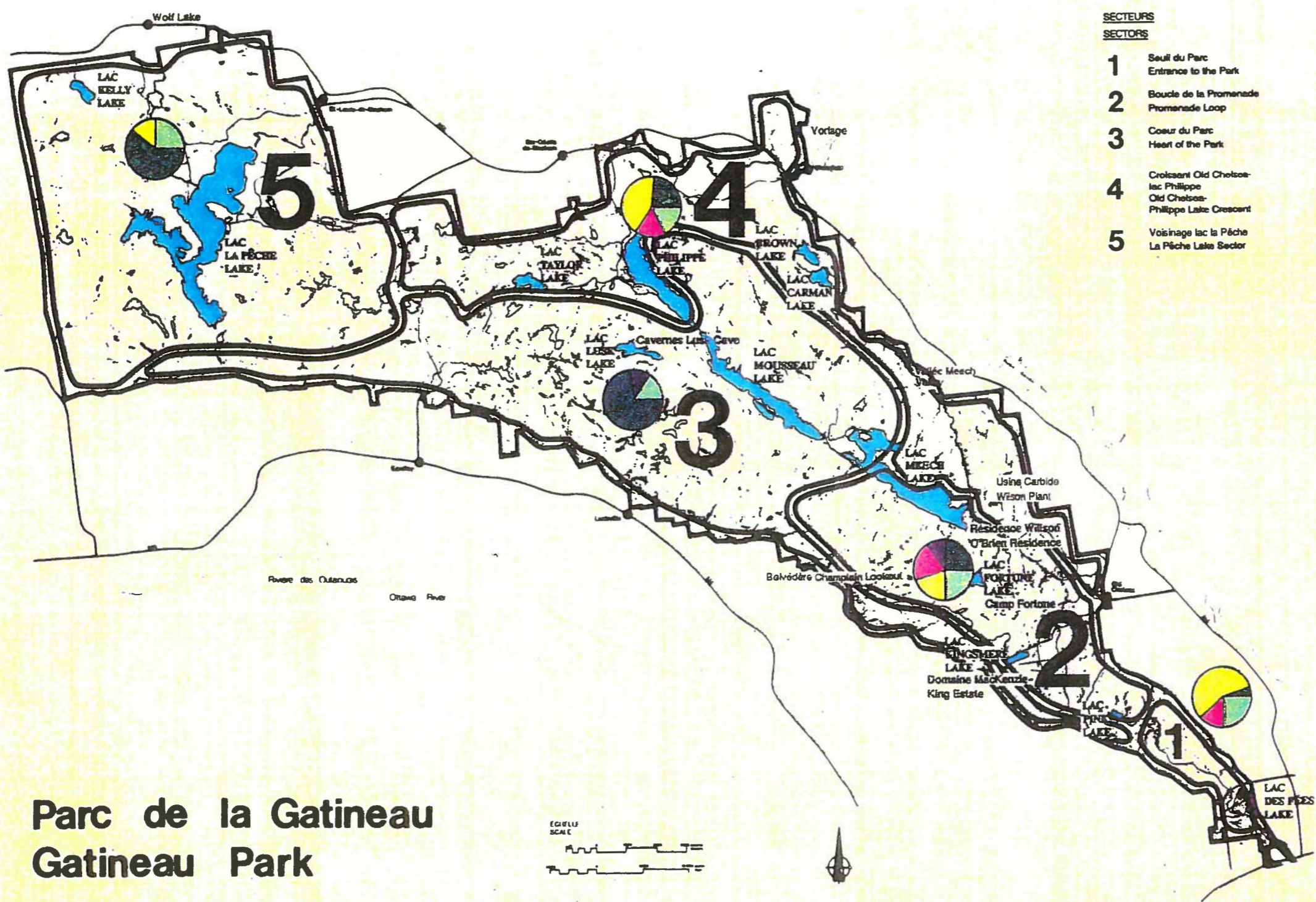
De ces énoncés d'orientation découlent différents principes de base déterminants dans la formulation du Plan directeur du Parc de la Gatineau:

- favoriser l'accessibilité du Parc à partir du cœur de la Capitale;
- faciliter le contrôle des accès au Parc;
- assurer l'intégration aux réseaux de la Capitale;
- respecter la capacité de support du milieu;
- favoriser une organisation des activités à l'intention des résidents de la R.C.N. et des visiteurs de la Capitale;
- multiplier et diversifier les expériences offertes par le Parc;
- mettre en valeur les ressources du patrimoine naturel et historique.

Enfin le Plan directeur identifie cinq (5) vocations au Parc:

- conservation;
- récréation;
- Interprétation;
- culture;
- politique.

Suivant le concept, chaque secteur du Parc doit refléter une répartition différente de ces vocations suivant les caractéristiques du milieu (planche 3.1).

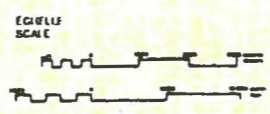


- SECTEURS**
SECTORS
- 1 Seuil du Parc
Entrance to the Park
 - 2 Boucle de la Promenade
Promenade Loop
 - 3 Coeur du Parc
Heart of the Park
 - 4 Croissant Old Chatoe-
lac Philippe
Old Chatoe-
Philippe Lake Crescent
 - 5 Voisinage lac la Pêche
La Pêche Lake Sector

RÉPARTITION DES VOCATIONS
FUNCTION ALLOCATION

	Récréation Recreation
	Interprétation Interpretation
	Culturelle Cultural
	Politique Political
	Conservation Conservation

Parc de la Gatineau
Gatineau Park



CONCEPT

5. secteurs d'analyse
analysis sectors

3.2

PLAN SECTORIEL DU SEUIL DU PARC DE LA GATINEAU

Le secteur du Seuil est la porte d'entrée du Parc. Ce faisant il constitue:

- une zone de transition entre les grands espaces sauvages et le milieu urbanisé et qui amène la présence des richesses naturelles du Canada aux portes de la Capitale;
- un symbole de l'importance de la sauvegarde de l'environnement pour le futur du Canada;
- un témoignage du rôle de l'environnement canadien sur la pratique des activités de plein air;
- une zone d'accueil qui insère le Parc dans le milieu de vie et d'activités de la population de la R.C.N., tout en privilégiant l'accueil pour les visiteurs de la Capitale.

Le concept du secteur du Seuil dont le thème général est «la nature aux portes de la Ville» favorise trois (3) principales vocations pour ce secteur du Parc (planche 3.2):

- l'interprétation, compte tenu qu'il s'agit du point de départ des activités d'exploration du Parc;
- la récréation, car il demeure le point de convergence des divers réseaux récréatifs existants dans le Parc et en périphérie;
- la vocation culturelle, en ce sens que le secteur peut accueillir des activités et des attractions affectant les valeurs et les traditions culturelles du Canada.

3.3

PLAN DE ZONE DU DOMAINE DE LA FERME MOORE

Suivant le plan de zone du Domaine de la ferme Moore, la vocation équestre caractérisera cette partie du territoire du Parc et conséquemment un réseau de pistes destinées à l'équitation y est proposé.

Une complémentarité des zones du Domaine de la ferme Moore et du lac des Fées est nécessaire quant à la vocation et à l'usage de corridors récréatifs.

4.0

INVENTAIRES ET ANALYSES

4.1

MILIEU BIOPHYSIQUE

L'étude des photographies aériennes, une revue de la documentation et une reconnaissance sur le terrain a permis de valider les informations existantes sur le cadre physique, la végétation et la faune que l'on retrouve dans la zone du lac des Fées.

4.1.1

Cadre physique

4.1.1.1

Hydrographie

La zone ne renferme qu'un seul lac soit celui qui lui a donné son nom. La plus grande partie du bassin de drainage de ce lac évalué à 16,40 km² est située à l'extérieur du Parc de la Gatineau. Ce plan d'eau est alimenté principalement par le ruisseau des Fées et ses tributaires. Il coule de l'ouest vers l'est dans une zone de dépôt argileux et de faible dénivellation. Le ruisseau emprunte des canalisations souterraines dans les zones urbanisées situées à l'est du chemin de la Montagne et draine des zones agricoles plus au nord, transportant ainsi une charge élevée d'éléments nutritifs vers le lac des Fées.

Le lac des Fées couvre une superficie de 3,2 hectares, il est relativement profond, sa profondeur maximale atteint de 20 à 22 mètres et sa profondeur moyenne est d'environ 13 mètres. Les sédiments des berges nord, ouest et sud du lac sont constitués par une mince bande de vase et de matière organique alors que la rive est caractérisée par une paroi rocheuse. Les algues et autres plantes aquatiques sont très abondantes au lac des Fées. En effet, des fleurs d'eau se manifestent en tapis massifs sur toute la zone littorale.

Selon les études effectuées, le lac des Fées présenterait des conditions eutrophes c'est-à-dire à l'état de surproduction et il serait en voie de devenir hypereutrophe. Des éléments indiquent que des événements d'origine anthropique seraient à la base de cette eutrophisation accélérée, du moins de manière indirecte dans le bassin d'écoulement du lac.

Bilan

Points forts

- *Comme milieu aquatique, le lac des Fées et le marais avoisinant offrent une très belle vue, particulièrement à partir de la rive nord du lac, tant de la rue Gamelin que de la berge du lac.*

- *Ce lac et son marais ont un fort potentiel pour l'interprétation de la nature, notamment l'observation ornithologique. Il est par ailleurs le seul lac eutrophe dans le Parc de la Gatineau.*
- *Le ruisseau des Fées offre un potentiel d'interprétation sur l'hydrographie du secteur.*

Points faibles

- *En raison de son eutrophisation avancée, le lac des Fées ne se prête pas à des activités récréatives comme la baignade.*
- *Le ruisseau représente le messenger qui apporte les mauvaises nouvelles des zones résidentielles, industrielles et agricoles qui menacent la survie du lac des Fées. En effet, si aucune mesure n'est prise, ce ruisseau continuera de transporter d'importantes charges d'eau polluée et saturée d'éléments organiques qui risquent d'accélérer l'eutrophisation du lac.*

4.1.1.2

Morphosédimentologie

Les principales informations ont été puisées dans l'étude d'impact sur l'environnement du Groupe Roche réalisée pour le bénéfice du Service de l'Environnement du ministère des Transports du Gouvernement du Québec et de l'Étude Pédologique des comtés de Gatineau et de Pontiac du ministère de l'Agriculture du Canada.

Sous la carte «cadre physique» (planche 4.1), les sols sont divisés en cinq (5) catégories qui sont définies de la façon suivante:

1) Le till

Il est observé le plus souvent sous forme de placages d'une profondeur de moins d'un (1) mètre. Sous cette forme, il n'est pas différencié du substratum rocheux sur la cartographie présentée.

2) Argile et silt

Ils sont associés à la phase transgressive de l'invasion marine de la mer de Champlain.

3) Sable et gravier

Matériel d'origine fluvio-glaciaire.

4) Dépôt organique

Les dépôts comprennent l'humus et la tourbe.

5) *Substratum rocheux*

Les zones rocheuses représentent à la fois des zones où le roc affleure en surface et où il est recouvert par moins d'un (1) mètre d'une mince couche de sédiments meubles.

On peut remarquer que les sols présentant les meilleures possibilités pour l'agriculture se retrouvent sur le till de fond et les silts et argiles marins.

De plus, tel que le décrit le rapport de Roche, deux (2) éléments morphologiques reliés au substratum rocheux ont été cartographiés: les lignes de faille et les escarpements rocheux. Deux (2) lignes de faille caractérisent l'extrémité est de la zone d'étude. Elles sont associées au système de faille Eardley. Ces deux (2) lignes de faille partent d'un point commun, le lac des Fées, et descendent en direction sud-est. L'une d'elles longe la promenade de la Gatineau, l'autre pénètre dans la ville de Hull. Les escarpements rocheux correspondent aux endroits où le massif rocheux présente une pente très raide. Ces formes s'associent aux anciens talus fluviaux de la rivière des Outaouais façonnés dans le substratum rocheux.¹

6) *Sols contaminés*

6.1) Ancien dépotoir municipal

Le site actuellement utilisé pour le stationnement des usagers de l'amphithéâtre du lac des Fées est un ancien dépotoir que la ville de Hull a opéré de 1968 à 1974.

Durant toutes ces années, le site a servi à la disposition de déchets domestiques et de rebuts de diverses natures (appareils électro-ménagers, branchages, pneus, pièces d'automobiles, barils d'huile en vrac, matériaux de construction, papiers, rebuts de pavage et remblais divers).

De 1974 à sa fermeture en 1975, le site a été recouvert de remblai, en conformité avec les exigences de la C.C.N. et du Menviq.

Parallèlement à l'élaboration du plan de zone du lac des Fées, la C.C.N. a mandaté le groupe Consor inc. pour qu'il procède à la pré-caractérisation du site. Il s'agit d'une investigation préliminaire visant à déterminer si le risque associé à la contamination d'un site justifie un programme de caractérisation.

¹ Étude d'Impact sur l'environnement, Axe Saint-Laurent/Laramée/McConnell/Service de l'Environnement, ministère des Transports, Gouvernement du Québec, 1986, p. 30.

L'étude de pré-caractérisation nous apprend que le sol est contaminé par endroits par des huiles et graisses minérales (hydrocarbures) dont la concentration atteint le niveau B-C selon la grille des critères indicatifs de la contamination des sols et de l'eau souterraine du Merviq.

De plus, les eaux de lixiviation contiennent des composés phénoliques DBO et DCO en concentration excédant les critères fixés dans le règlement sur les déchets solides (Q-2, r.14). Ces eaux s'exfiltrent du site et s'écoulent dans des aires marécageuses. Enfin, le processus d'oxydation et de décontamination des rebuts enfouis n'est pas encore complété, ce qui veut dire que le site continue à produire des lixiviats contaminés et que sa capacité portante est irrégulière, voire instable par endroit.

Conсор n'émet pas de réserve à l'usage du site à des fins de stationnement, mais décourage son utilisation à des fins d'aires de jeux. Il recommande également une régularisation de la surface par remblayage plutôt que par excavation. Il propose enfin qu'une étude détaillée des eaux de lixiviation soit entreprise. La conclusion et les recommandations du groupe Conсор peut être consultée à l'annexe 1 du présent rapport.

6.2) Site abandonné d'un commerce de récupération de pièces de véhicules

De 1968 à 1978, un commerce de récupération de pièces de véhicules a opéré à l'extrémité nord-est de l'enclave résidentielle de la rue des Fées.

En novembre 1993, le groupe Conсор a entrepris d'étudier le risque environnemental associé à la présence passée de cette activité sur le site. Bien que la nature exacte des pratiques de ce commerce soit peu connue, il est permis de croire que le sol renfermerait des contaminants importants comme des métaux, dont le plomb, des graisses, des huiles minérales, des carburants, des solvants et de l'acide sulfurique.

Conсор soupçonne que la topographie locale du site et les sédiments argileux sous-jacents aient favorisés la migration de contaminants en direction nord-ouest.

Il recommande qu'une caractérisation du site soit initiée pour évaluer plus précisément le risque environnemental sur les lots touchés par les activités du commerce de récupération, ainsi que sur les lots potentiellement touchés par une migration de contaminants.

Bilan

Points forts

- **Les sols présentant les meilleures possibilités pour l'agriculture, donc les plus fertiles, sont dans les secteurs en friche. Il appert donc que la revégétalisation de ces milieux ne pose pas de contraintes majeures.**

- *Les caractéristiques de substratum rocheux sont des éléments naturels qui peuvent présenter des intérêts pour l'interprétation du milieu naturel.*
- *Une étude de pré-caractérisation du site de l'ancien dépotoir municipal confirme qu'il peut être utilisé à des fins de stationnement et qu'il présente relativement peu de risques pour l'environnement avoisinant dans la mesure où certaines précautions seront prises lors de son réaménagement.*

Points faibles

- *Les secteurs au sol mince et à affleurements rocheux présentent des problèmes pour la survie des arbres menacés par la construction future du boulevard Laramée ou le déplacement de la promenade du lac des Fées. En effet, les arbres de très gros calibre sont difficiles à conserver compte tenu que leurs racines qui se trouvent en surface et sur un plus large périmètre que dans des conditions de sol profond. Ils sont donc plus sensibles aux piétinements, aux perturbations du sol et aux changements du régime hydrique. Cependant, les arbres de 15 à 25 cm de diamètre ont de très bonnes chances de survie si un périmètre de conservation de 3 m à 5 m est prévu entre leur base et la limite des travaux.*
- *Le site abandonné par un commerce de récupération de pièces de véhicules dans la partie nord-est de la zone présente des risques potentiellement élevés de contaminants et de migration de contaminants. Son utilisation commande une étude de caractérisation.*

4.1.1.3

Topographie

La zone du lac des Fées offre un relief varié avec:











- *de grands espaces plats principalement localisés dans la partie située au nord de la rue Gamelin et à l'ouest de la promenade de la Gatineau;*
- *une cuvette où l'on retrouve le lac des Fées tout à fait au fond, avec sur le côté est des affleurements rocheux et à l'ouest de fortes pentes recouvertes d'arbres feuillus matures (planche 4.2). Ces conditions créent un milieu retiré et unique dans le Seuil du Parc de la Gatineau;*
- *des pentes fortes qui descendent progressivement du nord vers le sud, en longeant la promenade de la Gatineau, mais qui descendent de façon abrupte à partir de la rue Gamelin vers la tête du lac des Fées (planche 4.3). Les pentes à cet endroit sont si fortes qu'on peut y pratiquer le ski alpin et des compétitions de vélo tout terrain. On a remarqué à cet endroit des traces d'érosion.*

Titre:

ÉLÉMENTS PHYSIQUES


Légende:


MORPHOLOGIE

-  0-8% faible
-  9-15% moyenne
-  16-25% forte
-  26-50% très forte
-  50% et plus
-  escarpements rocheux
-  ligne de faite
-  drainage de surface
-  ruisseaux
-  ligne de faille d'Eardley (localisation approximative)

PÉDOLOGIE

1. till (moraine de fond)
2. silt et argiles marins
- 3.fg sable et gravier (origine fluvioglacière)
4. dépôt organique
5. substratum rocheux (sol mince - 1m)

 vents dominants d'hiver
et vents dominants d'été

 sol contaminé
A ferrailleur
B dépotoir

 profil du site
(voir planches 4.2 et 4.3)



projet

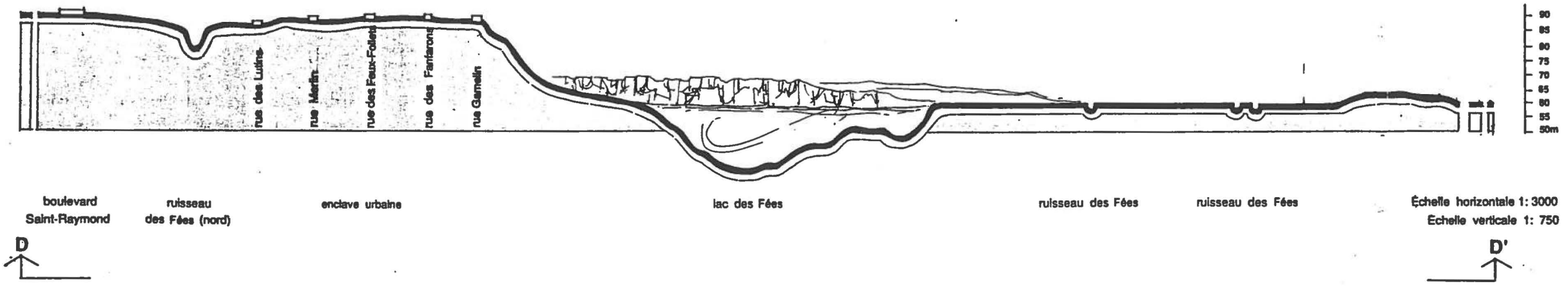
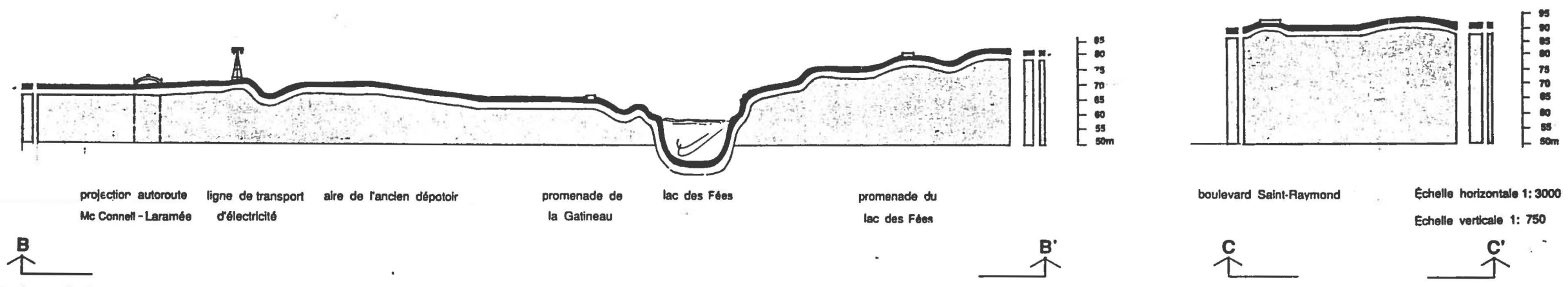
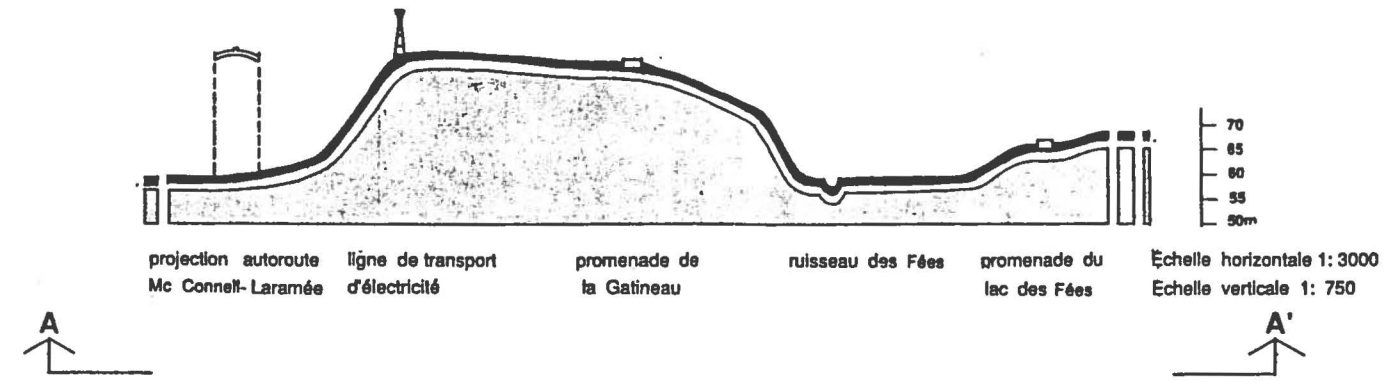
PLAN DE ZONE LAC DES FÉES

dessin	LB	no. de plan
vérification	E.B. M.P.	
approbation	E.B. M.P.	4.1
date	Février 1994	
contrat	0007	



Titre:

LE PROFIL DU SITE

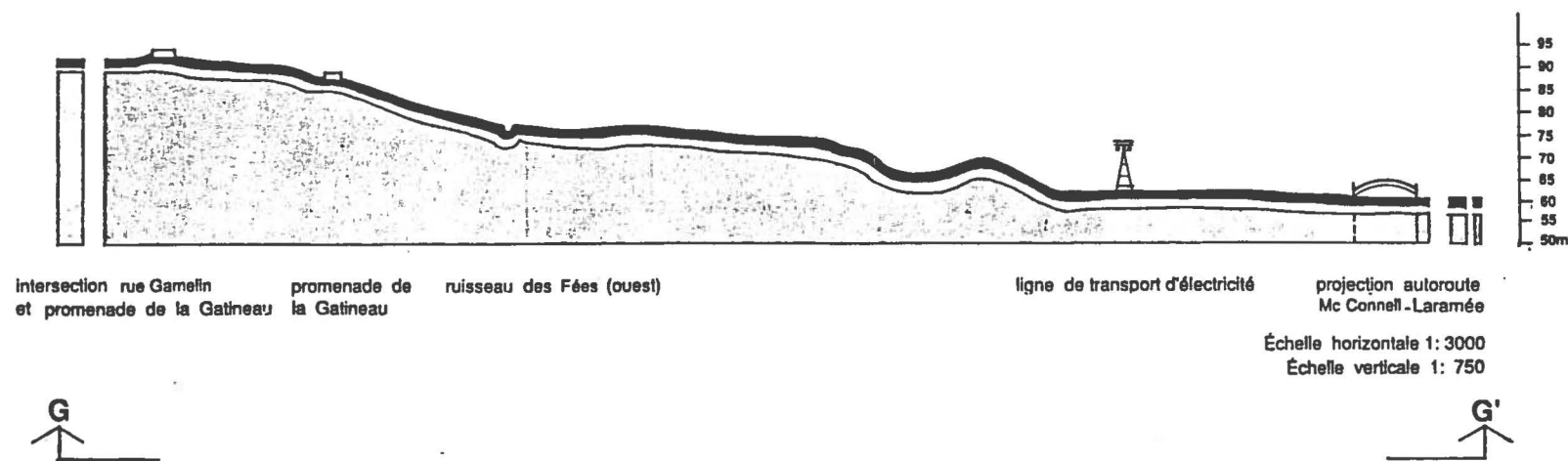
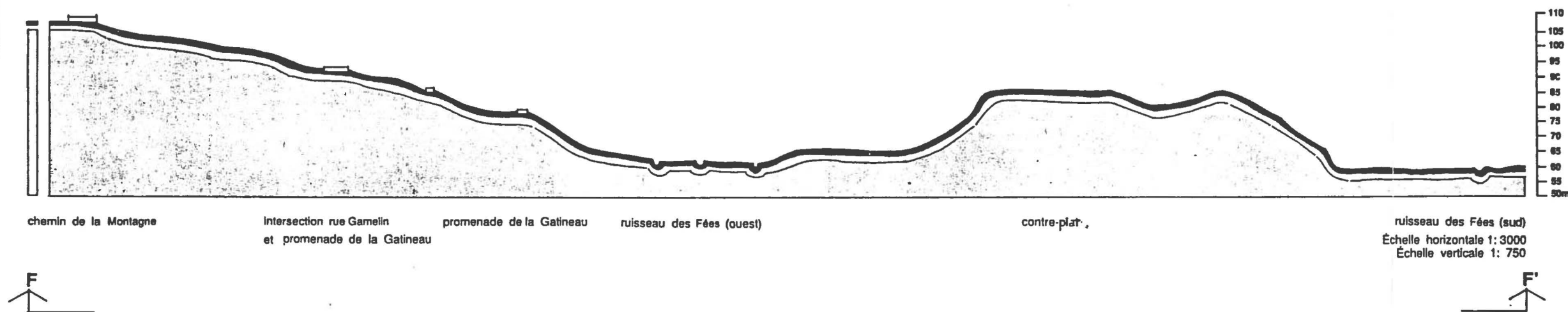
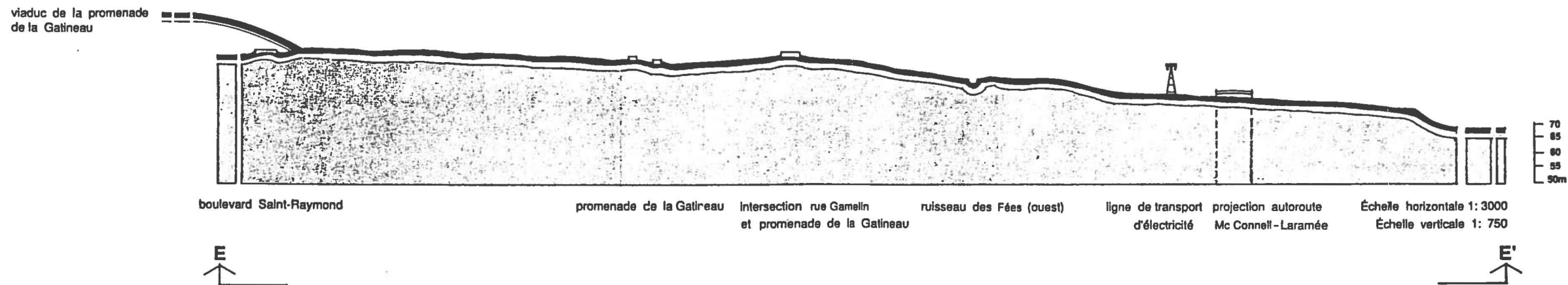


PLAN DE ZONE LAC DES FÉES

dessin	L.W.	no. du plan
vérification	E.B.M.P.	4.2
approbation	E.B.M.P.	
date	Février 1994	
contrat	9347	

Titre:

LE PROFIL DU SITE



projet

PLAN DE ZONE LAC DES FÉES

dessin	L.W.	no. de plan
vérification	E.B.M.P.	4.3
approbation	E.B.M.P.	
date	Février 1994	
contrat	9247	

Bilan

Points forts

- *Le relief du secteur du lac des Fées suscite une variété d'utilisation récréative, crée une variété de points de vue, et l'implantation d'une variété de peuplements de végétaux. L'ensemble offre à l'utilisateur un potentiel d'expériences et d'ambiances riches et diversifiées à l'intérieur d'un territoire relativement petit.*

4.1.2

La végétation et la faune

4.1.2.1

La végétation

La zone d'étude se situe dans la zone bioclimatique la plus méridionale au Québec (Zone 9) et est identifiée comme étant le domaine climatique de l'érablière à Caryers. Dans la zone d'étude, comme pour beaucoup de parties du Parc de la Gatineau, la forêt a été largement défrichée ou coupée pour des fins agricoles ou pour la récolte du bois de chauffage durant les années noires de la grande récession des années '30.

Donc pratiquement enclavée en milieu urbain, la zone du lac des Fées présente une couverture forestière à l'intérieur du Parc de la Gatineau qui a été fortement modifiée où l'on retrouve beaucoup de friches et de jeunes peuplements forestiers.

Pour faciliter l'analyse, nous avons divisé le site en 4 secteurs:

Le secteur A: au sud de la ligne de transport de 315 kV.

Le secteur B: au nord de la ligne de Hydro-Québec et à l'ouest de la promenade de la Gatineau.

Le secteur C: au sud de la rue Gamelin et à l'est de la promenade de la Gatineau.

Le secteur D: au nord de la rue Gamelin et à l'est de la promenade de la Gatineau.

Pour plus de facilité, le lecteur pourra se référer en cours de lecture à la carte des strates forestières (planche 4.4).

Titre:

POTENTIEL ÉCOLOGIQUE

Légende:

VALEUR ÉCOLOGIQUE

- valeur écologique supérieure
- valeur écologique moyenne
- valeur écologique médiocre
- zones d'herbacées non-entretenu
- zones d'herbacées entretenues

STRATES FORESTIÈRES

- C : cèdrière
- Er: érablière
- R: résineux
- M: mélangé
- Fh: feuillus sur station humide
- Fift: feuillus intolérants et tolérants
- Zh: zone humide
- Fr: friche

PLANTES RARES

- 1: *Adlumia fungosa*
Carex hirtifolia
- 2: *Corallorhiza striata*
- 3: *Allium tricoccum*

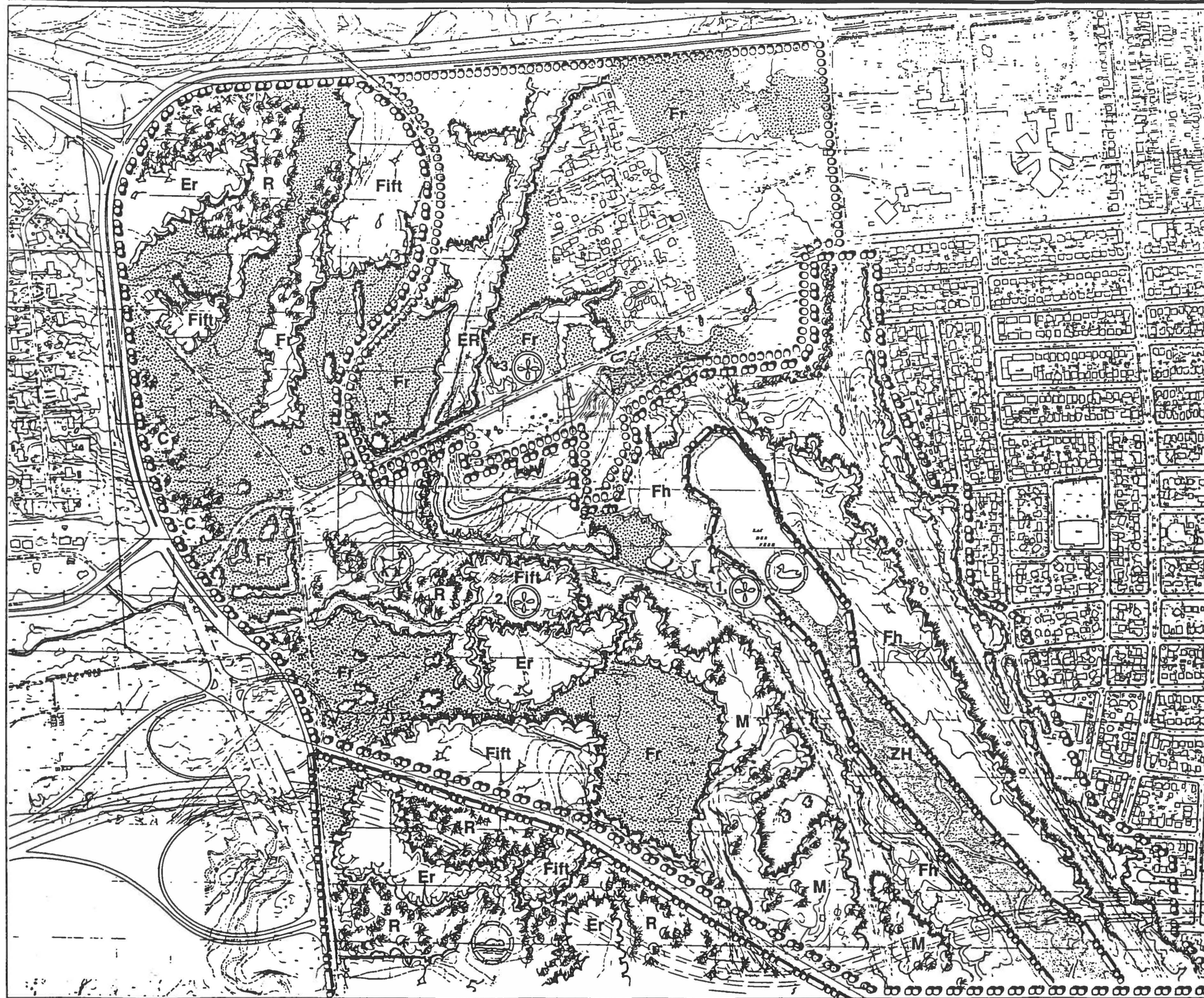
ZONES D'OBSERVATION

- oiseaux aquatiques
- chevreuils
- castors



PLAN DE ZONE LAC DES FÉES

Échelle: 1:5000
 Date: Août 1982
 No. de plan: 4.4



Le secteur A

Ce secteur d'une superficie approximative de 22 hectares est représenté par les strates forestières suivantes:

La strate **Er, Érablière**, couvre environ 30% de ce secteur. Elle colonise les loams bien drainés. Les deux stations visitées sur le terrain nous ont permis de constater la présence des espèces arborescentes suivantes:

- Érable à sucre;
- Caryer cordiforme;
- Tilleul d'Amérique;
- Noyer Cendré;
- Cerisier tardif.

Ces espèces sont typiques de l'Érablière à Caryer cordiforme. Quelques îlots de peupliers ont aussi été observés à l'intérieur de cette strate. Ceux-ci sont probablement le résultat de coupes partielles par trouées réalisées une quarantaine d'années auparavant.

La strate **R, Résineux**, est de deux types. Le sommet rocailleux des collines est colonisé par la pruche, le pin blanc et l'épinette blanche alors que les dépressions (immédiatement adjacentes à la zone humide) sont colonisées par l'épinette noire, le sapin et le mélèze. La strate résineuse couvre environ 10 ha.

La strate **Zh, zone humide**, est le résultat d'une perturbation récente du drainage par le castor et occupe environ 0,5 hectare. On a d'ailleurs constaté la présence de plusieurs arbres de bonnes dimensions encore debout mais dont le dépérissement est sérieux en raison de cette modification du drainage.

Le recouvrement du couvert forestier de toutes les strates du secteur A dépasse 80%. L'âge moyen varie de 50 à 90 ans. Cependant, la distribution des classes d'âge des arbres nous semble plutôt de type inéquienne (plus d'une classe d'âge à l'intérieur d'une même strate).

À notre avis, les strates forestières du secteur A sont celles qui démontrent la meilleure valeur écologique. Les peuplements forestiers sont d'une superficie intéressante et proposent aux observateurs une topographie et un sol variés si l'on tient compte qu'ils font partie du massif forestier d'importance situé au sud de la zone d'étude. Cette variété de conditions a engendré une variété d'écosystèmes forestiers. Ainsi, on passe rapidement de la pessière en milieu humide de l'ormaise-frênale, puis à l'érablière et à la prunelaie. Bref, ce secteur exprime à très petite échelle un gradient écologique qui s'observe généralement sur une plus grande superficie. Ajoutons enfin que le niveau d'eutrophisation de ce secteur est minimal comparativement aux trois autres.

Le secteur B

Ce secteur, d'une superficie de 80 hectares, est représenté par les strates forestières suivantes:

La strate **Er, Érablière**, couvre environ 6 hectares; elle est représentée par deux peuplements dont l'un est situé entre la ligne de transport d'électricité et la promenade de la Gatineau et l'autre situé complètement au nord-ouest du site. L'âge du premier peuplement serait d'environ 50 ans alors que le deuxième serait de 30 ans. D'ailleurs, la présence de nombreux îlots de peupliers dans ce dernier est le résultat de plusieurs coupes partielles.

La strate **FIFt, Feuillus intolérants et Feuillus tolérants**, couvre une superficie d'environ 10 hectares. Quatre peuplements composent cette strate. Ils sont probablement le résultat de coupes partielles intensives d'anciennes érablières. L'âge moyen des arbres varie de 50 à 70 ans.

La strate **M, Mélangé**, occupe une superficie de 10 hectares. Elle présente les mêmes caractéristiques écologiques (espèces, station) que celle décrite dans le secteur A.

La strate **R, Résineux**, occupe quatre peuplements totalisant 6 hectares. Le plus important est situé le plus au nord et semble colonisé par du jeune sapin dominé par le peuplier. Trois autres peuplements, près de l'intersection de la rue Gamelin et de la promenade de la Gatineau, sont colonisés par le pin blanc principalement. Le dernier est composé de thuyas et est situé à peu près à mi-chemin entre la ligne de 315 kV et la promenade de la Gatineau.

Par rapport au secteur A, les strates forestières du secteur B ont une valeur écologique moindre. Les peuplements sont plus morcelés et plus perturbés, notamment en ce qui concerne les strates végétales inférieures. Ajoutons enfin que le couvert forestier n'occupe que 40% du secteur B, le reste étant occupé principalement par des friches.

Le secteur C

Ce secteur, d'une superficie d'environ 70 hectares, se caractérise par la présence du lac et de la longue bande marécageuse, Zh, qui le prolonge. La périphérie de cette zone humide est occupée par la strate **Fh, Feuillus sur station humide**. Cette strate occupe environ le tiers de la superficie du secteur C colonisant les silt et les argiles de l'ancien lit du lac. Le frêne et l'orme sont les principales espèces arborescentes occupant cette strate. L'âge moyen des arbres varie de 50 à 70 ans. La pente abrupte, au sud du secteur, entre la ligne de transport et la zone humide, est colonisée par une strate mélangée composée d'espèces de milieux secs comme le pin blanc, l'érable, le hêtre et le chêne. Les nombreux îlots de peupliers croissant parmi cette strate sont les signes de nombreuses coupes partielles antécédentes.

Enfin, on peut ajouter que la richesse floristique de ce secteur provient de la zone marécageuse. Aussitôt qu'on la quitte, les peuplements montrent drastiquement des niveaux supérieurs de perturbation.

Le secteur D

Ce secteur, d'environ 40 hectares, est majoritairement composé de friches et offre peu d'intérêt quant à la valeur de ses strates forestières. Il y a de nombreux arbres isolés dans les zones de friches.

Les arbres sont des chênes, des pommiers, des tilleuls qui ont été plantés par l'homme. Ils deviennent des témoins des tentatives agricoles du début du siècle. Le paysage qui en découle illustre les conséquences des interventions de l'homme pour apprivoiser la nature qui ont échouées en bordure des zones urbanisées. Ces terres en friche sont des exemples éloquents des problèmes causés par le morcellement des forêts. À ce sujet, nous vous invitons à consulter un article en annexe sur les oiseaux parasites des forêts en milieu urbain et leur effet dévastateur sur l'avifaune.

Quelques éléments (voir secteurs A et C) situés dans la partie sud-ouest de la zone du lac des Fées sont cependant dignes de mention. Ces peuplements forestiers présents dans la partie sud-ouest du lac des Fées possèdent une importance écologique en raison de leur âge ou de leur rareté et de leur richesse floristique.

La zone du lac des Fées renferme au moins cinq espèces faisant partie de la liste des plantes vasculaires susceptibles d'être désignées menacées ou vulnérables par le ministère de l'Environnement du Québec. Quatre de celles-ci ont au moins une colonie connue aux environs du lac des Fées. Ces espèces sont l'Adlumie fongueuse (*Adlumia fungosa*), le Carex à feuilles pollues (*Carex hirtifolia*), la Corallortize striée (*Corallortiza striata*), et l'ail des bois (*Allium tricoccum*). L'érable noir serait aussi présent.

Les groupements forestiers des autres secteurs, soit B et D, ont peu de valeur écologique dû principalement à leur jeune âge et à leur faible recouvrement forestier, leur mauvaise représentativité de la forêt d'origine (Érablière à Caryer) et finalement, leur qualité esthétique très commune.

Bilan

Points forts

- *Les peuplements forestiers de la partie sud-ouest du secteur et la végétation des marais ont une valeur écologique importante et sont aussi des éléments d'interprétation d'intérêt, de même que les endroits caractérisés par la présence de plantes rares.*

Points faibles

- *Le secteur situé entre la ligne de 315 kV et le boulevard Laramée risque d'être largement perturbé par la construction du boulevard Laramée qui modifiera les conditions actuelles d'ensoleillement, de vent et sera une source probable d'embruns salins. Les perturbations causeront une dégradation accélérée de la végétation pendant les cinq (5) premières années et une mortalité d'une grande partie des feuillus s'étalant sur une période de 10 ans.*
- *Les zones en friche offrent des valeurs écologiques médiocres. Leur restauration prendra des centaines d'années. La régénérescence des friches vers l'évolution finale d'un climax de l'Érablière à Caryer de haute valeur écologique n'est pas garantie même si on est prêt à planter de nombreux arbres et à attendre de nombreuses années.*
- *L'effet du piétinement (tant par les gens que par les véhicules) peut altérer la composition de la flore et les propriétés des sols et ainsi résulter en une dégradation des milieux.*

4.1.2.2

La faune

Le secteur du Seuil du Parc se caractérise par une faune relativement peu abondante. Lors d'une étude, réalisée en 1982, une seule espèce a été capturée dans le lac des Fées, soit le Meunier noir. Toutefois, le Grand Brochet serait aussi présent, du moins au niveau du ruisseau des Fées.

Dans les environs du lac des Fées, les espèces aviaires intéressantes pour l'observation signalées dans le Guide d'observation des oiseaux de l'Outaouais (1985) sont le Grand pic, le Passein indigo et le Cardinal rouge. Trois endroits pour l'observation ornithologique y sont identifiés dont un aux environs de la prison de Hull, au sud des limites du Parc. Les deux autres endroits sont situés à l'intérieur des limites du Parc soit à l'est de la promenade de la Gatineau. Un de ces endroits est situé aux environs de l'intersection du sentier récréatif qui longe la promenade et de la ligne de transport d'énergie, tandis que l'autre est situé aux environs immédiats du lac des Fées. De plus, au niveau du lac et de son marais, on peut y observer le Héron vert et différentes espèces de canards (canards branchu, noir et colvert et Sarcelle à ailes vertes). Il faut signaler toutefois que la localisation de ces sites est peut-être influencée par la présence d'accès aux sites et qu'il se pourrait que d'autres sites intéressants mais moins accessibles existent.

Aux environs du lac des Fées, la diversité, la richesse et l'abondance des mammifères sont relativement faibles à cause, entre autres, de la proximité de la ville. Les espèces répertoriées sont celles qui tirent profit des activités humaines comme le raton laveur, la moufette rayée, les écureuils, le tamia rayé et probablement la marmotte commune.

Lors de la visite des lieux, la présence d'indices a révélé l'utilisation de la zone par d'autres espèces comme le castor et le cerf de Virginie.

Bilan

Points forts

- *Présence d'espèces aviaires intéressantes pour l'observation signalée dans le Guide d'observation des oiseaux de l'Outaouais.*
- *En milieu terrestre, bien que les endroits supportant une végétation d'intérêt soient peu abondants et qu'ils sont situés en zone péri-urbaine, un sentier d'interprétation utilisant le plus possible des emprises existantes pourrait être aménagé. Celui-ci devrait passer à travers les peuplements forestiers et autres milieux dignes d'intérêt. Les sentiers existants pourraient aussi être aménagés de manière à préserver ces habitats le mieux possible face au fort achalandage auquel ils risquent d'être soumis.*
- *Le sentier d'interprétation pourrait passer au niveau des différents milieux écologiques. Par exemple, au niveau des milieux aquatiques: lac, marais, étang de castors et au niveau de milieux terrestres: prairie arbustive, milieux arbustifs, et au niveau de l'érablière.*
- *De manière à tirer profit de la localisation de ces milieux, des thèmes d'interprétation touchant aux modifications qu'entraînent les développements d'origine anthropique sur les milieux naturels pourraient être privilégiés. De tels thèmes pourraient traiter du morcellement forestier, de son effet sur la composition de la faune utilisant ces milieux, de l'eutrophisation des plans d'eau et des liens existant entre la ville et la nature de même que l'importance des parcs.*

Points faibles

- *Le patrimoine faunique ne représente pas une richesse particulière. Il est plutôt moyen dû à l'occupation des animaux communs sur zones urbaines et aux milieux ouverts. Un meilleur couvert forestier plus dense fournirait en théorie de meilleurs habitats pour la faune caractéristique d'un milieu boisé (oiseaux subtropicaux, cerfs de Virginie, etc.). Ces derniers sont plus rares donc de plus grande valeur que les espèces plus communes des zones urbaines (vacher à tête brune, écureuil, etc.). Cependant, la dimension relativement petite de la zone du lac des Fées et la proximité des zones urbaines ne garantissent pas la conservation et le développement des oiseaux subtropicaux et autres mammifères tels les cerfs de Virginie.*
- *La modification de l'habitat naturel est une cause de la diminution de la diversité et de la richesse des communautés. De plus, la présence anthropique peut aussi se faire ressentir par la présence d'animaux domestiques tels les chiens et les chats ou bien encore par l'accumulation de déchets.*

4.1.3 Données climatologiques générales

4.1.3.1 Vents dominants

Selon le Service de l'environnement atmosphérique d'Ottawa, les vents dominants en saison estivale (mai à septembre) proviennent du sud-ouest à une vitesse moyenne de 14 km/heure tandis qu'en saison hivernale (septembre à mai) les vents dominants sont soufflés de l'ouest à une vitesse moyenne de 15 km/heure.

4.1.3.2 Précipitations

On enregistre en moyenne cinquante-huit (58) jours de précipitations durant la saison estivale pour un total de 414,7 mm. En saison hivernale, soixante (64) jours moyen de précipitations se traduisent par des accumulations totales de 221,7 cm.

4.2 MILIEU HUMAIN

4.2.1 Infrastructures et utilités publiques

4.2.1.1 Hiérarchie routière

La zone du lac des Fées bénéficie d'une excellente accessibilité routière via les promenades de la Gatineau et du lac des Fées ou par le réseau routier conventionnel.

D'ailleurs, une récente étude sur la circulation et les accès routiers au secteur du Seuil du Parc de la Gatineau² concluait que le réseau routier du secteur ne posait pas de problème de circulation et que la construction du boulevard Laramée viendra même alléger le réseau routier local et mieux répartir les volumes de circulation régionale ou de transit.

La promenade de la Gatineau est le principal chemin d'accès à l'ensemble du Parc. Son parcours sinueux et paysager contribue à la découverte et aux expériences visuelles offertes aux visiteurs, tandis que son point de raccordement au boulevard Alexandre-Taché demeure l'entrée symbolique du Parc.

À l'instar de la promenade de la Gatineau, la promenade du lac des Fées présente un corridor paysager d'une centaine de mètres de largeur. La promenade du lac des Fées est cependant une promenade périphérique qui, selon les recommandations du plan sectoriel du Seuil, n'offrira plus d'accès direct à la promenade de la Gatineau.

² Beauchemin, Beaton, Lapointe, Étude de circulation et d'accès routier. Secteur Seuil du Parc/Parc de la Gatineau, C.C.N., Août 1991.

La promenade du lac des Fées est donc appelée à jouer davantage un rôle d'accès urbain dans la continuité du boulevard de la Cité des Jeunes. D'autant plus que la construction projetée du boulevard Laramée au-dessus de la promenade annihilera l'expérience visuelle du visiteur. D'ailleurs selon l'entente de 1972 sur le développement du réseau routier régional de l'Outaouais qui a été renouvelée en 1978, il avait été convenu que le boulevard de la Cité des Jeunes de même que la promenade du lac des Fées seraient élargis pour augmenter la capacité de cet axe nord-sud. L'élargissement ne viserait que le tronçon compris entre le boulevard Laramée et la rue Gamelin. L'horizon de mise en oeuvre de ce projet est toutefois très lointain.

L'ensemble du réseau routier conventionnel sera prochainement restructuré par la construction du boulevard Laramée qui borde l'extrémité sud de la zone du lac des Fées. Ce boulevard offrira une grande capacité et sera notamment doté d'un échangeur à la hauteur du chemin de la Montagne. À cet effet, la ville de Hull et la C.C.N. ont fait des recommandations au M.T.Q. pour que l'une des bretelles de l'échangeur prévue dans le quadrant nord-ouest soit relocalisée dans le quadrant nord-est. Le M.T.Q. ne s'oppose pas à cette proposition dans la mesure où une telle modification n'aura pas pour effet d'exiger des nouvelles démarches auprès du Menviq et du B.A.P.E. pour l'obtention des autorisations requises.

Les chemins de la Montagne et Pink de même que les boulevards Saint-Raymond et Cité des Jeunes sont des voies artérielles majeures du réseau municipal de la ville de Hull.

Le boulevard des Frênes et la rue Gamelin (à l'ouest du boulevard Cité des Jeunes) jouent un rôle de voies collectrices en périphérie de la zone. Cependant la rue Gamelin pénètre profondément à l'intérieur de la zone jusqu'à la promenade de la Gatineau. À cet effet, le plan sectoriel du Seuil recommandait d'interrompre la rue Gamelin à la hauteur de la rue des Fées. Gamelin demeure donc une entrée plus ou moins formelle au Parc mais constitue surtout l'accès privilégié au centre d'activités récréatives de la ville de Hull localisé dans le Parc. Le plan sectoriel du Seuil proposait plutôt un accès régional au Parc via le chemin de la Montagne à la hauteur du prolongement de l'axe Gamelin. Ce nouvel accès serait à proximité du futur échangeur autoroutier en plus d'être éloigné des activités municipales pratiquées dans le Parc.

Enfin, cinq (5) rue locales à faible débit de circulation structurent l'enclave résidentielle de la rue des Fées. Ce réseau local forme toutefois sept (7) culs-de-sac sans rond de virage; ce qui crée des problèmes de gestion et d'entretien (planche 4.5).

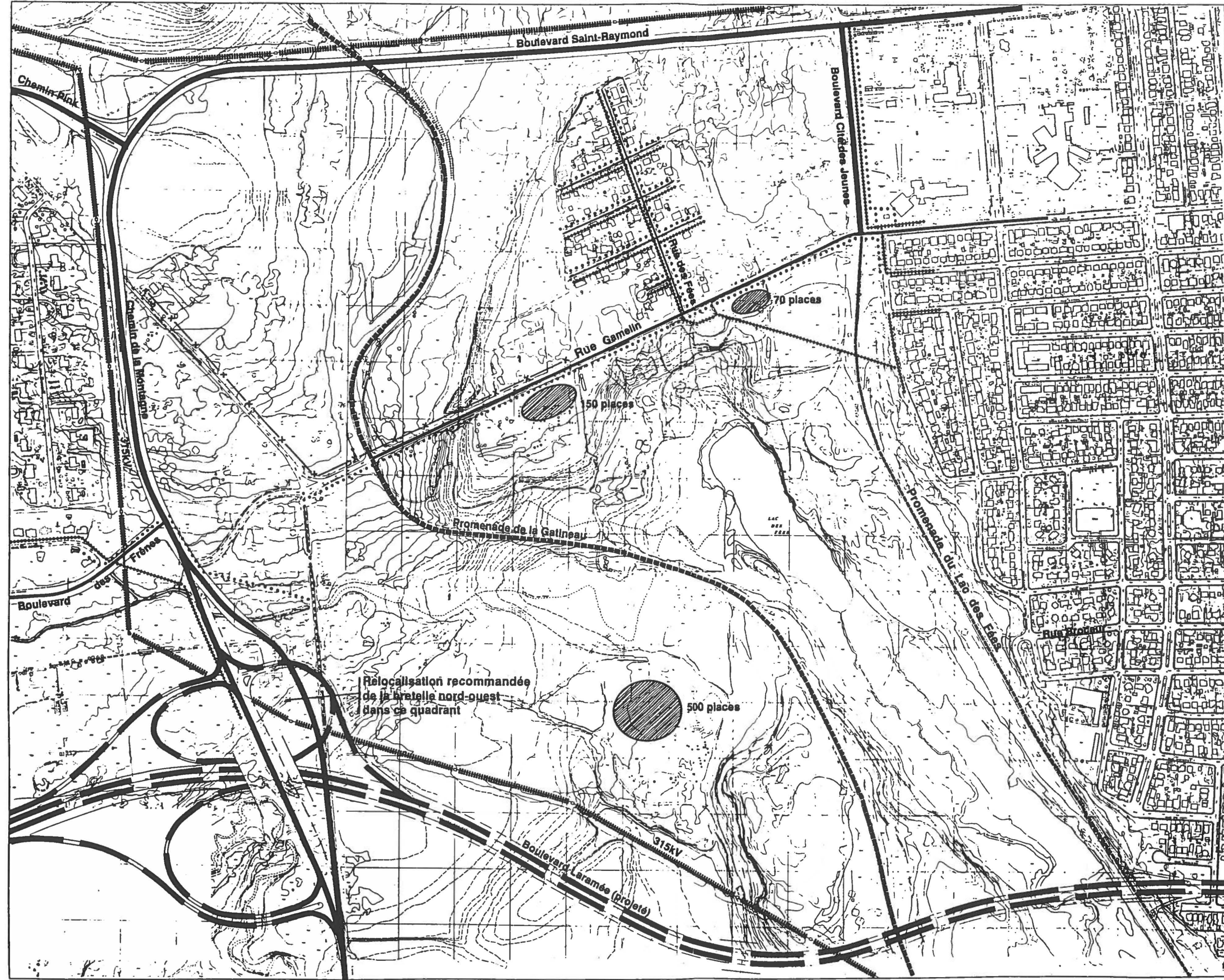
INFRASTRUCTURES ET UTILITÉS PUBLIQUES

HIÉRARCHIE ROUTIÈRE

- promenade principale
- promenade périphérique
- ==== autoroute
- ==== artère
- ==== collectrice
- locale

UTILITÉS PUBLIQUES

- ligne de transport d'électricité de 315kV
- égout sanitaire
- aqueduc
- desserte d'électricité 49 kV (à démanteler)
- ▨▨▨▨ parc de stationnement



PLAN DE ZONE LAC DES FÉES

dessin	L.B.	no. de plan
vérification	E.B.M.P.	4.5
approbation	E.B.M.P.	
date	Février 1994	
contrat	8947	

4.2.1.2

Patron des déplacements automobiles

Selon une enquête menée par la C.C.N. à l'été 1990 dans le secteur des promenades, 78% des visiteurs du Parc sont résidents de la R.C.N. (tableau 4.1).

On peut présumer que cette clientèle connaît relativement bien le secteur et accède à la zone via Gamelin ou la promenade de la Gatineau dépendant de leur point d'origine.

Selon les comptages de circulation réalisés entre 1990 et 1993, on enregistre en moyenne 900 véhicules/jour accédant à la promenade de la Gatineau par le boulevard Taché tandis que 1100 véhicules/jour ont été relevés sur le tronçon de la rue Gamelin entre la promenade du lac des Fées et la promenade de la Gatineau (planche 4.6). Ces comptages placent donc les deux (2) accès à la zone pratiquement sur un pied d'égalité. Ces données statistiques ne nous permettent pas d'identifier le nombre de déplacements originant de Taché ou de Gamelin qui poursuivent leur route sur la promenade de la Gatineau au nord de Gamelin, mais une enquête de la C.C.N. estime qu'en 1990, 52% des 220 000 visiteurs du Parc avaient utilisé ce tronçon; ce qui place la zone du lac des Fées dans une position stratégique pour le contrôle et la tarification des visiteurs.

Enfin, l'étude de B.B.L. nous indique également que les visiteurs de l'extérieur de la R.C.N. devraient, s'ils suivent la signalisation touristique prévue à cet effet, accéder au Parc par la promenade de la Gatineau (planche 4.7).

4.2.1.3

Offre en stationnement

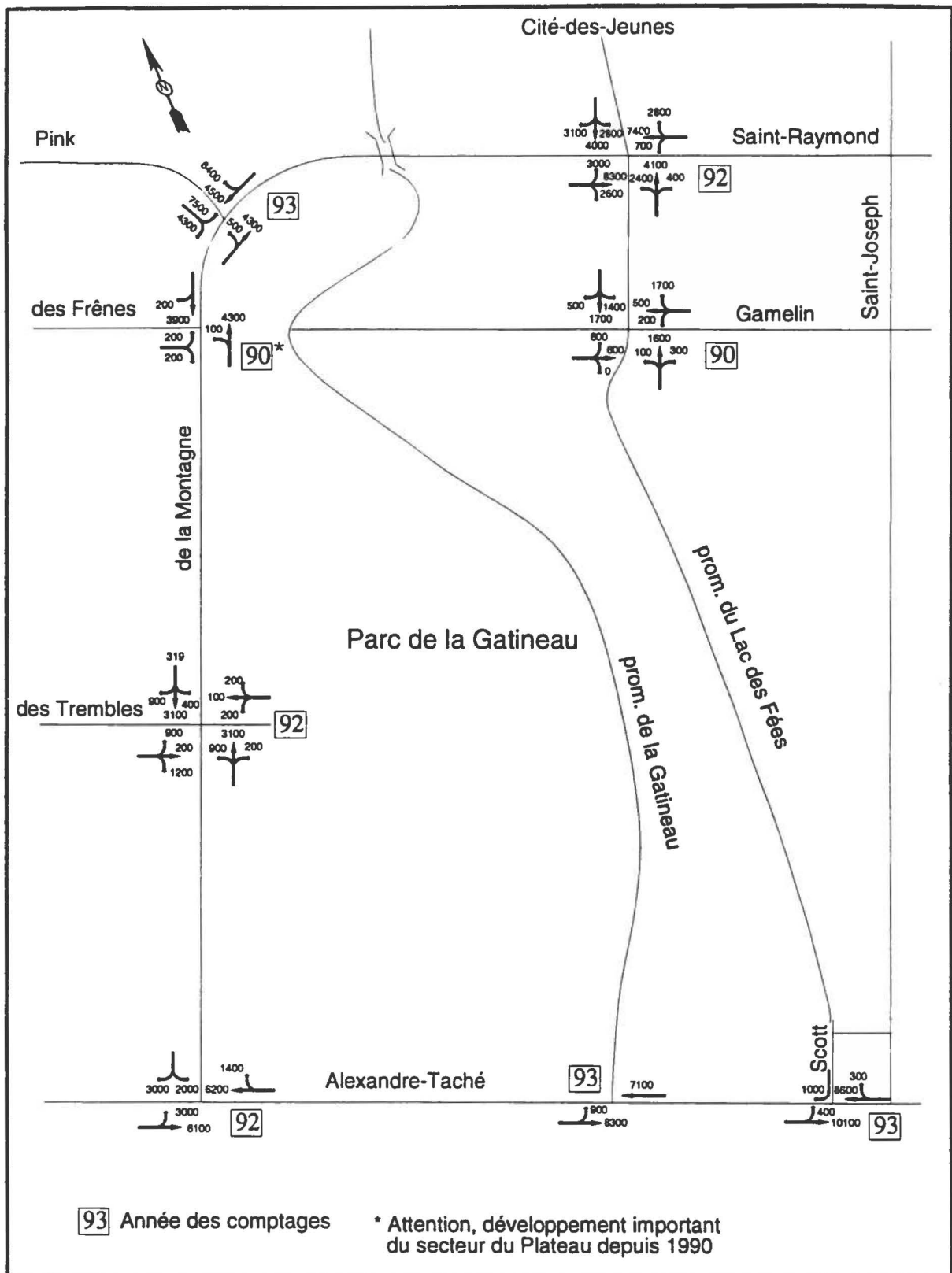
Le rôle d'accueil de la zone du lac des Fées est pour l'instant purement conceptuel parce qu'aucun bâtiment ni aucun stationnement n'y est géré par la C.C.N. En fait, la ville de Hull administre deux (2) parcs de stationnement le long de la rue Gamelin dont la capacité globale est d'environ 220 places en plus d'un large site de plus de cinq (5) hectares (ancien dépotoir) qu'elle n'opère que lors de la tenue de spectacles à l'amphithéâtre et dont la capacité est d'environ 500 places. Ce dernier parc de stationnement est présentement accessible par le chemin de la Montagne, mais si la boucle de l'échangeur Laramée/de la Montagne venait qu'à être construite dans le quadrant nord-est l'accès devra être revu.

TABLEAU 4.1
Distribution des déplacements induits par le secteur des
promenades du Parc de la Gatineau

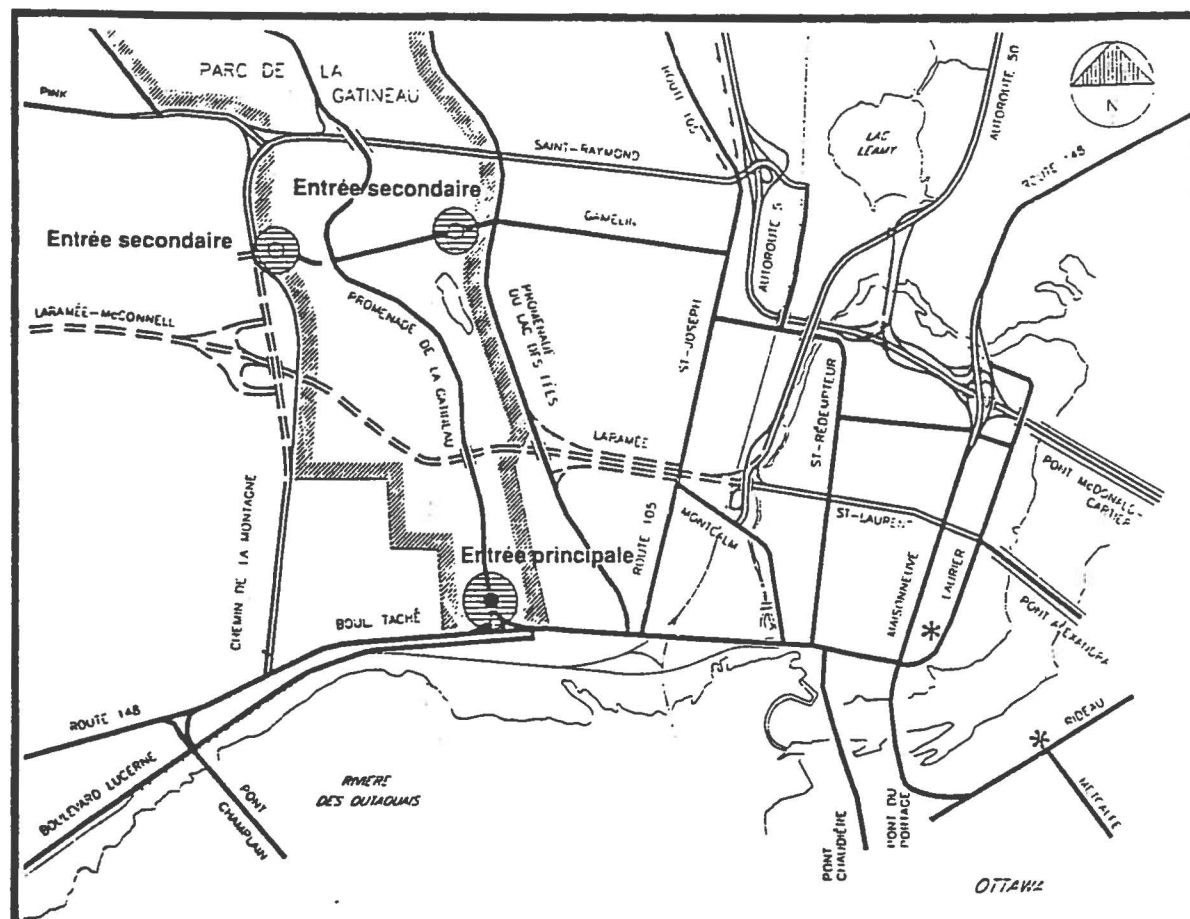
		% des visiteurs
Sortie la plus fréquentée	Meech	47%
	Gamelin	33%
	Kingsmere	19%
	Total:	100%
Accès au Parc	Taché-Gamelin	52%
	Meech-Chelsea	33%
	Kingsmere	12%
	Autres	3%
	Total:	100%
Pont utilisé par les visiteurs de l'Ontario	Champlain	40%
	MacDonald-Cartier	24%
	Interprovincial	15%
	Du Portage	11%
	Chaudière	7%
	Ne sait pas	3%
	Total:	100%
Provenance du 1^{er} visiteur - conducteur	RCN - Québec	33%
	RCN - Ontario	45%
	Autres Québec	9%
	Autres Ontario	7%
	Autres Canada	2%
	États-Unis	2%
	Autres pays	2%
	Total:	100%

Source: Rapport statistique sur l'enquête de l'été 1990 dans le secteur des promenades.

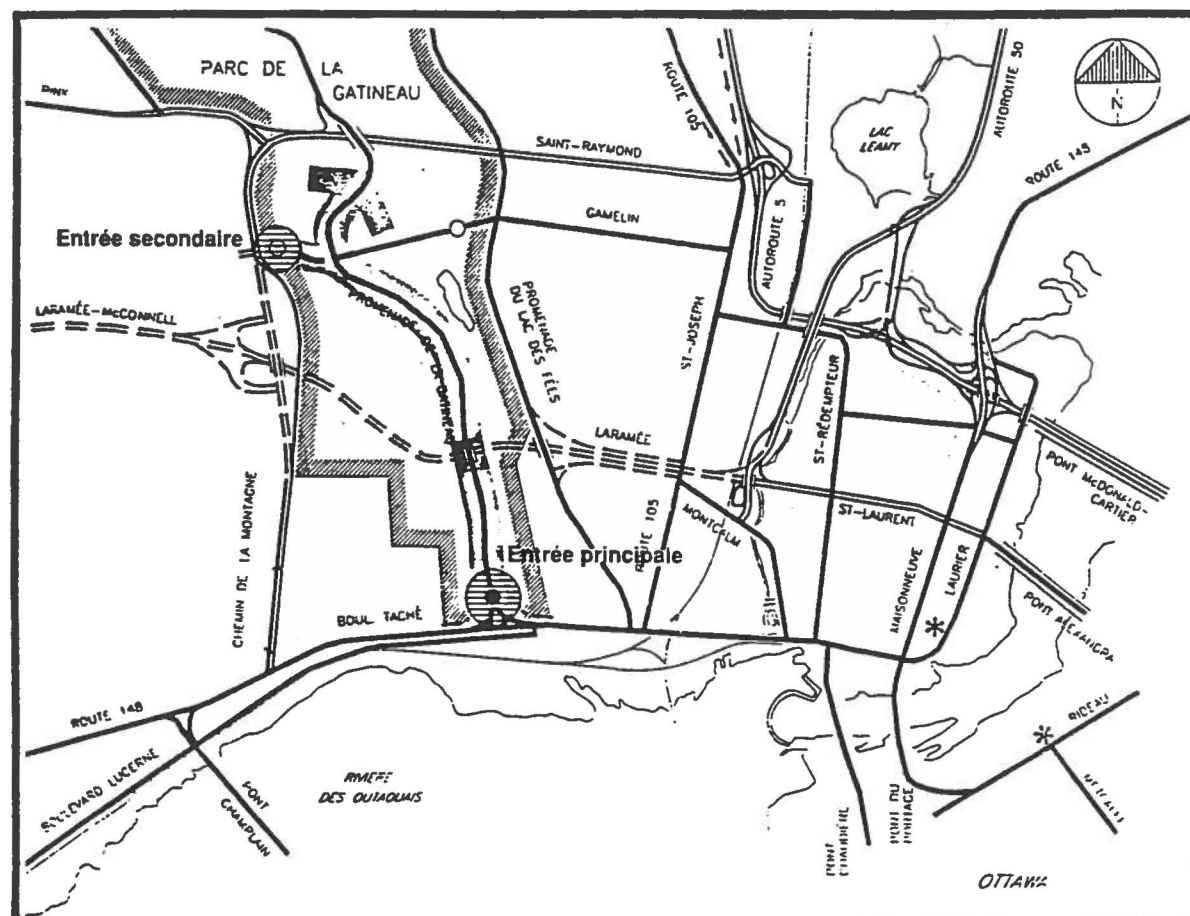
PLANCHE 4.6 Volumes de circulation du jour moyen annuel



PATRON DES DÉPLACEMENTS VÉHICULAIRES



Patron de déplacement des visiteurs résidents de RCN



Patron de déplacement des touristes

TABLEAU 3.3

DISTRIBUTION DES DÉPLACEMENTS INDUITS PAR LE SECTEUR DES PROMENADES DU PARC DE LA GATINEAU

		% des visiteurs
Sortie la plus fréquentée	Meech	47%
	Gamelin	33%
	Kingsmere	19%
	Total:	100%
Accès au Parc	Taché-Gamelin	52%
	Meech-Chelsea	33%
	Kingsmere	12%
	Autres	3%
	Total:	100%
Pour utilisé par les visiteurs de l'Ontario	Champlain	40%
	MacDonald-Cartier	24%
	Interprovincial	15%
	Du Portage	11%
	Chaudière	7%
	Ne sais pas	3%
	Total:	100%
Provenance du 1er visiteur-conducteur	RCN - Québec	33%
	RCN - Ontario	45%
	Autres Québec	9%
	Autres Ontario	7%
	Autres Canada	2%
	Etats-Unis	2%
	Autres pays	2%
Total:	100%	

Source: Rapport statistiques sur l'enquête de l'été 1990 dans le secteur des Promenades.

PLAN DE ZONE LAC DES FÉES

dessin	LB	no du plan
vérification	EB MP	
approbation	EB MP	4.7
date	Août 1993	
contrat	9347	

*Services d'utilités publiques**1) Lignes de transport d'électricité*

Deux (2) lignes de transport d'électricité de 315 kV bordent les limites sud, ouest et nord de la zone. Il s'agit d'obstacles ayant un impact visuel négatif sans compter que leur emprise demeure déboisée en permanence créant des trouées visuelles et des coupures dans la couverture forestière. Fort heureusement ces lignes sont jumelées à des corridors routiers majeurs; ce qui concentre l'impact sur des milieux déjà perturbés (planche 4.5).

Il existe également dans l'axe de l'emprise du chemin de la Montagne abandonné une ligne de desserte électrique de 49 kV qui n'a plus d'utilité et dont le démantèlement serait souhaitable pour l'intégrité des qualités naturelles du Parc.

2) Desserte en services municipaux

La zone du lac des Fées est traversée d'est en ouest par une conduite principale d'aqueduc localisée globalement dans l'axe de la rue Gamelin. L'enclave résidentielle est desservie par l'aqueduc mais aussi par une conduite d'égout sanitaire qui traverse en diagonal le quadrant sud-ouest de Gamelin/promenade du lac des Fées. À l'extrême ouest de la zone, l'égout sanitaire sous le boulevard des Frênes dessert un secteur en développement résidentiel (secteur du Plateau).

Le Service du Génie de la ville de Hull nous assure que le réseau actuel d'égout et d'aqueduc localisé dans le Parc disposerait d'une capacité excédentaire suffisante pour satisfaire aux besoins de desserte d'un bâtiment de service dans le Parc.

*Bilan**Points forts:*

- *Hiérarchie routière claire et excellente capacité du réseau à court, moyen et long terme.*
- *52% de tous les visiteurs du Parc empruntent le tronçon de la promenade de la Gatineau situé au nord de la rue Gamelin.*
- *Potentiel de desserte relativement facile d'un chalet de services par l'égout et l'aqueduc municipal.*
- *Les grands corridors d'infrastructures sont jumelés et localisés en périphérie de la zone.*

Points faibles:

- *Trois (3) accès potentiels à la zone d'où une confusion du visiteur à anticiper et une localisation peu évidente d'un poste de contrôle et de tarification efficace.*
- *Axe de la promenade du lac des Fées plutôt associé au réseau routier de la ville de Hull qu'à celui du Parc.*
- *Localisation d'un accès efficace et sécuritaire au Parc par le chemin de la Montagne tributaire du réalignement du boulevard des Frênes ou la perte d'une cédrière d'intérêt.*
- *Aucune offre en stationnement dont la gestion soit assurée par la C.C.N.*

4.2.2

Baux, servitudes et gestion foncière

La zone du lac des Fées est un territoire très fragmenté par des enclaves de gestion privée, des servitudes de toutes sortes et des baux que la C.C.N. tente de faire signer à la ville de Hull pour la pratique d'activités récréatives et l'aménagement de services connexes (planche 4.8).

En fait, on estime que plus de 22% des 212 hectares de la zone du lac des Fées sont grevés d'une façon quelconque d'une utilisation libre par la C.C.N. (tableau 4.2). Ces restrictions plus ou moins limitées à l'usage du territoire ont d'autant plus d'impact qu'elles sont éparpillées sur l'ensemble de la zone.

4.2.2.1

Les baux

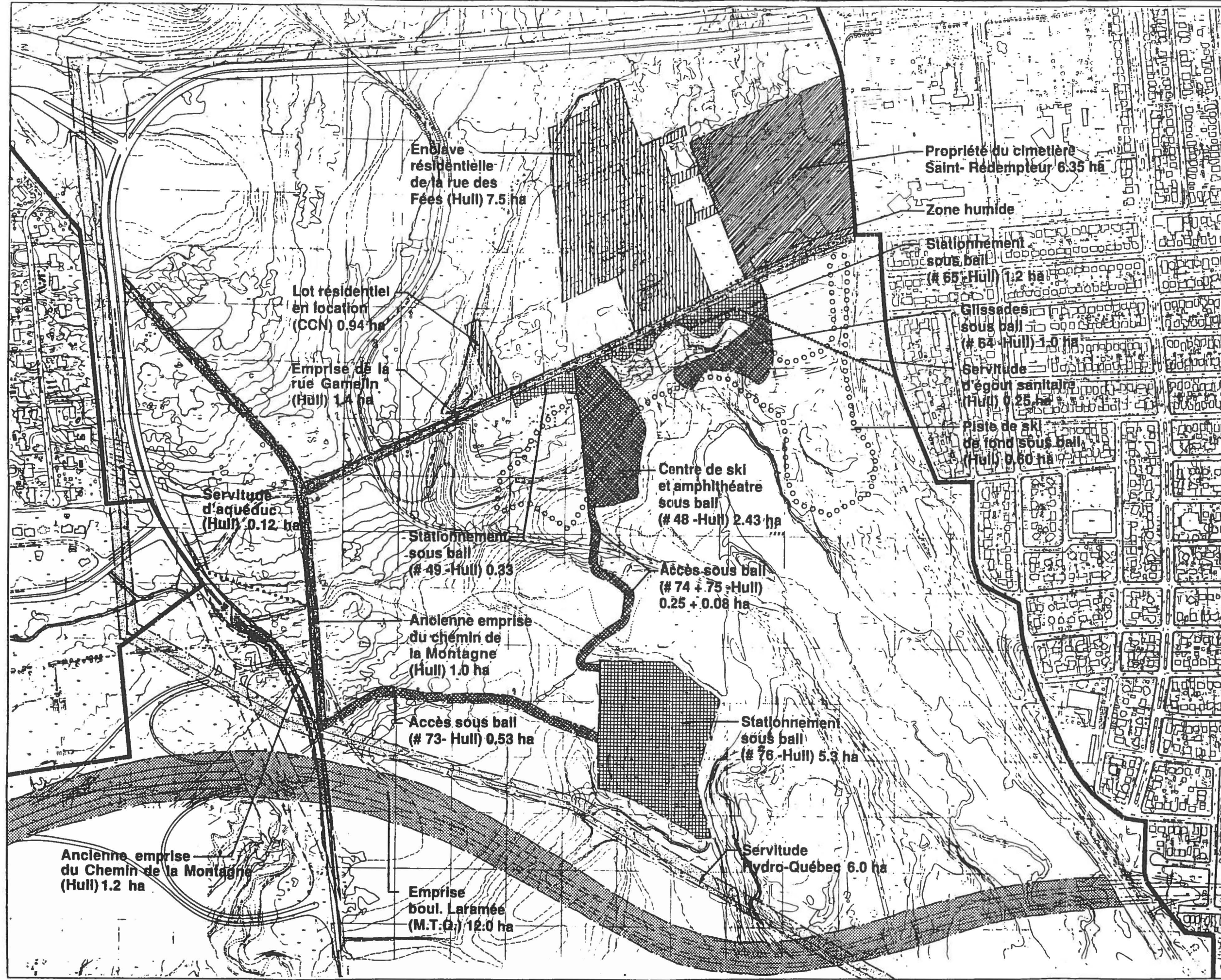
La C.C.N. a rédigé des baux annuels à l'attention de la ville de Hull pour qu'elle puisse tenir différentes activités. Mais les parties ne s'entendent pas sur certaines modalités des baux de sorte qu'aucun d'entre eux n'a été signé. Cette situation n'est certainement pas favorable à l'amélioration des sites par le Service des Loisirs de la ville de Hull. Cela se traduit par une dégradation de certains sites et équipements.

De plus, la C.C.N. tolère le débordement de la pratique de certaines activités à l'extérieur des terrains susceptibles de faire l'objet des baux. Cette situation fait en sorte qu'un large bloc de terrains situé au sud de la rue Gamelin tend progressivement à se «municipaliser» et à limiter sa contribution au symbolisme national.

Enfin, la C.C.N loue, sur une base annuelle, une propriété résidentielle qu'elle possède au nord de la rue Gamelin et isolée du reste du développement urbain de la zone.

**BAUX, SERVITUDES
ET GESTION
FONCIÈRE**

— limite du parc
de la Gatineau



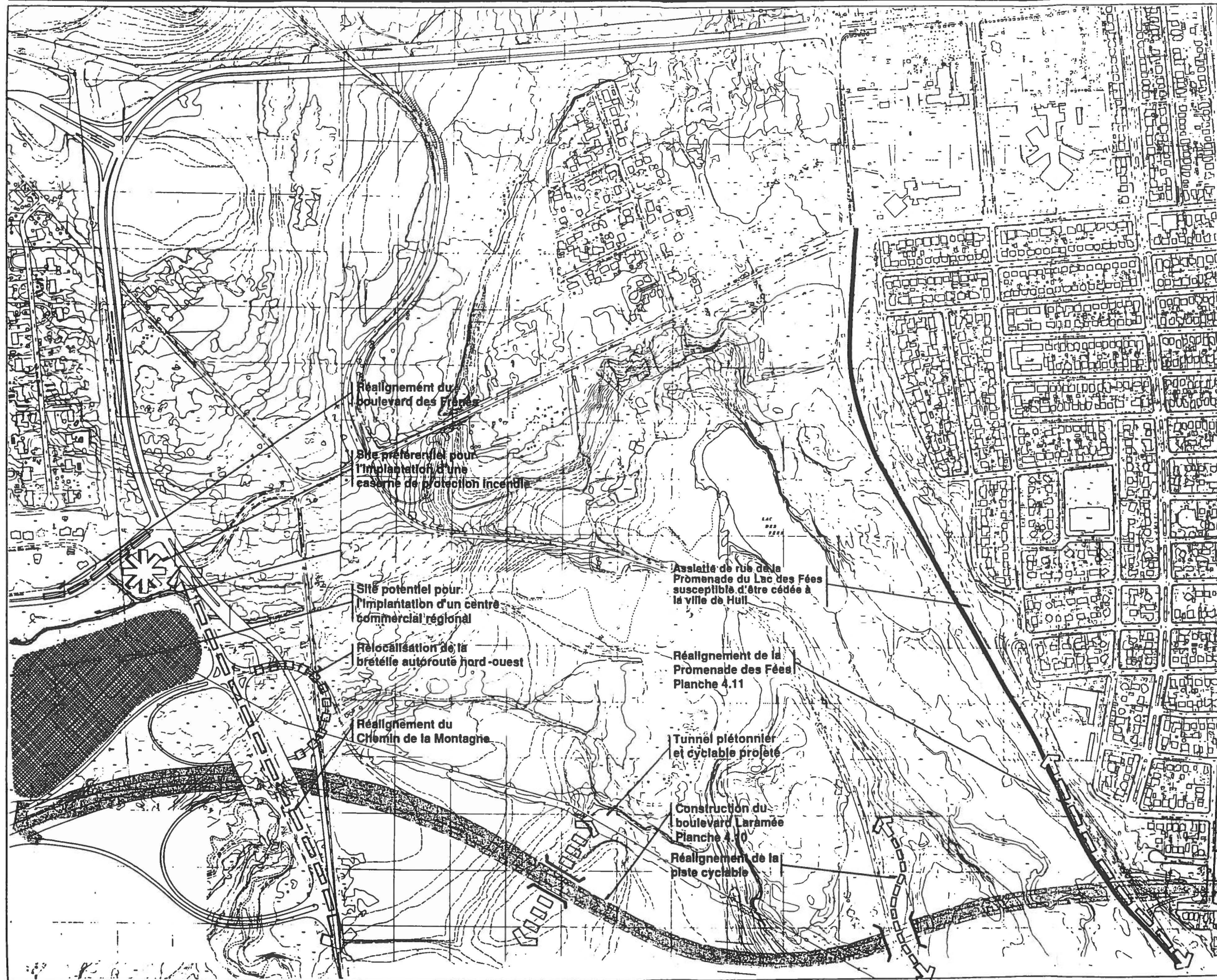
**PLAN DE ZONE
LAC DES FÉES**

dessin	S.H.	no. du plan
vérification	E.B.M.P.	
approbation	E.B.M.P.	4.8
date	Février 1994	
contrat	8927	

TABLEAU 4.2
Territoire de la zone sous limitations

Nature des limitations	Superficie
■ Baux proposés à la ville de Hull	
- centre de ski et amphithéâtre	2,43 ha
- stationnement de l'amphithéâtre	5,30 ha
- stationnement des skieurs	0,33 ha
- stationnement de l'aire de jeux libres	1,00 ha
- accès au stationnement de l'amphithéâtre	0,53 ha
- accès entre le stationnement de l'amphithéâtre et l'amphithéâtre	0,33 ha
- piste de ski de randonnée (± 2 km)	0,60 ha
Sous-total:	10,52 ha
■ Servitudes	
- ligne de 315 kV (axe est-ouest)	6,00 ha
- aqueduc de la ville de Hull (hors rue)	0,12 ha
- égout sanitaire de la ville de Hull (hors rue)	0,25 ha
Sous-total:	6,37 ha
■ Enclave foncière de gestion privée	
- secteur résidentiel de la rue des Fées	7,50 ha
- cimetière Saint-Rédempteur	6,35 ha
- propriété du 500 rue Gamelin (sous location par la C.C.N.)	0,94 ha
- emprise du boulevard Laramée projetée (M.T.Q.)	10,50 ha
- échangeur Laramée/de la Montagne (M.T.Q.)	1,50 ha
- emprise du chemin de la Montagne abandonné (ville de Hull)	1,00 ha
- emprise du chemin de la Montagne récemment abandonné (ville de Hull)	1,20 ha
- emprise de la rue Gamelin (baill emphytéotique de la C.C.N.)	1,40 ha
Sous-total:	30,39 ha
TOTAL:	47,28 ha

PROJETS DE DÉVELOPPEMENT URBAIN



Réalignement du boulevard des Frères
 Site préférentiel pour l'implantation d'une caserne de protection incendie

Site potentiel pour l'implantation d'un centre commercial régional

Relocalisation de la bretelle autoroute nord-ouest

Réalignement du Chemin de la Montagne

Assiette de rue de la Promenade du Lac des Fées susceptible d'être cédée à la ville de Hull

Réalignement de la Promenade des Fées Planche 4.11

Tunnel piétonnier et cyclable projeté

Construction du boulevard Laramée Planche 4.10

Réalignement de la piste cyclable

1:3000



PLAN DE ZONE LAC DES FÉES

dessin	L.B.	no. de plan
vérification	E.B.M.P.	
approbation	E.B.M.P.	4.9
date	Février 1984	
contrat	5027	

4.2.2.2

Les servitudes

La mise en valeur de la zone du lac des Fées doit aussi composer avec différentes servitudes nécessaires à l'implantation de services d'utilité publique.

Hors des emprises de rues publiques, ces servitudes visent notamment les corridors de transport d'électricité de 315 kV, une conduite d'égout sanitaire entre la rue des Fées et la promenade du lac des Fées et une conduite d'aqueduc entre l'ancien tracé du chemin de la Montagne et le boulevard des Frênes.

4.2.2.3

Gestion de certaines propriétés

La gestion des terrains à l'extrémité nord-est de la zone du lac des Fées échappe au contrôle de la C.C.N.

L'enclave résidentielle de la rue des Fées regroupe près de 78 propriétaires privés distincts, tandis que le cimetière Saint-Rédempteur occupe à lui-seul près de 6,35 hectares de terrain. Un contact réalisé auprès du directeur général des cimetières regroupés nous a indiqué que ce cimetière occupé à un peu moins de la moitié dispose encore de suffisamment de place pour les cinquante (50) prochaines années. Ce dernier nous a fait part toutefois d'un problème chronique de zone humide dans la partie sud-ouest du cimetière associé à une nappe phréatique élevée. Cette situation l'empêche d'utiliser ladite surface. Par ailleurs, le cimetière serait disposé à échanger des terrains avec la C.C.N. notamment ceux à l'intersection des boulevards Saint-Raymond et Cité des Jeunes dans la mesure où le roc n'y est pas affleurant. Cela rehausserait semble-t-il le prestige du cimetière et permettrait éventuellement d'offrir un bon site pour l'érection d'un crématorium ou un autre édifice majeur semblable.

La ville de Hull demeure toujours propriétaire de toutes les emprises des rues de l'enclave résidentielle de la rue des Fées de même que celles des deux (2) tronçons du chemin de la Montagne abandonné. La C.C.N. a toutefois entrepris des démarches auprès de la ville de Hull pour que lui soit cédé les emprises des chemins de la Montagne abandonnés.

Le cas de la rue Gamelin est plus particulier. En effet, le 28 juin 1979, la ville de Hull a consenti à la C.C.N. un bail emphytéotique d'une durée de 99 ans sur le tronçon de l'emprise de la rue Gamelin compris entre la rue des Fées et le chemin de la Montagne.

Enfin, le ministère des Transports du Québec est propriétaire de l'emprise du boulevard Laramée et de ses échangeurs.

Points forts

- *Les baux sont présentement consentis sur une base annuelle. Les conditions qui y sont contenues peuvent être revues et les baux eux-mêmes peuvent être révoqués.*

Points faibles

- *Territoire très fragmenté par des emprises permanentes et des propriétés privées réparties sur l'ensemble de la zone.*
- *Baux de courte durée décourageant des investissements reliés à des immobilisations ou des améliorations.*
- *Étalement progressif des activités récréatives de la ville de Hull hors des terrains sous bail.*

4.2.3 Projets de développement urbain

Plusieurs projets connus de développement urbain auront un impact déterminant sur l'aménagement de la zone du lac des Fées (planche 4.9).

4.2.3.1 *Implantation d'une caserne de pompiers*

La ville de Hull a récemment procédé à une étude de son territoire visant à dégager un plan d'action détaillé relativement à son service de protection-incendie. Ce plan inclut l'identification du nombre et l'emplacement des casernes de pompiers et les tracés préférentiels d'accès aux quartiers à desservir.

Quinze (15) différents scénarios ont été étudiés dont la moitié dépendait de l'utilisation de la rue Gamelin (entre le chemin de la Montagne et la promenade du lac des Fées) et de la promenade de la Gatineau (au sud de la rue Gamelin) comme voie d'accès pour les camions d'incendie.

Le scénario préférentiel repose sur la construction de trois (3) nouvelles casernes dont la localisation permettrait une desserte efficace de l'ensemble du territoire municipal. L'une de ces casernes serait implantée dans le quadrant sud-ouest du boulevard des Frênes et du chemin de la Montagne. Le service des incendies de la ville de Hull estime que cette caserne répondra à 800 ou 900 appels par an dont la majorité entraînera la circulation des véhicules de protection incendie à travers le Parc.

La circulation de véhicules d'incendie répondant à une alerte semble peu compatible avec la sécurité des usagers du Parc qui sont plutôt à la recherche d'un climat de détente et de relaxation. La situation est d'autant plus critique que la localisation de cette nouvelle caserne s'appuie sur l'hypothèse que la vitesse de circulation sur la rue Gamelin est de 60 km/heure. Dans le contexte où une partie de la rue Gamelin serait convertie en voie piétonnière et cyclable, cette hypothèse ne pourrait être soutenue et les résultats de l'étude devraient être revus en conséquence.

4.2.3.2

Construction du boulevard Laramée

Le projet de construction du boulevard Laramée a reçu l'aval du B.A.P.E. et du Menviq. Il s'agit d'un boulevard urbain à accès limité qui intègre une voie réservée aux autobus. L'emprise typique du boulevard dans le Parc atteint 70,0 mètres (planche 4.10).

Le profil préliminaire du boulevard n'est pas encore disponible mais l'on sait d'ores et déjà que le boulevard sera en structure au-dessus de la promenade du lac des Fées et du marais du lac des Fées pour ensuite plonger sous la promenade de la Gatineau et poursuivre sa route à niveau jusqu'à l'échangeur de la Montagne (planche 4.10).

Outre les projets de relocalisation possible d'une des bretelles de cet échangeur discutés à la section 3.1 du présent rapport, la construction du boulevard entraînera:

- la relocalisation de la promenade du lac des Fées à environ 15,0 mètres plus à l'ouest de son tracé actuel pour assurer le dégagement nécessaire au passage du boulevard Laramée sous la rue Labelle (planche 4.11);
- la relocalisation du sentier récréatif parallèle à la promenade de la Gatineau au niveau du viaduc projeté pour le passage du boulevard Laramée en dépression (planche 4.9);
- la construction d'un tunnel piétonnier à mi-chemin entre la promenade de la Gatineau et le chemin de la Montagne (planche 4.9).

4.2.3.3

Réalignement du boulevard des Frênes

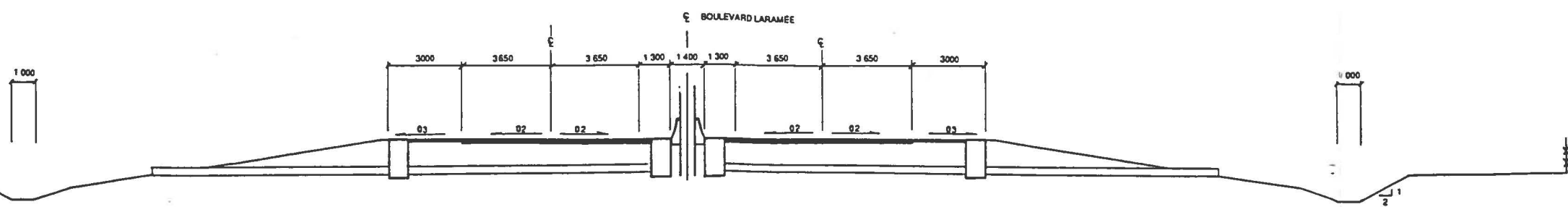
Le plan sectoriel du Seuil du Parc proposait de réaligner le boulevard des Frênes en fonction du tracé projeté de l'accès ouest de la zone du lac des Fées. Ce réalignement visait notamment à préserver une cédrière d'intérêt située dans le Parc, mais directement dans le prolongement du boulevard des Frênes.

En réponse à cet objectif, la ville de Hull se propose de revoir le tracé d'une section de l'actuel boulevard des Frênes de manière à ce que son raccordement au chemin de la Montagne soit plutôt aligné avec la bretelle nord de l'échangeur Laramée / de la Montagne.

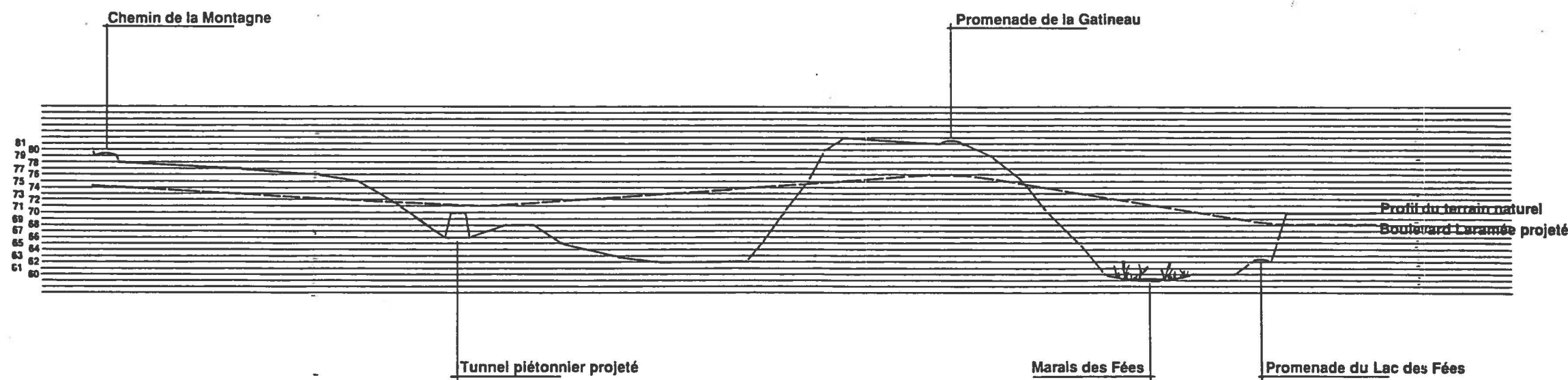
Bien que différent de l'alignement proposé par la C.C.N., ce dernier tracé du boulevard des Frênes demeure conforme aux objectifs poursuivis par le plan sectoriel du Parc.

Site:

BOULEVARD LARAMÉE



**COUPE TYPIQUE
BOULEVARD LARAMÉE DANS LE PARC**

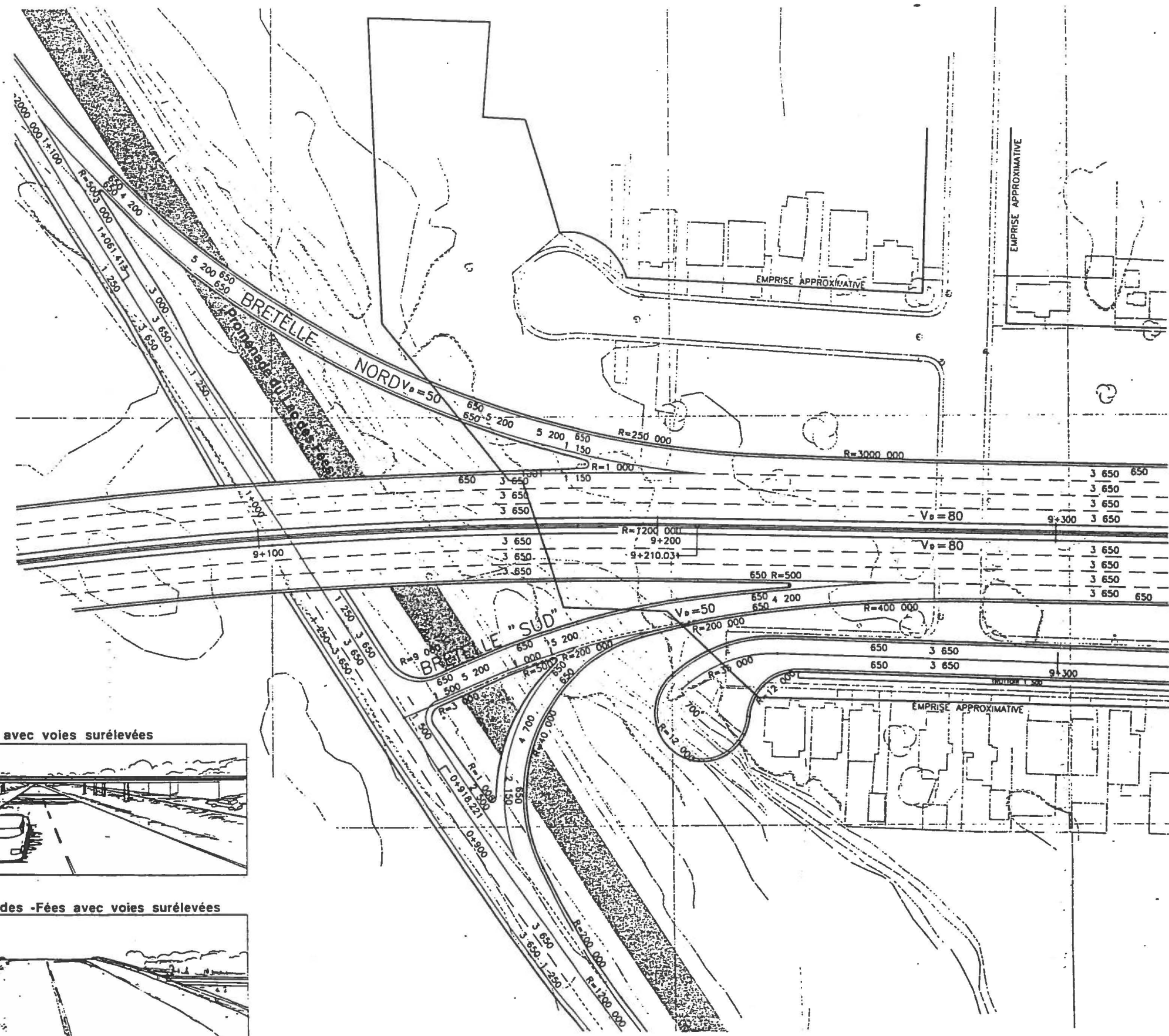


**PROFIL PRÉLIMINAIRE DU BOULEVARD LARAMÉE
(non-officiel)**

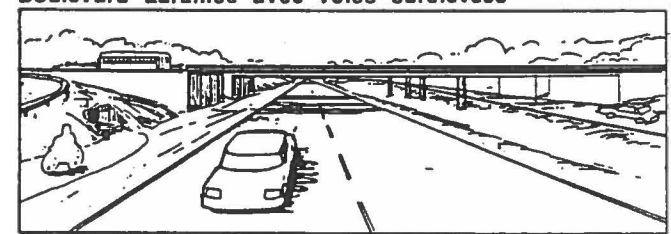
**PLAN DE ZONE
LAC DES FÉES**

dessin	L.B.	no du plan
vérification	E.B.M.P.	4.10
approbation	E.B.M.P.	
date	Avril 1993	
œuvre	9247	

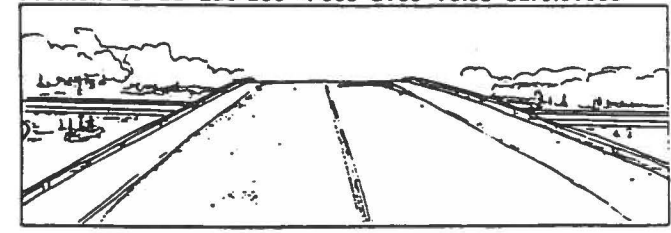
PROMENADE DU LAC DES FÉES/ BOULEVARD LARAMÉE (PROPOSITION DU M.T.Q.)



Boulevard Laramée avec voies surélevées



Promenade du Lac-des -Fées avec voies surélevées



PLAN DE ZONE LAC DES FÉES

dessin	LB	no du plan
verification	E.B.M.P.	4.11
approbation	E.B.M.P.	
date	Août 1993	
contrat	8947	

Bilan

Points forts

- *Meilleure accessibilité routière au Parc assurée par la construction projetée du boulevard Laramée.*
- *Possibilité de réalignement du boulevard des Frênes dans le respect des objectifs du plan sectoriel du Seuil.*

Points faibles

- *Possibilité d'une nouvelle emprise dans l'axe de la rue Gamelin pour le passage de véhicules d'urgence.*
- *Incompatibilité entre les vocations de récréation et de détente de la zone du lac des Fées et la fréquence élevée de véhicules de protection incendie à travers le Parc.*
- *Perturbation de la partie marécageuse et des qualités naturelles générales de la zone du lac des Fées par la construction du boulevard Laramée.*

4.2.4 Usage et profil de la clientèle de la zone

4.2.4.1 Usage de la zone

4.2.4.1.1 Offre récréative

L'essentiel des aménagements récréatifs est regroupé entre le lac des Fées et la rue Gamelin, à l'est du ruisseau des Fées (planche 4.12).

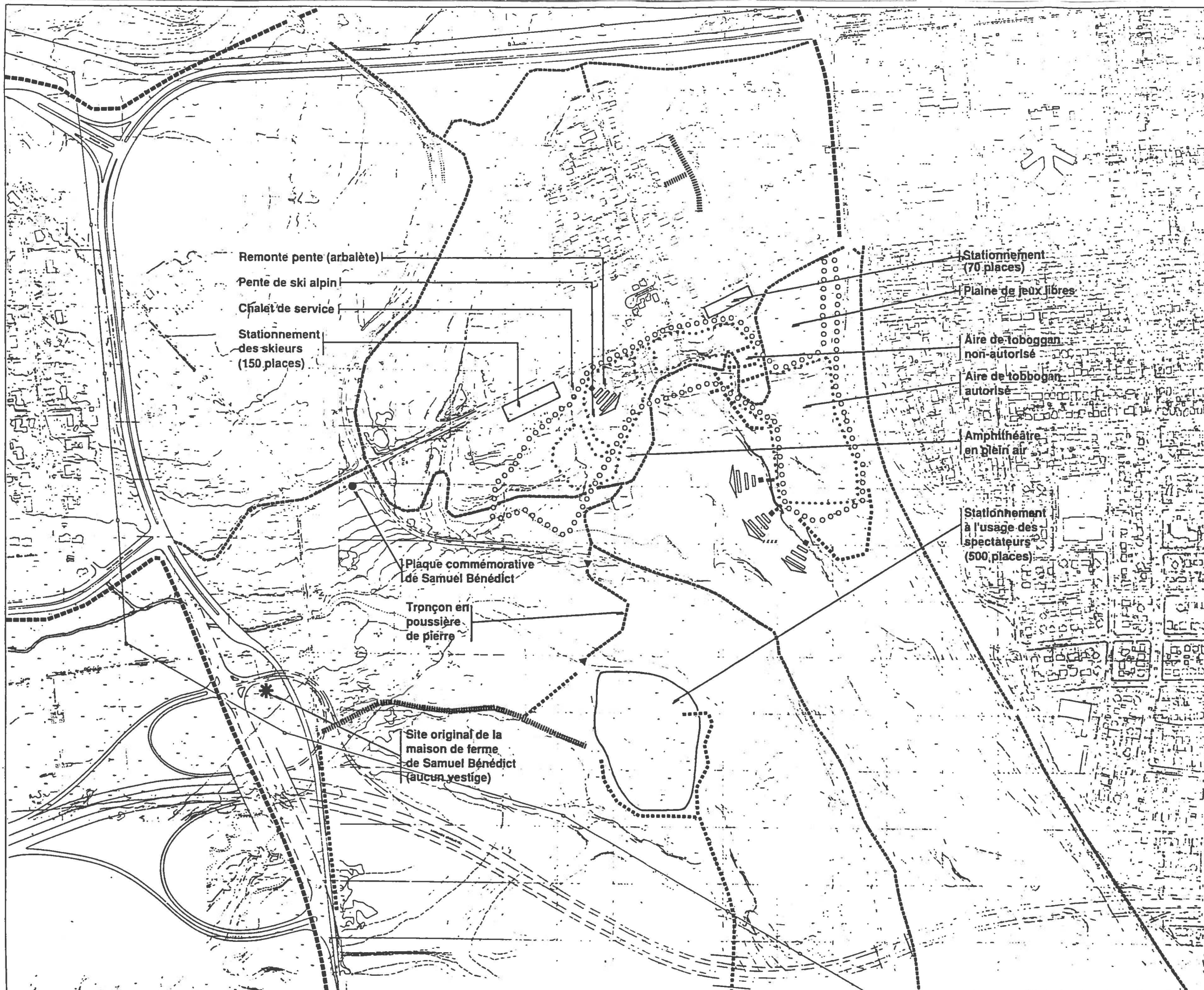
1) Centre de ski municipal de Hull

De 1940 à 1960, la pente de ski du lac des Fées a été opérée par l'entreprise privée. En 1960, la ville de Hull a acheté le remonte-pente de l'entrepreneur afin de poursuivre les opérations. Au cours des ans, la Ville a ajouté un chalet de services, des réflecteurs. Elle a changé le remonte-pente (câble) pour une arbalète (T-Bar) et a acquis un «skidoozer» pour l'entretien de la pente.

UTILISATIONS RÉCRÉATIVE ET CULTURELLE

légende

- piste cyclable et sentier de ski de randonnée C.C.N.
- circuit de compétition de VTT (club traction)
- o o o o o sentier de ski de randonnée (Ville de Hull)
- piste et sentier récréatifs projetés par la ville de Hull
- sentier non-officiel
- ||||| accès automobile
- ◀||| point de vue d'intérêt



Remonte pente (arbalète)

Pente de ski alpin

Chalet de service

Stationnement des skieurs (150 places)

Stationnement (70 places)

Plaine de jeux libres

Aire de toboggan non-autorisé

Aire de toboggan autorisé

Amphithéâtre en plein air

Stationnement à l'usage des spectateurs (500 places)

Plaque commémorative de Samuel Bénédic

Tronçon en poussière de pierre

Site original de la maison de ferme de Samuel Bénédic (aucun vestige)



PLAN DE ZONE LAC DES FÉES

dessin	L.B.	no. du plan
vérification	E.B. M.P.	4.12
approbation	E.B. M.P.	
date	Août 1993	
contrat	9247	

Le territoire occupé par les activités du centre de ski fait l'objet d'un bail annuel mais qui n'a pas été signé par la ville de Hull en 1993. La ville de Hull souhaiterait pouvoir améliorer son installation par le remplacement de l'arbalète et la construction ou la rénovation du chalet de services existant. Ces projets ont à ce jour été compromis car la C.C.N. ne souhaitait pas autoriser le raccordement du chalet aux services municipaux avant d'avoir statué sur un concept global d'aménagement de la zone du lac des Fées.

Ce centre de ski d'une dénivellation d'une trentaine de mètres bénéficie néanmoins d'un important pouvoir d'attraction sur la clientèle familiale locale. Ces récentes années, la ville de Hull a enregistré en moyenne 500 inscriptions aux cours de ski tandis que le centre accueille annuellement environ 32 000 skieurs. Le centre est ouvert tous les jours et les soirs de la semaine.

Outre le chalet qui offre des services minimaux aux skieurs, un stationnement de 150 places, adjacent au centre de ski en bordure de la rue Gamelin, comble les besoins des skieurs. Toutefois, environ quatre (4) fois par saison, on enregistre un débordement des besoins en stationnement de l'autre côté de la rue Gamelin sur un terrain appartenant à la C.C.N..

2) Aire de jeux libres

Le quadrant sud-ouest de la rue Gamelin et de la promenade du lac des Fées est occupé par une vaste plaine où peuvent se tenir différentes activités non encadrées, jeux de balle, ballon, cerf volant, etc.

3) Aire de toboggan

L'extrémité sud de l'aire de jeux libres est marquée par une pente douce où la pratique du toboggan en famille est tolérée.

À l'ouest de l'aire de jeux libres, la pente est très forte et présente des signes d'érosion. En dépit d'une signalisation prohibant la pratique du toboggan, ce site demeure utilisé par une clientèle d'adolescents plus téméraires.

Un stationnement d'une capacité d'environ 70 places en bordure de la rue Gamelin comble largement les besoins de la clientèle des terrains de jeux libres et de pratique de toboggan.

4) Circuit de ski de randonnée

La C.C.N. et la ville de Hull ont convenu du tracé d'un circuit de ski de randonnée d'environ deux (2,0) kilomètres passant près de la promenade du lac des Fées, l'aire de jeux libres et le centre de ski municipal.

Ce circuit est entretenu par la ville de Hull et est réservé principalement pour l'apprentissage du ski de randonnée.

5) Circuit de compétition de V.T.T.

En 1992, le club de vélo tout-terrain (V.T.T.) TRACTION a déposé une requête à la C.C.N. visant à tenir six (6) courses par an sur un circuit de compétition que le club s'engageait à aménager dans le même secteur que le circuit de ski de randonnée de la ville de Hull.

Après étude de la demande et du circuit proposé, la C.C.N. a autorisé la tenue de cinq (5) courses. La C.C.N. effectue toutefois un suivi environnemental de ces courses et apporte, s'il y a lieu, les correctifs nécessaires à la protection du milieu.

La C.C.N. craint que la pratique de ces compétitions de V.T.T. dans le Parc:

- perturbe les zones sensibles à l'érosion;
- entraîne une compaction trop élevée du sol de certains bois vulnérables, notamment sur la pinède;
- sollicite les cyclistes à utiliser le circuit hors des compétitions;
- favorise la prolifération de sentiers non officiels;
- entraîne des conflits d'utilisation avec d'autres usages de la zone.

6) Sentiers récréatifs

Les kilomètres de sentiers récréatifs de la zone, balisés et entretenus par la C.C.N., longent plus ou moins parallèlement les promenades de la Gatineau et du lac des Fées, de même que le boulevard Saint-Raymond.

Une piste se trouve également dans l'axe de la rue Gamelin entre le chemin de la Montagne et la promenade de la Gatineau tandis qu'un sentier récréatif lie la promenade de la Gatineau à la promenade du lac des Fées en serpentant à travers les aménagements récréatifs de la ville de Hull.

Ces pistes sont asphaltées. La ville de Hull projette de s'y raccorder aux points suivants:

- promenade de la Gatineau/Saint-Raymond;
- Des Frênes/de la Montagne;
- Cité des Jeunes/Saint-Raymond.

Incidentement la Ville projette l'aménagement d'un sentier récréatif dans l'axe de la Cité des Jeunes et dans l'axe du chemin de la Montagne au sud du boulevard des Frênes. Elle projette également l'aménagement d'un tunnel sous le boulevard Laramée qui raccordera le Parc de la Gatineau au Domaine de la Ferme Moore au sud de la zone.

7) Sentiers non officiels

La popularité croissante des V.T.T. a également entraîné la prolifération de sentiers non officiels dans la zone du lac des Fées. Ces sentiers originent des sentiers récréatifs existants et des accès véhiculaires sous bail par la ville de Hull. Des quelque 1 600 mètres de sentiers relevés, la plupart sont localisés à proximité des aménagements récréatifs gérés par la ville de Hull.

Cette situation, bien qu'indésirable, est significative d'une demande pour ce type d'activités.

4.2.4.1.2

Offre culturelle

1) Amphithéâtre en plein air

Après cinq (5) années d'inactivité, l'amphithéâtre en plein air du lac des Fées tient depuis l'été 1992 des concerts et des spectacles.

Il s'agit du seul amphithéâtre en plein air sur le territoire du Parc de la Gatineau. La topographie du terrain est d'ailleurs hautement favorable à ce type d'activités. On estime la capacité d'accueil du site à environ 15 000 spectateurs (basé sur un ratio de 1 m²/spectateur).

Le principal obstacle à la tenue d'une telle activité à cet endroit est le nombre limité de places de stationnement dans la zone, et ce en dépit des 500 places offertes sur le site de l'ancien dépotoir et destinées exclusivement aux spectateurs. On estime cependant ce site de 5,3 hectares sous-utilisé. Un aménagement minimal devrait permettre de tripler sa capacité.

2) Éléments d'histoire

On attribue le nom du lac des Fées à une vieille légende algonquine. Selon la légende, une jeune amérindienne était éprise de deux braves guerriers. Ne sachant à qui des deux elle devait vouer son cœur, elle les laissa aller combattre. Après un long moment, les croyant morts tous les deux, elle choisit de se jeter dans le lac des Fées où elle se noya. Finalement de retour, les guerriers allèrent désespérément chercher des traces de la jeune amérindienne sur les bords du lac. Leur quête fut vaine mais l'esprit de la jeune fille flottait toujours au-dessus du lac. On raconte même qu'à travers lui elle peut les voir mais elle ne peut jamais leur signifier sa présence.

Outre cette légende romantique, le site a été marqué à la fin du 19^e siècle par une intense activité agricole. D'ailleurs, au début du 20^e siècle, le chemin de la Montagne était non seulement un important rang agricole, mais il ouvrait la voie aux exploitations forestières de l'arrière-pays.

On distingue maintenant faiblement les traces de pratiques agricoles passées sur le terrain, mais il demeure que des parties de la zone ont appartenu à des personnages marquants du développement de la région dont Messieurs Wright et Bénédicte.

D'ailleurs, dans ce dernier cas, une plaque commémorative lui a été érigée sur la zone. Elle souligne notamment la présence de sa résidence, aujourd'hui détruite, en frontage du vieil alignement du chemin de la Montagne.

4.2.4.2

Profil de la clientèle

Les informations quant à la clientèle de visiteurs du lac des Fées nous viennent d'une enquête de la C.C.N. menée à l'été 1990 et par l'opinion des représentants du Service des loisirs de la ville de Hull. L'enquête réalisée par la C.C.N. portait toutefois sur l'ensemble des secteurs des promenades (tableau 4.3). Les données statistiques doivent donc être pondérées compte tenu de la proximité de la zone du lac des Fées aux quartiers résidentiels de Hull.

Néanmoins, il est très probable que la majorité des visiteurs vienne à la zone en automobile et d'autant plus en hiver, alors qu'ils doivent transporter du matériel sportif.

Selon l'enquête, la durée de la visite excède rarement trois (3) heures; ce qui a aussi été confirmé par le Service des loisirs de la ville de Hull.

Si 78% de l'ensemble de la clientèle sont des résidents de la R.C.N. tout porte à croire que les utilisateurs de la zone provenant de la région sont en nombre encore plus supérieurs. Il faut cependant convenir que certains tours guidés de la Capitale amènent des touristes sur Gamelin pour le panorama offert au sommet de la pente de ski.

TABLEAU 4.3
Caractéristiques des déplacements dans le secteur des
promenades du Parc de la Gatineau

		% des visiteurs
Mode de transport	Automobile	85%
	Bicyclette	7%
	Camion et véhicule utilitaire	7%
	Motocyclette	1%
	Autres	0%
	Total:	100%
Durée de la visite	Moins d'une heure	27%
	Entre 1 et 2 heures	31%
	Entre 2 et 3 heures	22%
	Entre 3 et 4 heures	11%
	Entre 4 et 5 heures	5%
	Plus de 5 heures	4%
	Total:	100%
Motif du déplacement	Visiteur	68%
	Affaires	9%
	Autres	8%
	Total:	100%
Média d'information du non-résident de la R.C.N.	Amis - parents	47%
	Information touristique	25%
	Dépliants	7%
	Panneaux routiers	3%
	Journal du Parc	2%
	Revue - magazine	1%
	Autres	15%
	Total:	100%

Source: Rapport statistique sur l'enquête de l'été 1990 dans le secteur des promenades.

34% de la clientèle du Secteur des promenades en est une de famille. Ce nombre est certainement plus élevé dans la zone du lac des Fées à cause de la présence d'importants équipements municipaux destinés expressément à cette clientèle. Il faudrait aussi ajouter les groupes scolaires mais qui ont tendance à diminuer compte tenu des coupures budgétaires dans les activités parascolaires des écoles primaires et secondaires.

Au cours des mois de l'enquête de 1990, la C.C.N. a enregistré 220 000 visiteurs dans le Parc dont 52% d'entre eux se sont arrêtés dans la zone du lac des Fées ou à tout le moins ont emprunté la rue Gamelin et la promenade de la Gatineau pour accéder à d'autres secteurs du Parc.

Bilan

Points forts

- *Lieu bien connu des résidents de Hull et hautement fréquenté par cette même clientèle.*
- *Demande évidente pour le ski alpin d'apprentissage, la pratique du V.T.T. et la tenue de spectacles en plein air.*
- *Zone de haute visibilité pour plus de la moitié des visiteurs du Parc.*

Points faibles

- *L'essentiel de l'offre récréative est assuré par la ville de Hull.*
- *La pratique de certaines activités (V.T.T., toboggan) dans des lieux impropres risquent d'entraîner des problèmes d'érosion et affecter des zones de végétation sensible.*
- *La prolifération de sentiers non officiels.*
- *Ségrégation floue entre le territoire sous bail sur lequel la ville de Hull opère certaines activités et le reste du Parc de la Gatineau.*

4.2.5

Analyse visuelle de la zone

Les informations sur lesquelles notre étude se fonde proviennent des documents cartographiques, tels que les cartes de topographie au 1:1000, des photographies aériennes, des photos prises lors de nos visites sur place et les informations concernant la construction du boulevard Laramée.

Nous avons analysé les informations recueillies pour cerner les caractéristiques visuelles actuelles et projetées du site et de son environnement et avons produit une carte d'analyse visuelle (planche 4.13). La méthodologie de l'étude vise à qualifier le paysage à partir des points de vue usuels des observateurs typiques qu'ils soient en automobile, à bicyclette ou à pied.

Nous évaluerons le paysage d'après les critères suivants:

- harmonie des éléments du paysage;
- qualité des séquences visuelles; transition brusque, transition en progression;
- ligne de force du paysage;
- ligne de faiblesse;
- ouverture des champs visuels.

On qualifie les événements visuels d'un paysage à partir du point de vue, c'est-à-dire des principaux endroits d'où l'on jouit de vues typiques ou spectaculaires. On évalue le potentiel d'un paysage par sa capacité à offrir des séquences visuelles intéressantes et la qualité des transitions entre les paysages. La séquence visuelle est évaluée en mesurant la continuité de l'homogénéité des composantes du paysage. La qualité des transitions entre les compositions du paysage est évaluée selon la rapidité de changement, c'est-à-dire être un passage progressif ou brusque.

4.2.5.1

L'harmonie

L'harmonie est le degré de concordance entre les éléments qui composent un paysage. Plus ces éléments sont semblables, plus le paysage tend à être harmonieux et à créer des lignes de force dans le paysage.

Plus les éléments sont discordants et plus le paysage tend à avoir des impacts visuels négatifs et à créer des lignes de faiblesse dans le paysage.

4.2.5.2

Les champs visuels

Pour chaque point d'observation nous avons décrit les éléments qui se trouvent dans l'avant-plan, le moyen-plan et l'arrière-plan qui composent le champ visuel. L'absence de moyen et arrière-plan crée une vue fermée et l'absence des avant-plan et moyen-plan qui laisse toute la place au panorama de l'arrière-plan crée une vue ouverte.

Les points de vue ayant des champs visuels ouverts sur des points d'intérêt ou des lignes de force du paysage créent des expériences positives pour le visiteur. Le contraste entre des séquences des points de vue ouverts et fermés offrent des ambiances intéressantes pour l'utilisateur.

Bilan







Points forts

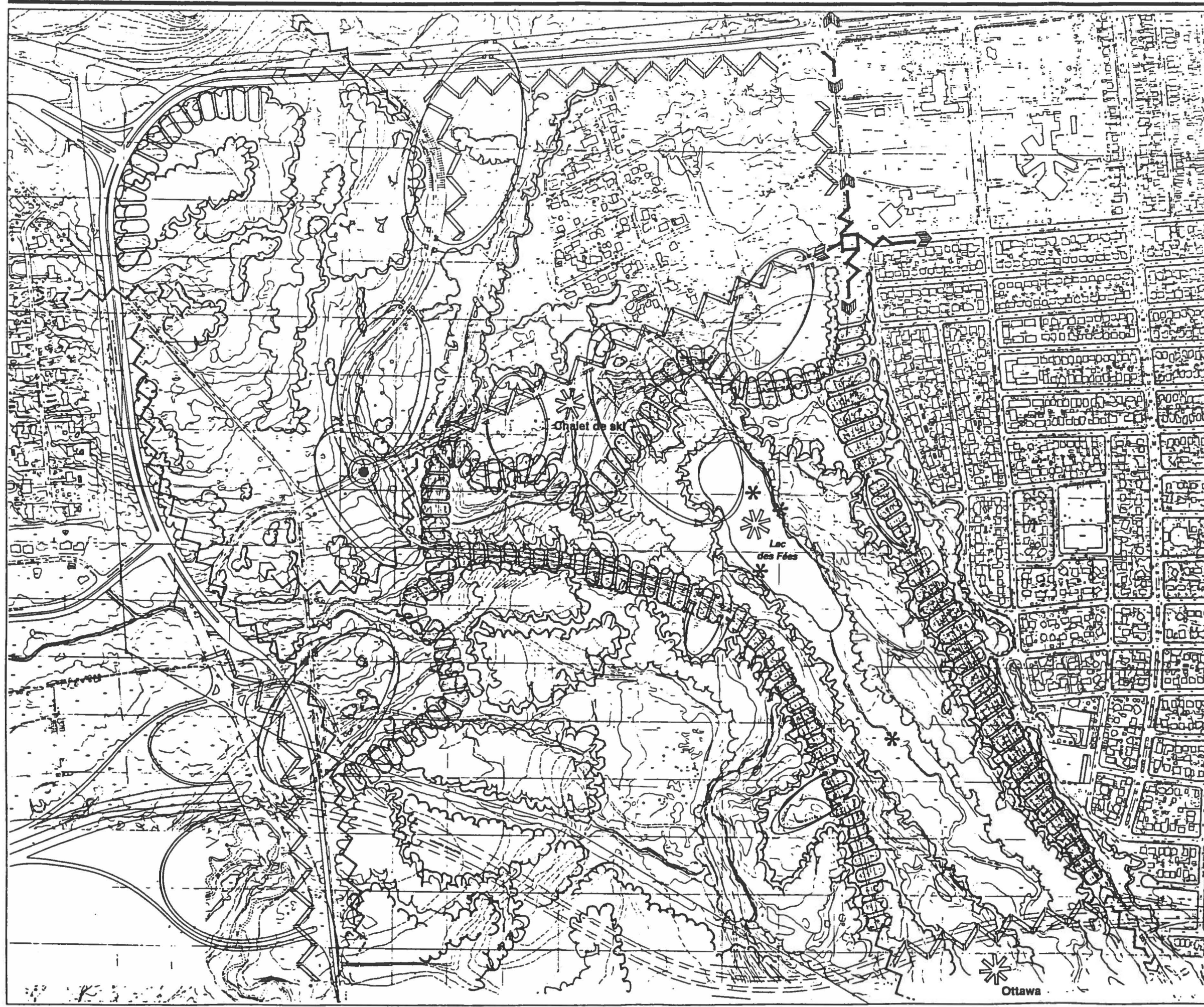
- *Variété des séquences visuelles; vues ouvertes, vues fermées.*
- *Variété des points d'intérêt; marais, lac, affleurement rocheux.*
- *Ligne de force du paysage.*
- *Contraste progressif entre les peuplements forestiers matures du sud de la zone et le paysage urbain d'Ottawa.*

Points faibles

- *Au nord du Parc, le long de la rue Gamelin.*
- *Transition brusque entre les milieux naturels, espaces municipaux et zones résidentielles.*
- *Au nord-est du Parc près du boulevard Saint-Raymond, ouverture visuelle sur le paysage urbain provoquant une transition brusque et créant un paysage non harmonieux.*
- *Transition progressive mais non harmonieuse entre les peuplements forestiers matures et les zones de friche.*
- *Impact négatif du boulevard Laramée dans le panorama du lac des Fées à partir de la rue Gamelin.*

ANALYSE VISUELLE

-  transition visuelle
-  transition visuelle progressive
-  noeud visuel
-  point de repère
-  point d'intérêt
-  ligne de force
-  ligne de faiblesse
-  ligne d'impact
-  ouverture du champs visuel



PLAN DE ZONE
LAC DES FÉES

Scale	1:1000	No. of sheets	4.13
Verification	E.S.		
Approbation	E.S.		
Date	Avril 1982		
Project	8947		

4.3

PRÉOCCUPATIONS ET ATTENTES DU MILIEU

4.3.1

Rappel des résultats de la consultation publique sur le Seuil du Parc

À la mi-janvier 1992, la C.C.N. a présenté au public deux (2) concepts d'aménagement pour le Seuil du Parc de la Gatineau. Dans le cadre de cette consultation publique, un peu plus de 300 personnes se sont présentées aux Journées «portes ouvertes», dont 78 sont venues en qualité de résidents vivant à proximité du Parc (70% de Hull, 8% d'Aylmer). 161 personnes ont laissé sur place ou ont fait parvenir leur questionnaire rempli, la plupart avec commentaires. Quinze (15) mémoires ont été transmis à la C.C.N., dont quatre (4) provenant d'associations ou de représentants des quartiers adjacents au secteur du lac des Fées (Quartiers Wright, Lafontaine et Tétréau). Quatorze (14) personnes représentant des groupes d'intérêt ou le milieu scolaire se sont présentées à des ateliers de discussion, ainsi que six (6) gestionnaires de la C.C.N. et trois (3) spécialistes des parcs, de l'aménagement et du loisir.

La consultation publique a abordé les aspects spécifiques suivants des deux (2) concepts d'aménagement du Seuil du Parc, soit:

- la thématique à privilégier;
- la localisation des pôles d'activités;
- le traitement à privilégier en périphérie du Seuil;
- le lien à maintenir entre le Seuil et les corridors de verdure;
- la structuration du réseau routier d'accès au Parc;
- les terrains à affecter à des usages complémentaires;
- les thèmes des programmes d'interprétation.

Les mémoires et la nature des propos recueillis dans les ateliers se résumaient ainsi:

1) Il y a convergence des opinions recueillies au cours de la consultation publique en ce qui touche les aspects suivants de l'aménagement du Seuil du Parc:

- la sauvegarde du Parc comme espace naturel;
- le maintien des limites actuelles du Seuil avec, de préférence, l'intégration des corridors de verdure;
- la consécration du Seuil à la récréation active, non motorisée, en limitant les interventions en milieux sensibles, en protégeant les zones écologiques d'intérêt et en faisant de la place à l'interprétation;
- la réduction de l'accès motorisé au Seuil du Parc;
- l'amélioration des liens directs avec les quartiers avoisinants;

- l'intégration du Seuil au réseau des sentiers de la Capitale;
- la priorité à la renaturalisation comme thème d'interprétation.

2) Il y a ambivalence des opinions sur:

- la thématique à exploiter pour le Seuil: nature sauvage ou nature apprivoisée, laissant l'impression que la situation actuelle satisfait un grand nombre des utilisateurs en alliant espaces verts naturels et récréation;
- le maintien ou le déplacement du centre d'activités du lac des Fées;
- l'accès routier au Seuil.

Le public en général s'est exprimé dans le sens suivant:

- il souhaite ardemment la protection de la ressource (le Parc) et l'intégration des corridors de verdure au Parc;
- il favorise l'accès non motorisé au Parc et les liens avec les quartiers voisins;
- il privilégie la renaturalisation comme thème d'interprétation, suivie du patrimoine et de l'histoire;
- il est ambivalent sur la question du maintien du centre d'activités au lac des Fées ou de son déplacement vers le pôle Collège/Asticou;
- il est ambivalent sur les propositions d'accès direct entre la promenade de la Gatineau et le chemin de la Montagne, via la rue Gamelin.

Les participants(es) aux ateliers de discussion ont exprimé leur commun accord sur les propositions suivantes:

- l'accès non motorisé au Seuil du Parc doit être privilégié;
- les véhicules d'urgence ne devraient pas circuler sur le réseau routier (promenade et rue Gamelin);
- un lien continu doit relier le Seuil et les rivières des Outaouais et de Gatineau;
- par ailleurs, le maintien du centre d'activités au lac des Fées n'a pas fait consensus. La proposition a reçu l'approbation de la majorité des participants.

Les principales préoccupations exprimées par les associations de résidents des quartiers limitrophes à la zone du lac des Fées dans les mémoires qu'ils ont fait parvenir à la C.C.N. se résument comme suit:

- l'Association des résidents du secteur des Fées (approximativement 80 ménages) se dit préoccupée par la tranquillité de son hameau. De ce fait, l'Association s'est prononcée contre toute modification du système routier qui engendrerait une circulation accrue sur la rue Gamelin.

- Les résidents des secteurs lac des Fées et Wrightville (pétition de 157 personnes) désirent la conservation du caractère naturel de la zone (au sud de la rue Gamelin). Pour ce faire, ils favorisent le développement minimal du Seuil et un réaménagement du réseau routier qui n'entraînent pas d'augmentation de la circulation sur la promenade du lac des Fées.
 - maintenir le réseau routier actuel, mais raccorder la promenade à un terrain de stationnement à proximité du centre d'accueil prévu;
 - faciliter l'accès au secteur par des sentiers pédestres ou récréatifs reliés aux sentiers urbains;
 - aménager le centre d'accueil du Parc à proximité du centre de ski familial;
 - contre une utilisation intensive de cette portion du Parc;
 - contre le développement des terrains à l'intérieur des limites actuelles du secteur du Seuil, conserver leur aspect naturel et y privilégier la renaturalisation.

- Deux résidents des secteurs des Trembles et du Plateau ont exprimé leur peur d'être privés de l'accès et de la jouissance de la nature qui les entoure et dans laquelle ils sont enclavés;
 - il faut donc prévoir le maintien du réseau de pistes et de sentiers du Corridor Champlain et du Seuil et aménager des accès assurant aux résidents des quartiers visés un lien physique avec le Seuil du Parc.

- Les conseillers des quartiers avoisinants le Seuil du Parc (Wright et Lafontaine) ont rappelé que la capacité limitée de payer des citoyens(nes) de Hull et les budgets restreints de la C.C.N. dictent des interventions minimales. Dans ce contexte, ils proposent les actions suivantes:

- maintenir la pente de ski familial et l'amphithéâtre;
- planifier le futur pavillon de ski avec le centre d'accueil aux visiteurs dans le but de revaloriser les équipements récréatifs, le pavillon et le stationnement devant être en retrait de l'actuelle rue Gamelin;
- statu quo pour la promenade du lac des Fées et la promenade de la Gatineau. En faveur d'une correction du tracé de l'intersection de la promenade du lac des Fées et de la rue Gamelin pour renforcer la quiétude des résidents et pour accentuer l'aménagement paysager.

4.3.2

Attentes des services municipaux de la ville de Hull

Le 28 juin dernier, Arbour Berthiaume et Beauregard, avec le concours de la C.C.N., ont invité des représentants de différents services de la ville de Hull afin de recueillir leurs attentes et leurs préoccupations à l'égard de l'élaboration du plan de zone du lac des Fées.

1) Service des incendies

Le Service des incendies de la ville de Hull estime que le quadrant sud-ouest du boulevard des Frênes/chemin de la Montagne demeure le site préférentiel pour une desserte optimale du quartier Wrightville et du territoire de Hull situé à l'ouest du Parc. Le choix de cette localisation sous-entend que les camions du Service des incendies pourront traverser le Parc d'ouest en est dans l'axe de Gamelin et qu'ils pourront également emprunter le tronçon de la promenade de la Gatineau situé au sud de Gamelin.

Si l'accès au Parc leur était interdit, le Service devra semble-t-il revoir toute leur étude d'optimisation afin de déterminer un autre site qui satisfait aux exigences d'un temps de réponse aux alertes qui ne saurait excéder sept (7) minutes.

2) Service du génie

Le Service du génie de la ville de Hull confirme qu'il étudie les possibilités de réaligement du boulevard des Frênes (voir section 4.2.3.3 du présent document) et qu'il considère également un réaligement de l'axe du ruisseau des Fées mais que sur ce dernier projet aucune démarche n'a encore été entreprise auprès du Menviq pour l'obtention des autorisations requises.

La ville de Hull soutient également son appui à la relocalisation des bretelles d'accès nord de l'échangeur Laramée/de la Montagne (voir section 4.2.3.2 du présent document).

3) Service des loisirs

Le Service des loisirs a indiqué que les deux (2) stationnements qu'il gère en bordure de Gamelin satisfont aux besoins de leur clientèle et qu'en de rares cas (4 samedis/saison) les besoins en stationnement des skieurs alpins débordent sur un terrain vague au nord de Gamelin.

Il souhaiterait apporter des changements au chalet de services et éventuellement obtenir l'autorisation de la C.C.N. de le raccorder aux services municipaux d'égout et d'aqueduc.

Outre la modernisation ou la construction d'un nouveau chalet, la ville de Hull projette:

- le remplacement de la remontée mécanique;
- l'aménagement d'installations pour la pratique de la descente en tube qui serait cependant administrée par l'entreprise privée;
- l'accroissement du nombre de concerts à l'amphithéâtre et de l'assistance moyenne de spectateurs est estimé actuellement à environ 2 000 personnes.

4) Service d'urbanisme

Le Service d'urbanisme de la ville de Hull a élaboré un concept global de pistes et sentiers récréatifs se raccordant entre autres au réseau existant dans la zone du lac des Fées. Incidemment, le concept met de l'avant l'implantation de haltes de sentiers (douches, toilettes, casse-croûte, stationnement, téléphone public, table à pique-nique, etc.) dont l'une est proposée à proximité de l'actuel chalet de services du centre municipal de ski alpin.

La ville de Hull prévoit que ses sentiers seront utilisés pour le ski de randonnée, le vélo, la randonnée pédestre, le patin à roues alignées, mais aucun sentier ne s'adresse encore à l'équitation qu'elle estime incompatible sur un même réseau avec les activités ci-haut mentionnées.

4.3.3

Attentes des services aux visiteurs de la C.C.N.

Le 29 juin dernier, la C.C.N. a tenu une rencontre interne avec des représentants des services aux visiteurs du Parc de la Gatineau et celui de la C.C.N. Cette rencontre visait à identifier les problèmes et enjeux spécifiques de la zone du lac des Fées et recueillir les commentaires et suggestions quant à son utilisation future.

Selon les services aux visiteurs de la C.C.N., les activités suivantes sont actuellement pratiquées à l'intérieur de la zone du lac des Fées:

Course à pied	Promenade de chien
Compétition de V.T.T.	Toboggan
Marche à pied	Cyclisme
Pique-nique	Ornithologie
Cerf-volant	Interprétation de la nature
Base-ball	Observation des étoiles
Ski de randonnée	Cuelllette de fleurs
Raquette	Spectacles
Football	Ski alpin
Soccer	

Toutes ces activités ne sont pas nécessairement compatibles avec la vocation du Parc ou même autorisées, mais elles y ont été observées.

Le groupe a également discuté des problèmes de gestion des activités et des services dont les principaux sont les suivants:

- impact environnemental de certaines activités récréatives et non récréatives (sentier non officiel, versements de déchets près de l'enclave résidentielle, cuelllette et vente de l'aïl des bois, etc.);
- le «Parc du lac des Fées» pourrait être perçu comme étant de juridiction municipale;
- l'intégrité du territoire est à conserver et ses limites doivent être mieux perçues;
- définition de paramètres de gestion partagée du secteur notamment avec la ville de Hull;
- concilier les fonctions récréatives d'un parc naturel avec les activités récréatives plus intensives organisées par la ville de Hull;

- Importance du lien avec la Capitale;
- multiplicité des accès et problèmes de localisation d'un poste de contrôle et de tarification et d'un bâtiment d'accueil.

La rencontre s'est terminée par une courte séance d'idéation de projets d'avenir pour la zone du lac des Fées:

- introduction de nouvelles activités telles que: école de musique, musée canadien de la nature, restaurant avec vue sur le Parlement, concentrer le Gatineau 55 dans ce secteur;
- éléments d'aménagement tels que: sentiers autour du lac des Fées et belvédère, centre d'accueil près de l'intersection promenade de la Gatineau/Gamelin et centre de services près de l'intersection Cité des Jeunes/Gamelin, limiter le nombre de voies routières, revoir le sentier récréatif dans l'aire de toboggan jugée dangereuse, modifier la grande courbe de la promenade de la Gatineau près de Gamelin de manière à rapprocher la promenade du centre de ski municipal et y ériger le chalet d'accueil; cette dernière idée a dû toutefois être rejetée compte tenu du coût de réalisation et des impacts négatifs potentiels sur l'environnement;
- au plan de la gestion: développer une stratégie pour résister à la pression urbaine future autour du lac des Fées.

4.4

SYNTHÈSE DE LA PROBLÉMATIQUE D'AMÉNAGEMENT

4.4.1

Milieu biophysique

Le lac, le marais et les ruisseaux offrent un potentiel esthétique et éducatif.

La partie nord-est du Parc est formée de sol plus profond qui offre un milieu fertile propice pour la revégétalisation du site.

La topographie permet l'exercice de sports variés et l'expérimentation de différentes ambiances (observateur dans une cuvette) et points de vue (observateur sur un sommet).

La flore du marais et le couvert forestier que l'on retrouve au sud de la zone ont une valeur écologique suffisamment intéressante pour le développement d'activités d'interprétation.

L'eutrophisation du lac ne permet pas la pratique d'activités récréatives intensives compte tenu des substrats argileux et organiques des rives et du fond qui rendent leur accès extrêmement difficile.

Le ruisseau des Fées apporte une charge de pollution qui semble être un des facteurs de l'eutrophisation du lac. Ce phénomène risque d'être accéléré par les projets de canalisation et de minéralisation des surfaces de son bassin.

Les parties de la zone adjacentes à la rue Gamelin semblent offrir des conditions difficiles pour la construction compte tenu du substratum rocheux.

Les zones à fortes pentes sont situées au sud et sud-est de la rue Gamelin qui se trouve à être le coeur de la zone, ce qui rend, à cet endroit, difficile la construction de nouvelles infrastructures telles routes, bâtiment, stationnement, etc.

- La construction du boulevard Laramée provoquera une perturbation sérieuse et importante sur la bande de végétation située entre le tracé projeté et la ligne de 315 kV.
- La faible densité du couvert forestier semble avoir un impact sur la capacité d'accueillir une faune plus diversifiée et rare.
- La coupe des arbres et les activités agricoles du début du siècle ont considérablement perturbé la végétation en créant des zones de friches sur près de 40% du territoire.

4.4.2

Milieu humain

Les usages observés dans la zone du lac des Fées et les qualités du milieu ont façonné deux (2) visages à cette zone. L'un présente un espace relativement naturel et occupe l'ouest de la zone. Il est le prolongement du Parc de la Gatineau. L'autre, à l'extrémité nord-est, a un caractère nettement plus urbain et se confond à un parc municipal.

Les impératifs du développement urbain sont identifiables tant au pourtour que dans la zone elle-même et l'intégrité de la zone s'en trouve hautement menacée.

L'essentiel de l'offre récréative et culturelle est assuré par la ville de Hull qui s'efforce d'y attirer une clientèle familiale locale. Le milieu se «municipalise» et les limites du Parc de la Capitale sont de moins en moins évidentes.

Les accès sont aussi confus et on observe un important volume de circulation de transit associé à des déplacements internes au territoire de la ville de Hull.

4.4.3

Préoccupations et attentes du milieu

Les résidents du milieu semblent favoriser le maintien du centre d'activités du lac des Fées géré par la ville de Hull. Ils souhaitent cependant qu'il soit encadré de manière à préserver le caractère naturel du reste de la zone. À ce titre, ils favorisent une thématique d'aménagement fondée sur l'interprétation de la nature et la renaturalisation. Tous semblent s'opposer à un accroissement de la circulation véhiculaire dans la zone.

La ville de Hull souhaite que l'élaboration du plan de zone compose avec ses projets de développement urbain (casernes de pompiers, projets routiers, consolidation du centre d'activités et extension du réseau de sentiers récréatifs).

Les services aux visiteurs du Parc de la Gatineau et de la C.C.N. s'inquiètent notamment de l'impact environnemental de certaines activités, d'une perte progressive de l'intégrité de la zone, d'une gestion de plus en plus complexe associée à l'entretien, à la co-existence du Service des loisirs de la ville de Hull et à l'implantation d'une tarification.

5.0

CONCEPT D'AMÉNAGEMENT

5.1

LES VOCATIONS DE LA ZONE

Le concept d'aménagement du secteur du Seuil du Parc de la Gatineau exploite le thème suivant: «La nature aux portes de la ville». Cette thématique se caractérise par un environnement et des activités compatibles avec le maintien de la nature sauvage doublée de pôles récréatifs dans certains endroits spécifiques dont au lac des Fées.

La thématique du Seuil caractérise également le rôle de cet espace par rapport au reste du Parc de la Gatineau. Le Seuil est d'une part une entrée qui mène graduellement aux endroits plus sauvages du grand Parc de la Gatineau et, d'autre part, il permet aux résidents de bénéficier des avantages de la nature aux portes de la ville.

Ces orientations conférées au secteur du Seuil peuvent être avantageusement mises en valeur dans la zone du lac des Fées si on lui désigne les vocations suivantes :

1) *Vocation principale*

La localisation de la zone à proximité de l'entrée symbolique du Parc (Taché) en fait un territoire géographique stratégique pour l'implantation d'activités reliées à l'accueil, l'information, le contrôle et la tarification des visiteurs du Parc.

2) *Vocation secondaire*

Située à l'interface du milieu urbanisé de Hull et du milieu naturel du Parc, la zone est aussi un lieu privilégié pour soutenir tout aussi bien des activités de détente et de récréation en plein air que des activités d'observation, d'interprétation et de sensibilisation à l'environnement naturel.

5.2

LES OBJECTIFS ET PRINCIPES D'AMÉNAGEMENT

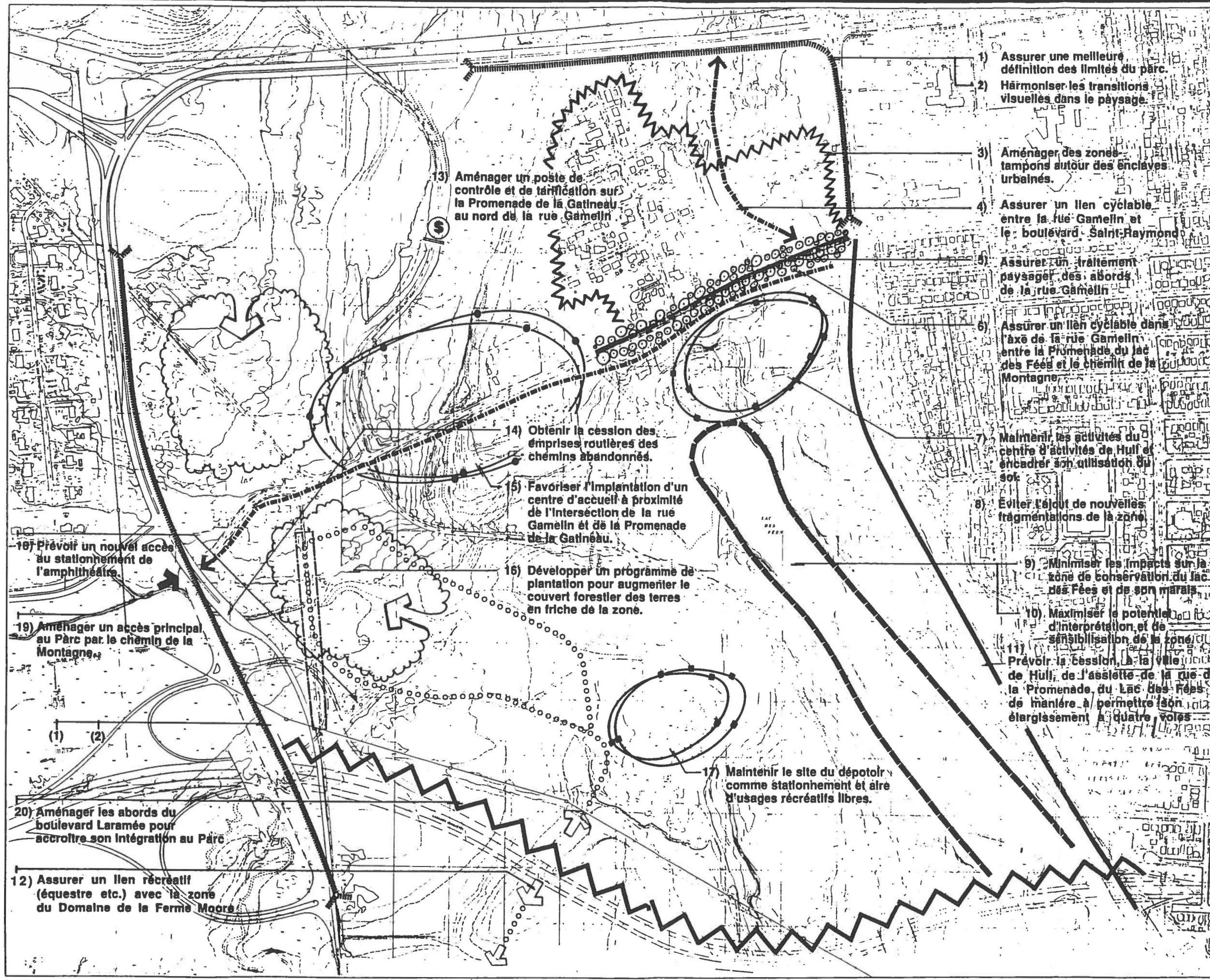
Les concepts d'aménagement développés pour la zone du lac des Fées s'appuient sur 20 objectifs et principes d'aménagement qui ont été dégagés lors de l'inventaire et l'analyse de la zone (planche 5.1) :

- 1) Assurer une meilleure définition des limites du Parc.
- 2) Harmoniser les transitions visuelles dans le paysage.
- 3) Aménager des zones-tampons autour des enclaves urbaines.
- 4) Assurer un lien cyclable entre la rue Gamelin et le boulevard Saint-Raymond.

- 5) Assurer un traitement paysager des abords de la rue Gamelin.
- 6) Assurer un lien cyclable dans l'axe de la rue Gamelin entre la promenade du lac des Fées et le chemin de la Montagne.
- 7) Maintenir les activités du centre d'activités de Hull et encadrer son utilisation du sol.
- 8) Éviter l'ajout de nouvelles fragmentations de la zone.
- 9) Minimiser les impacts sur la zone de conservation du lac des Fées et de son marais.
- 10) Maximiser le potentiel d'interprétation et de sensibilisation de la zone.
- 11) Prévoir la cession, à la ville de Hull, de l'assiette de rue de la promenade du lac des Fées de manière à permettre son élargissement à quatre voies.
- 12) Assurer un lien récréatif (équestre, etc.) avec la zone du Domaine de la ferme Moore.
- 13) Aménager un poste de contrôle et de tarification sur la promenade de la Gatineau au nord de la rue Gamelin.
- 14) Obtenir la cession des emprises routières des chemins abandonnés.
- 15) Favoriser l'implantation d'un centre d'accueil à proximité de l'intersection de la rue Gamelin et de la promenade de la Gatineau.
- 16) Développer un programme de plantation pour augmenter le couvert forestier des terres en friche de la zone.
- 17) Maintenir le site du dépotoir comme stationnement et aire d'usages récréatifs libres.
- 18) Prévoir un nouvel accès au stationnement de l'amphithéâtre.
- 19) Aménager un accès principal au Parc par le chemin de la Montagne.
- 20) Aménager les abords du boulevard Laramée pour accroître son intégration au Parc.

titre:

OBJECTIFS ET PRINCIPES D'AMÉNAGEMENT



- 1) Assurer une meilleure définition des limites du parc.
- 2) Harmoniser les transitions visuelles dans le paysage.
- 3) Aménager des zones tampons autour des enclaves urbaines.
- 4) Assurer un lien cyclable entre la rue Gamelin et le boulevard Saint-Raymond.
- 5) Assurer un traitement paysager des abords de la rue Gamelin.
- 6) Assurer un lien cyclable dans l'axe de la rue Gamelin entre la Promenade du lac des Fées et le chemin de la Montagne.
- 7) Maintenir les activités du centre d'activités de Hull et encadrer son utilisation du sol.
- 8) Éviter l'ajout de nouvelles fragmentations de la zone.
- 9) Minimiser les impacts sur la zone de conservation du lac des Fées et de son marais.
- 10) Maximiser le potentiel d'interprétation et de sensibilisation de la zone.
- 11) Prévoir la cession, à la ville de Hull, de l'assiette de la rue de la Promenade du Lac des Fées de manière à permettre son élargissement à quatre voies.

- 12) Assurer un lien récréatif (équestre etc.) avec la zone du Domaine de la Ferme Moore.
- 13) Aménager un poste de contrôle et de tarification sur la Promenade de la Gatineau au nord de la rue Gamelin.
- 14) Obtenir la cession des emprises routières des chemins abandonnés.
- 15) Favoriser l'implantation d'un centre d'accueil à proximité de l'intersection de la rue Gamelin et de la Promenade de la Gatineau.
- 16) Développer un programme de plantation pour augmenter le couvert forestier des terres en friche de la zone.
- 17) Maintenir le site du dépotoir comme stationnement et aire d'usages récréatifs libres.
- 18) Prévoir un nouvel accès au stationnement de l'amphithéâtre.
- 19) Aménager un accès principal au Parc par le chemin de la Montagne.
- 20) Aménager les abords du boulevard Laramée pour accroître son intégration au Parc.

1:3000

**PLAN DE ZONE
LAC DES FÉES**

dessiné	S.H.	no. de plan
vérification	É.S. M.P.	
approbation	É.S. M.P.	5.1
date	Février 1994	
contrôle	02477	

5.3

LA PROGRAMMATION DES ACTIVITÉS

La programmation des activités les plus compatibles avec le milieu et les vocations de la zone peuvent être classifiées sous trois (3) rubriques :

- les réseaux;
- les installations et aménagements sportifs, culturels et éducatifs;
- les structures d'accueil et de support.

5.3.1

Les réseaux

Le réseau de «promenades», de sentiers et de pistes structure l'espace de la zone du lac des Fées et assure la cohésion des différents pôles d'activités.

1) *Les «promenades routières»*

Deux des trois principales voies routières internes de la zone sont aménagées en «promenade» (promenade du lac des Fées et promenade de la Gatineau). Ce type de réseau renforce le caractère de parc et contribue aux expériences de découverte et de détente pour les automobilistes qui les utilisent.

L'aménagement de la rue Gamelin en «promenade» est difficilement réalisable compte tenu de la vocation de cet axe routier. Néanmoins, un traitement paysager de son emprise rehausserait sensiblement la qualité du milieu et l'homogénéité de l'espace paysager du Parc.

Les promenades routières offrent non seulement un cadre agréable pour les déplacements automobiles à l'intérieur du Parc mais elles contribuent également à définir les limites du Parc par leur aménagement si distinctif.

Le concept de «promenade périphérique» applicable à la promenade du lac des Fées devrait être maintenu dans l'avenir. Son élargissement n'est prévu qu'à très long terme. D'ici là, elle continuera de former une limite physique de la zone du lac des Fées qui est agréable et dans l'esprit paysager du Parc.

2) *Les pistes cyclables*

La zone du lac des Fées est relativement bien desservie par le réseau de pistes cyclables du Parc de la Gatineau. À la périphérie de la zone, la ville de Hull projette l'addition de tronçons cyclables qui s'ajouteront à la diversité des expériences des cyclistes et à la facilité d'accès au Parc.

Il serait souhaitable que le réseau interne de pistes cyclables de la zone intègre trois (3) nouveaux tronçons. L'un dans l'axe de la rue Gamelin; la rue Gamelin est présentement très utilisée par les cyclistes parce qu'elle offre un accès direct à la

promenade de la Gatineau sans avoir à passer par la piste sinueuse et pentue aménagée au pied de la pente de ski. Une seconde addition viserait à combler le vide cyclable entre l'intersection des boulevards Saint-Raymond et Cité des Jeunes et l'extrémité nord de la piste de la promenade du lac des Fées. Un sentier récréatif sécuritaire pourrait être aménagé de part et d'autre du boulevard de la Cité des Jeunes. Enfin, un troisième lien est proposé entre le chalet de services de la ville de Hull et le site du futur centre d'accueil du lac des Fées.

3) *Les sentiers de vélo tout terrain (V.T.T.)*

Le club local de vélo de montagne TRACTION a dressé un circuit de compétition sur l'aire actuelle louée par la ville de Hull pour l'entraînement des coureurs-cyclistes de tout-terrain et la pratique du ski de randonnée.

Ce tracé de haut niveau de difficulté s'adresse à une élite sportive et est donc peu utilisé à l'extérieur des compétitions. Ce circuit peut être maintenu au programme d'activités de la zone dans la mesure où le spectacle offert par les jours de compétition de V.T.T. est une attraction d'intérêt. Cela ne veut pas dire toutefois que la C.C.N. encourage la pratique du V.T.T. libre dans la zone. Cette activité est plutôt favorisée dans les secteurs du Parc situés plus au nord et qui offrent un milieu aménagé en conséquence.

4) *Les sentiers de ski de randonnée*

Les sentiers de ski de randonnée empruntent présentement le tracé des pistes cyclables de la C.C.N. Ces sentiers sont dans des milieux plutôt déboisés et mal protégés du froid et du vent. D'ailleurs, ils ne font pas partie du réseau de pistes officielles et entretenues par la C.C.N. Ils ont cependant l'avantage d'être faciles et adaptés aux débutants, aux jeunes enfants et aux personnes aux capacités physiques limitées.

L'implantation d'un centre d'accueil dans la zone justifiera que les tronçons des sentiers entre le réseau situé au nord du boulevard Saint-Raymond et le centre d'accueil du lac des Fées soient entretenus par la C.C.N.

5) *Les sentiers équestres*

Le recyclage de la grange de la ferme Moore en écurie et le réseau de sentiers équestres que compte développer la ville d'Aylmer entraîneront une pratique plus développée de l'activité équestre dans le secteur (planche 5.2).

Située dans le prolongement du corridor Moore qui coïncide avec un viaduc à l'usage de sentiers récréatifs prévu par le M.T.Q. sous le boulevard Laramée, la zone du lac des Fées pourrait accueillir une partie du réseau de sentiers équestres de la région.

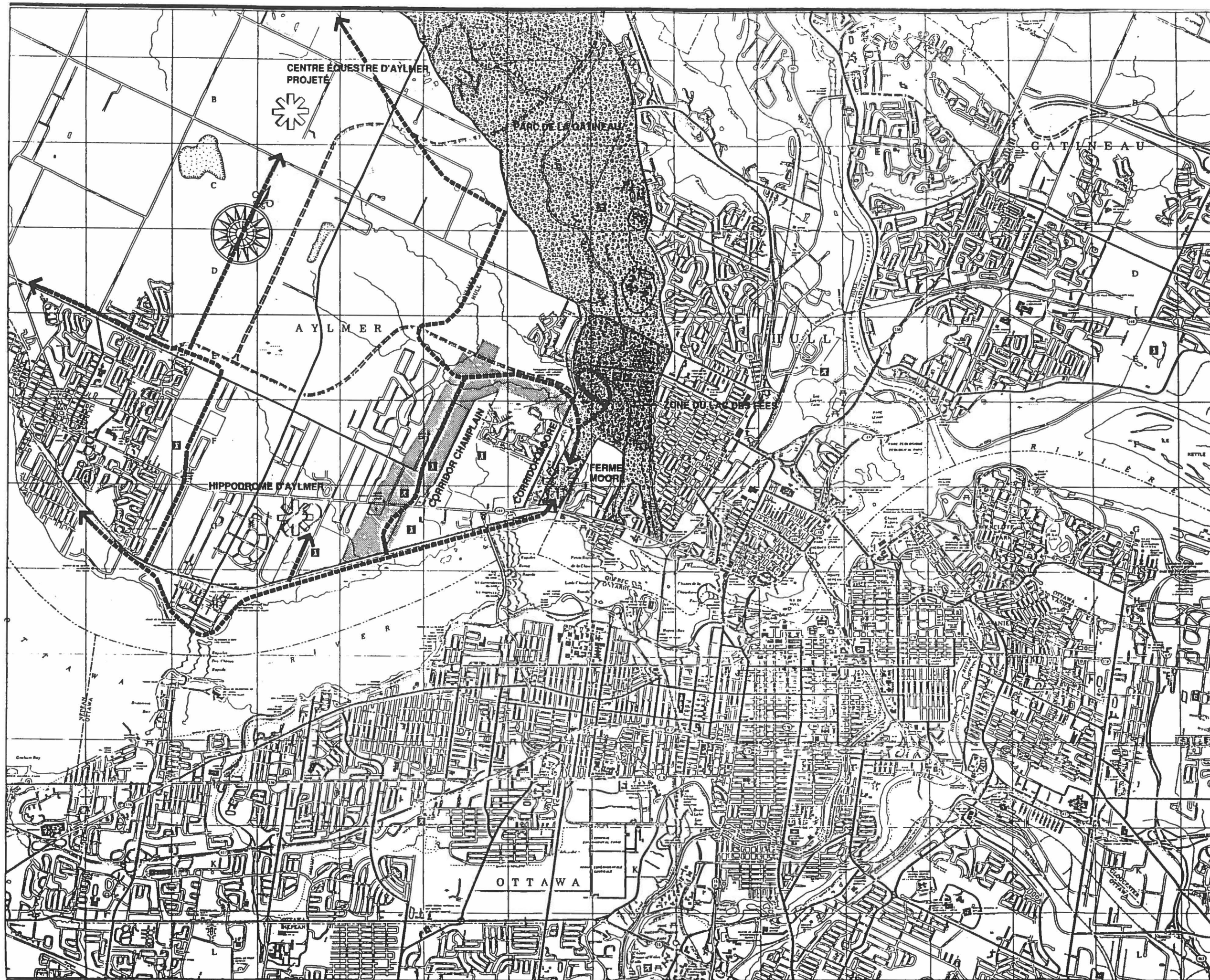
À cet effet, un sentier équestre formant une bande dans la partie sud-ouest de la zone est proposé.

La zone du lac des Fées pourrait même à l'occasion devenir une destination pour les cavaliers parce que le site du dépotoir pourrait très bien recevoir à l'occasion des compétitions équestres et des démonstrations. Ce site pourrait pallier aux espaces ouverts et plats plutôt restreints dans la zone du Domaine de la ferme Moore.

RÉSEAU DE SENTIERS ÉQUESTRES

----- réseau de sentier équestre projeté par la ville d'Aylmer

----- addition projetée dans la zone du lac des Fées



1: 25000



PLAN DE ZONE LAC DES FÉES

projet		
déssin	J.H.	no du plan
vérification	E.S.M.P.	
approbation	E.S.M.P.	5.2
date	Février 1994	
contrat	93427	

5.3.2 Les installations et aménagements sportifs, culturels et éducatifs

Sans distinction quant à leur tenure, les installations et aménagements sportifs, culturels et éducatifs suivants devraient être intégrés et maintenus à la programmation des activités de la zone du lac des Fées.

5.3.2.1 Aire de jeux libres

Le plateau déboisé du quadrant sud-ouest de la rue Gamelin et de la promenade du lac des Fées est présentement utilisé à des fins de jeux non organisés (ballon, base-ball, cerf-volant, etc.).

La dimension et la localisation de cette aire de jeux libres sont compatibles avec le milieu et la répartition des activités de la zone.

5.3.2.2 Pente de ski alpin

La pente de ski alpin du lac des Fées bénéficie d'une grande notoriété auprès de la population de la région, surtout celle de Hull.

Cette activité est pratiquée à cet endroit depuis plus de 50 ans et le site est bien adapté à l'apprentissage du ski. Outre l'arbalète (T-Bar) qui mériterait d'être remplacée d'ici environ cinq ans, aucune modification majeure au site n'est recommandée.

5.3.2.3 Aire de toboggan

Le toboggan pratiqué à l'extrémité sud de l'aire de jeux libres s'ajoute à l'offre d'activités récréatives d'hiver. Sa vocation familiale répond aux attentes de la population.

Par contre, des aménagements (plantations et/ou clôtures) devront être réalisés sur la pente à l'ouest de l'aire de jeux libres afin d'y décourager la pratique dangereuse du toboggan et solutionner les problèmes d'érosion qu'on y observe.

5.3.2.4 Amphithéâtre en plein air

La pente de ski offre, en été, un potentiel de places assises estimé à 15 000 personnes.

L'amphithéâtre en plein air du lac des Fées est par conséquent la seule installation de ce type actuellement offerte à l'intérieur du Parc de la Gatineau.

La popularité qu'ont connue les spectacles depuis sa réouverture est assez significative pour justifier le maintien de l'activité au programme de la zone du lac des Fées.

Si la demande le justifie, l'ancien dépotoir actuellement utilisé pour le stationnement des usagers de l'amphithéâtre pourrait être réaménagé afin de porter sa capacité à environ 1 200 autos. De plus, l'accès à un stationnement se fera dorénavant depuis la promenade de la Gatineau.

5.3.2.5

Circuits d'interprétation

La zone du lac des Fées offre de bons potentiels pour l'implantation de circuits d'interprétation de la nature et de l'histoire.

1) *Circuit d'interprétation de la nature*

Comme le soulignait le plan sectoriel du Seuil du Parc de la Gatineau, la zone du lac des Fées est un excellent laboratoire en plein air pour amener les visiteurs à découvrir les ressources naturelles du Parc mais surtout pour les sensibiliser aux exigences de protection environnementale et à la sage utilisation des ressources naturelles.

Le circuit pourrait permettre la découverte de trois (3) écosystèmes actuellement menacés:

Le lac des Fées

Le phénomène d'eutrophisation du lac des Fées présente un intérêt double: l'interprétation associée aux cycles naturels des plans d'eau et la sensibilisation aux effets de l'urbanisation sur l'accélération de certains cycles naturels et des perturbations que cela peut encourir.

À un second niveau, le site présente également un intérêt d'interprétation de la géomorphologie de la région et surtout la présence de la faille d'Eardly dont plusieurs traces sont identifiables autour du lac des Fées.

Le marais du lac des Fées

L'exutoire du lac des Fées est une zone humide riche en flore et présentant un certain potentiel faunique. L'équilibre naturel de ce milieu est précaire et une fréquentation humaine intensive, même sur des sentiers sur pilotis, n'est pas souhaitable.

Le marais peut néanmoins être observé de plusieurs points élevés sur les rives du lac des Fées. Il devrait être intégré au circuit d'interprétation de cette partie de la zone.

La forêt

L'axe boisé formé par le Parc de la Gatineau est interrompu dans la zone du lac des Fées à la hauteur de la rue Gamelin. Cette trouée dans le couvert forestier est caractéristique de la perte de plus en plus considérable de zones boisées sur le

continent nord-américain. La diminution progressive des superficies de forêt a un impact direct sur les faunes avienne et terrestre qui ne trouvent plus la qualité du support naturel essentielle à leur milieu de vie.

La renaturalisation de la partie ouest de la zone par des techniques de bouturage et de plantations d'arbres de bons calibres présente un intérêt d'interprétation et de sensibilisation à toutes ces dimensions et permettrait la reconstitution d'un corridor faunique nord-sud.

2) Observation ornithologique

L'utilisation de la zone du lac des Fées à des fins d'observation ornithologique pourrait être accrue par l'implantation d'un réseau de belvédères disposant d'informations de base sur les espèces observables dans le secteur. Ce réseau serait d'intérêt tant pour l'initiation à l'observation des oiseaux que pour l'ornithologue-amateur.

La reboisement d'une partie de la zone devrait aussi accroître les populations d'oiseaux. Une sélection appropriée de certaines essences permettrait aussi d'attirer d'autres espèces d'intérêt.

3) Circuit historique et patrimonial

La zone ne bénéficie pas d'un potentiel très élevé pour l'interprétation historique et patrimoniale. Néanmoins, l'histoire du lieu est associée à une utilisation agricole de laquelle subsistent encore quelques traces (brise-vent, clôtures, arbres fruitiers, etc.) et à la présence, aujourd'hui disparue, des vestiges de l'ancienne ferme de Samuel Bénédict de même que l'axe de l'ancien chemin de la Montagne qui a permis l'exploitation des ressources de l'arrière-pays.

Ces éléments que l'on peut jumeler à celui de la légende algonquienne du lac des Fées peuvent être complémentaires au circuit principal d'interprétation de la nature.

5.3.2.6

Aire multifonctionnelle

Le site du dépotoir a fait l'objet d'une étude sommaire de pré-caractérisation qui assure à la C.C.N. que cet espace peut être utilisé à des fins récréatives sans danger pour la santé publique.

L'utilisation présente du site pour les besoins en stationnement des spectateurs de l'amphithéâtre pourrait être maintenue. La capacité du site pourrait même être triplée par une simple rationalisation de l'espace. Mais cette clairière de cinq (5) hectares demeure sous-utilisée. Sa localisation entre le corridor Moore et le centre d'activités du lac des Fées en fait un endroit stratégique sur le réseau des pistes et sentiers futurs du Parc.

Aussi, sa surface relativement plane la prédispose naturellement à des utilisations diverses :

- concours hippique impossible à tenir sur l'espace exigü du Domaine de la ferme Moore;
- compétition de V.T.T., de cerf-volant, etc.;
- aire d'exposition (voitures anciennes, symposium de sculptures en plein air, rallye de caravaning, etc.).

5.3.3 Structures d'accueil et de support

5.3.3.1 Centre d'accueil

1) Le rôle d'un centre d'accueil

Le rôle d'un centre d'accueil dans son sens large est d'aider la participation du visiteur et de lui faire apprécier davantage son séjour dans le Parc. Le Parc réserve aux visiteurs une expérience unique et des découvertes inattendues. Il faut faire en sorte que les qualités du Parc soient mises en valeur, y compris celle de l'architecture de ses constructions et la façon dont elles s'intègrent du point de vue esthétique et fonctionnel dans le paysage qui l'entoure.

Le centre d'accueil doit contribuer manifestement à l'expérience globale du visiteur. À l'origine des réseaux du Parc, il doit viser un accueil qui intègre les services d'information, d'interprétation et de récréation.

2) Complémentarité du centre d'accueil du lac des Fées avec celui d'Old Chelsea

Le projet de construction d'un centre d'accueil dans la zone du lac des Fées a été recommandé par tous les documents de planification consultés. Les études menées dans le cadre du présent mandat confirment également que ce type de structure est non seulement désirable dans la zone, mais que les alentours de l'intersection de la promenade de la Gatineau et de la rue Gamelin offriraient la meilleure localisation.

Selon les représentants des services aux visiteurs du Parc, les centres d'accueil d'Old Chelsea et du lac des Fées sont appelés à devenir complémentaires suivant les saisons.

Ainsi, en été, la fréquentation élevée du secteur du Seuil (surtout à cause des pistes et sentiers) fait en sorte que le principal centre d'accueil du Parc serait celui du lac des Fées. À l'inverse, l'éventail des activités offertes en hiver dans le secteur de la promenade place le centre d'accueil d'Old Chelsea en meilleure position pour recevoir et informer les visiteurs.

3) Principaux critères d'aménagement

Cinq (5) principaux critères d'aménagements devraient être observés lors de la conception du centre d'accueil du lac des Fées.

- *Un bâtiment adapté à la diversité des usagers:*

Le centre d'accueil du lac des Fées est appelé à recevoir une clientèle diversifiée aux exigences et aux champs d'intérêt tout aussi variés. Mentionnons notamment les touristes intéressés à la récréation versus les touristes à la recherche d'une expérience culturelle ou éducative, les groupes scolaires, les résidents de la R.C.N., les employés du Parc ou de la ville de Hull, etc.

- *Une accessibilité optimale*

Une signalisation appropriée et une ségrégation nette des diverses circulations (piétonnière, cyclable, véhicule léger, véhicule avec remorque, autobus, etc.) favoriseront un bon premier contact avec le centre d'accueil. Ce dernier doit aussi être à l'intersection de l'ensemble des réseaux récréatifs de la zone qu'il dessert afin d'améliorer encore davantage l'orientation du visiteur.

- *Une bonne intégration au site*

La visibilité du centre d'accueil est un critère de premier ordre. Elle ne doit cependant pas se faire au détriment d'autres critères associés à l'esthétisme et au respect du milieu car l'ensemble de la zone d'accueil doit renforcer l'image du Parc.

- *Une architecture à saveur locale*

Le symbolisme national et la mise en valeur de la culture et des traditions architecturales de la région doivent orienter le choix des matériaux, de la pente des toits, des couleurs, etc. La thématique d'un «Parc aux portes de la ville» doit se lire dans cette architecture.

- *Un bâtiment de qualité et polyvalent*

Le bâtiment doit être de construction simple, peu coûteux à ériger comme à entretenir. Il doit bénéficier de la polyvalence nécessaire pour pouvoir s'ajuster aux changements importants dans son niveau de fréquentation et permettre des agrandissements, s'il y a lieu.

4) *Les services*

La diversité et le nombre des services sont établis en fonction de l'achalandage prévisible du centre d'accueil. Le service aux visiteurs du Parc de la Gatineau estime que le centre d'accueil du lac des Fées pourrait accueillir jusqu'à 1 000 personnes les jours de grand achalandage, soit environ 150 personnes/heure en période de pointe.

Ces estimations s'appuient sur les relevés effectués aux boîtes de perception volontaire du Parc dans le secteur des promenades et à des comptages réalisés par le Parc en des points stratégiques.

■ *Aménagement extérieur*

Stationnement

On évalue les besoins maximaux en stationnement du centre d'accueil du lac des Fées à environ 75 places. Les hypothèses suivantes ont été retenues:

- a) les usagers stationnent durant une période moyenne de 2,0 heures, ce qui se traduit par une occupation équivalente à 300 personnes en période de pointe;
- b) durant ces pointes, des visiteurs auront accédé au Parc par autobus (60 personnes);
- c) des 240 personnes à desservir, au moins 10 % sont résidents de Hull et viennent sans véhicule ou stationnent dans le stationnement du centre de ski alpin de Hull;
- d) les 216 autres personnes arrivent au centre d'accueil à bord d'une automobile transportant en moyenne trois (3) passagers, soit 72 cases de stationnement.

Puisque cette évaluation correspond à une pointe d'utilisation, il serait préférable de n'aménager que cinquante (50) places permanentes et s'assurer qu'en pointe le site puisse accepter un débordement d'environ vingt-cinq (25) autos sur un terrain adjacent au stationnement permanent. Aussi, de cette manière, la C.C.N. pourra ajuster l'aménagement du site suivant l'achalandage du centre d'accueil.

L'aire de stationnement devra être bien éclairée et intégrer:

- 2 places pour autobus,
- 2 places pour véhicules avec remorque,
- 2 places réservées aux personnes handicapées,
- 2 places à l'usage des employés de la C.C.N.

Accueil extérieur

Une aire extérieure destinée à la détente et aux pique-niques devrait être aménagée entre le centre d'accueil et le stationnement. Cette aire devrait être d'au moins 1 000 m² et disposer de six (6) à dix (10) tables à pique-nique et de poubelles.

Une aire d'exhibits extérieur pourrait également être aménagée à proximité du bâtiment. Enfin, des téléphones publics devront être installés à l'extérieur.

Services du bâtiment

Le bâtiment du centre d'accueil du lac des Fées devra regrouper les fonctions de tarification, d'accueil et d'information.

Les services minimaux d'un tel bâtiment et les superficies de plancher qui lui sont alloués sont les suivants:

comptoir de perception	10 m ²
salle d'accueil avec préposé au comptoir	45 m ²
salle d'exhibits	60 m ²
toilettes (2 x 2)	35 m ²
rangement	10 m ²
mécanique, corridor, partitions, etc. (25 %)	<u>40 m²</u>
Superficie totale	200 m²

Suivant l'achalandage du centre d'accueil, le bâtiment pourrait être agrandi afin d'offrir une gamme plus étendue de services:

salle de réunion	45 m ²
restauration légère (80 places), incluant comptoir pour service vers l'extérieur	160 m ²
point de vente	30 m ²
location d'équipement de sport	160 m ²
bureau du préposé	10 m ²
salle des moniteurs	15 m ²
vestiaire	60 m ²
mécanique, corridor, partitions, etc. (25 %)	<u>120 m²</u>
Superficie additionnelle	600 m²

5.3.3.2

Chalet de services de la ville de Hull

La ville de Hull continuera d'offrir des activités récréatives à l'est du ruisseau des Fées. Les usagers de ces services peuvent utiliser en hiver un petit chalet situé au sommet de la pente de ski. Ce bâtiment n'est pas raccordé à l'égout et l'aqueduc municipal et son aspect ne contribue pas à rehausser l'image du Parc.

Il serait souhaitable que ce chalet soit remplacé par une structure plus convenable, tant au plan architectural que fonctionnel.

À titre indicatif, le nouveau chalet de services de la ville de Hull devrait avoir environ 375 m², ce qui permettrait d'abriter les fonctions suivantes:

cafétéria (80 places)	160 m ²
toilettes (2 x 2)	35 m ²
salle des moniteurs	30 m ²
vestiaire	60 m ²
rangement	15 m ²
mécanique, corridor, partitions, etc. (25 %)	75 m ²

Ce chalet devrait être raccordé à l'égout et l'aqueduc municipal.

5.3.3.3

Les accès véhiculaires

La circulation véhiculaire dans la zone est limitée aux utilisateurs de la zone. Ainsi, l'aménagement du réseau routier doit faire en sorte de décourager la circulation de transit.

À court terme, l'accès principal à la zone du lac des Fées se fera à partir du boulevard Alexandre-Taché en empruntant la promenade de la Gatineau. L'accès proposé depuis le chemin de la Montagne ne devrait être aménagé à des fins véhiculaires que lorsque le boulevard Laramée aura été parachévé. Incidemment, la fermeture de la rue Gamelin à l'est de la promenade de la Gatineau devrait coïncider avec sa réouverture à l'ouest.

5.4

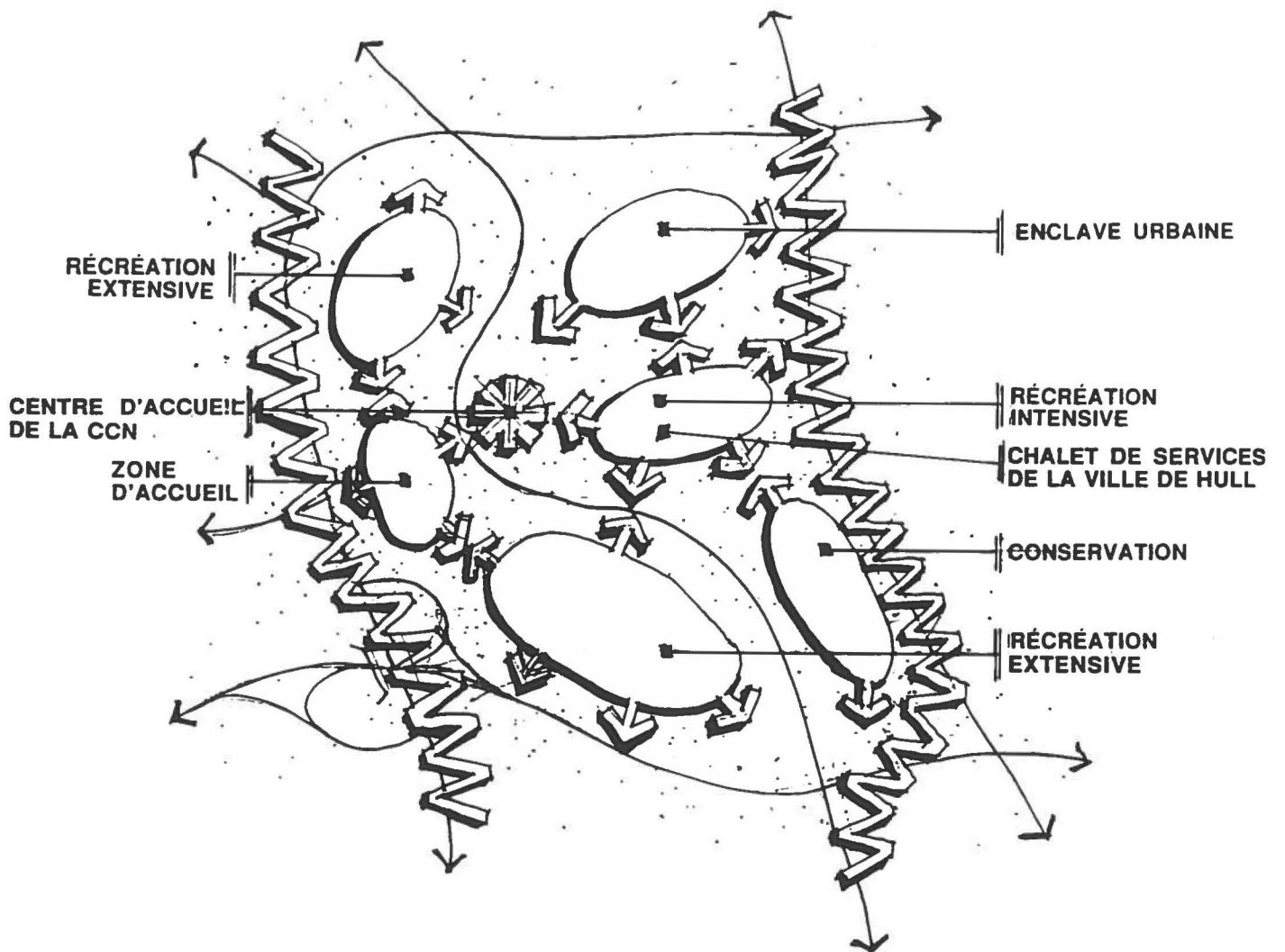
PARTI D'AMÉNAGEMENT

5.4.1

L'approche conceptuelle

Le plan sectoriel du Seuil du Parc de la Gatineau a été élaboré sur le thème de «La nature aux portes de la ville». Le plan de zone du lac des Fées appuie cette thématique, mais mise sur une organisation spatiale plus intégrée des activités actuellement offertes ou proposées. Le plan de zone reconnaît donc les utilisations existantes sur le territoire et favorise une rationalisation du réseau de sentiers récréatifs en fonction de la localisation centrale du centre d'accueil (planche 5.3).

Planche 5.3
Approche conceptuelle



L'approche conceptuelle à l'aménagement de la zone du lac des Fées permet de dégager les opportunités suivantes:

- simplifier l'administration de baux et autres ententes temporaires au moyen d'engagements à moyen et long termes en partenariat avec la ville de Hull et le secteur privé;
- rehausser le profil de la zone en tant que seuil d'entrée du Parc, et cela par l'entremise d'un poste d'accueil et d'information pour les visiteurs du Parc de la Gatineau;
- maintenir et même rehausser l'offre et la qualité des services récréatifs en créant une zone de départ de sentiers, des services de location, de toilettes, etc.;
- respecter l'intégrité du territoire et des ressources naturelles et mieux définir les limites physiques du Parc, telles que perçues par le public.

5.4.2

Le plan d'aménagement de la zone du lac des Fées

Les éléments structurants du plan d'aménagement de la zone du lac des Fées (planches 5.4 et 5.5) sont:

1) L'implantation d'un centre d'accueil

Le site préférentiel pour l'implantation du centre d'accueil du lac des Fées se trouve dans le quadrant nord-est de la promenade de la Gatineau et de la rue Gamelin.

Plusieurs motifs justifient ce site:

- ce tronçon de la promenade de la Gatineau est utilisé essentiellement par les usagers du Parc, ce qui facilite le contrôle et la tarification des visiteurs;
- cette partie de la zone est très dégagée; le centre d'accueil bénéficiera donc d'une excellente visibilité d'autant plus qu'on estime que plus de la moitié des usagers du Parc utilise ce tronçon de la promenade de la Gatineau;
- cette localisation est assez centrale par rapport à la zone tout en demeurant à une faible distance des usagers du centre d'activités de la ville de Hull.

2) L'élimination de la circulation automobile de transit

La fermeture de la rue Gamelin à la hauteur de la rue des Fées élimine toute circulation automobile de transit à l'intérieur des limites de la zone.

CONCEPT SYNTHÈSE

les réseaux

- sentier récréatif existant
- sentier récréatif proposé
- sentier d'interprétation proposé
- circuit de compétition de v.t.t. existant
- sentier équestre proposé
- promenade routière
- réseau routier municipal
- autoroute projetée

les installations

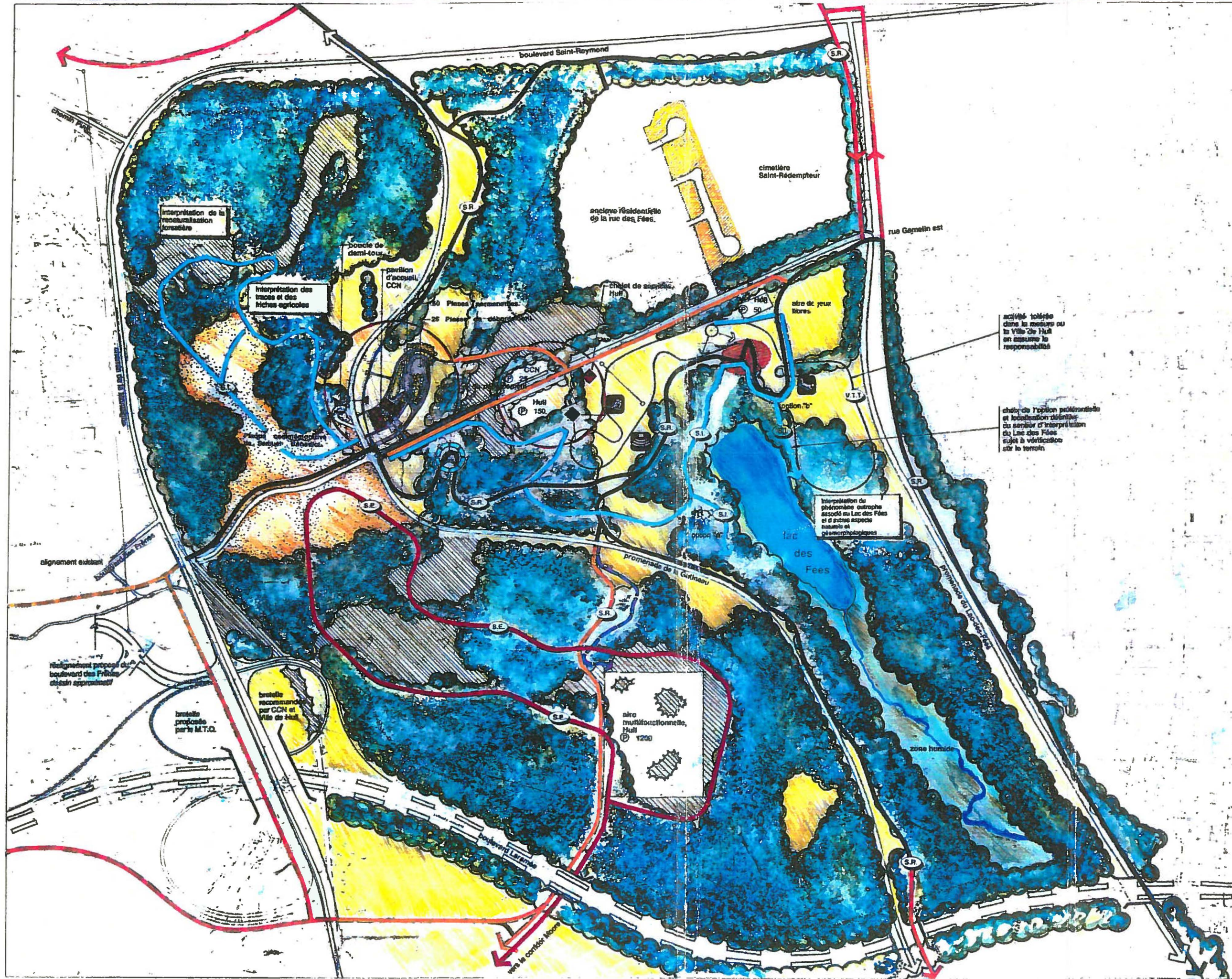
- orémonte-pente
- pente de ski
- toboggan
- amphithéâtre en plein air
- belvédère
- point d'observation

les aires de plantation

- zone tampon à consolider
- couvert forestier à densifier
- champ thématique

les structures d'accueil

- zone d'accueil
 - accès véhiculaire
 - stationnement permanent
 - stationnement saisonnier ou occasionnel
 - guérite
 - bâtiment d'accueil et de services
- autres
- expansion résidentielle
 - réalignement sécuritaire du sentier récréatif
 - barrière végétale à ériger à des fins de sécurité et de contrôle de l'érosion



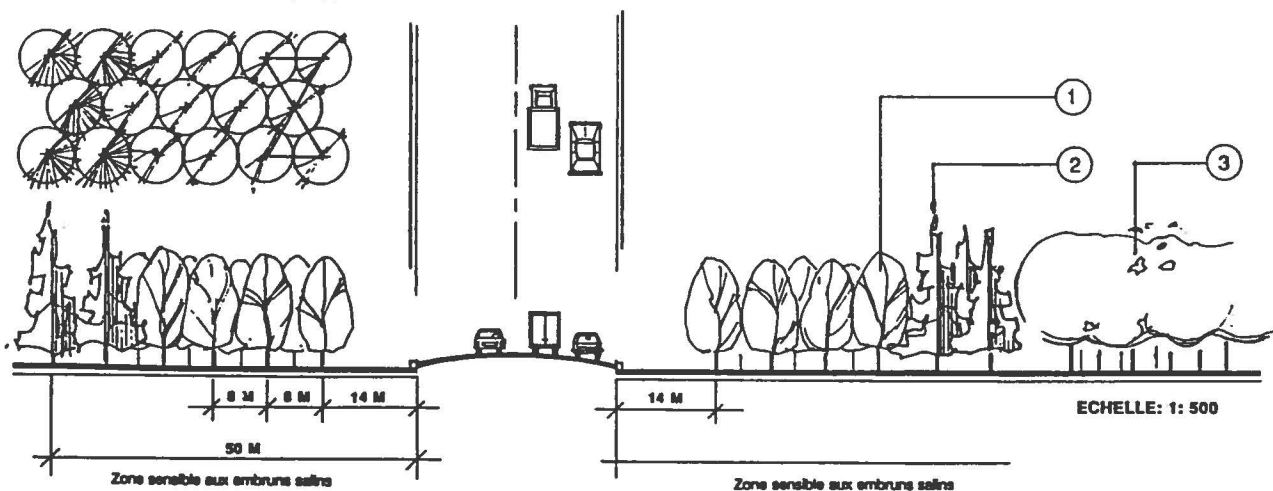
PLAN DE ZONE
LAC DES FÉES

dessin: Martin Guay
 vérification: Marc Perreault
 approbation: Éric Beauregard
 date: FÉVRIER 1991
 contrat: 93427

no. du plan: 5.4

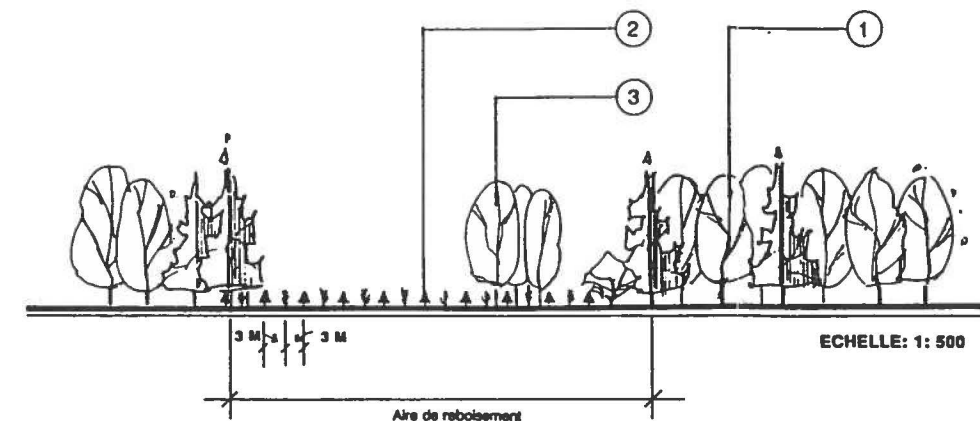
ZONE TAMPON À CONSOLIDER

VUE EN PLAN
DE LA PLANTATION EN QUINCONCE



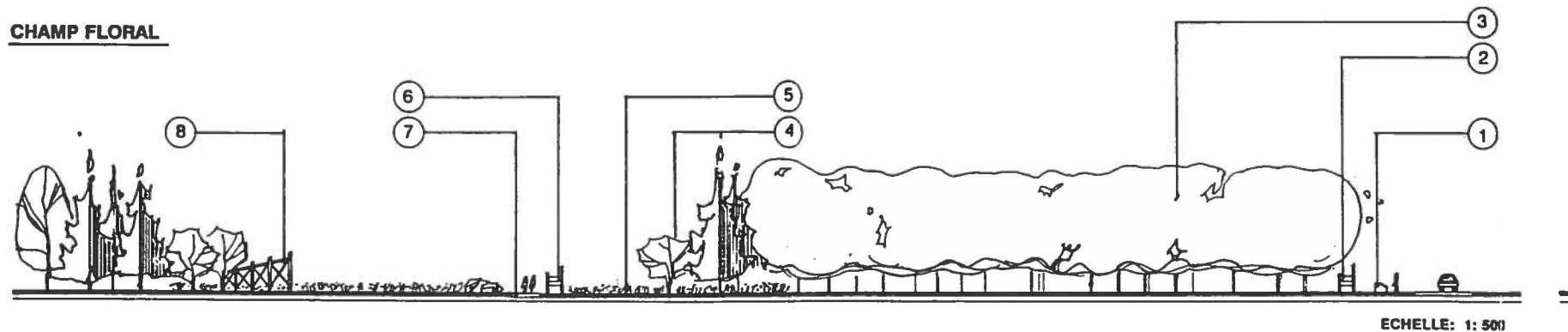
- 1- Plantation d'arbres feuillus ayant un diamètre de 25 à 30 mm de diamètre à 30 cm du sol et dont l'implantation est disposée en quinconce de manière à ce que les arbres s'intègrent davantage à la composition naturelle et spontanée existante. Le choix des essences reflète les strates forestières environnantes afin qu'un certain équilibre écologique et forestier soit maintenu.
- 2- L'implantation des conifères est recommandée à ± 45 m de distance par rapport au boulevard McConnell Laramée afin d'éviter une dessiccation des aiguilles causée par les embruns salins d'hiver.
- 3- Peuplement existant.

COUVERT FORESTIER À CONSOLIDER



- 1- Peuplements existants à consolider.
- 2- Reboisement d'une triche à l'aide de jeunes plants, proposé en vue d'une consolidation des peuplements adjacents. La technique de reboisement pourrait s'apparenter à celle utilisée communément pour le reboisement forestier, c'est-à-dire selon une trame bien définie mais dont le nombre d'essences utilisées pourrait atteindre trois ou quatre espèces différentes, afin que les variétés représentatives des peuplements adjacents à consolider. On pense par exemple à l'association de pins blancs, d'épinettes blanches, d'érables à sucre et de frênes d'Amérique.
- 3- Tiges d'essences pionnières issues de coupes partielles à conserver sur le site (ex. peupliers, bouleaux gris, cerisiers tardifs).

CHAMP FLORAL



- 1- Plaque commémorative à la mémoire de M. Samuel Benedict.
- 2- Panneau d'information du sentier d'interprétation de la nature.
- 3- Peuplement existant.
- 4- Plantation d'arbustes pouvant atteindre plus de 4 m de hauteur permettant une transition plus harmonieuse entre les peuplements existants et la prairie fleurie.
- 5- Prairie fleurie enssemencée avec un mélange de fleurs sauvages comportant une part de fleurs vivaces et de fleurs annuelles qui se ressemblent d'elles-mêmes une fois installées.
- 6- Panneau explicatif renseignant les visiteurs sur les vestiges d'anciennes pratiques agricoles toujours présents dans le paysage ainsi que sur la signification du «LANDMARK» disposé parallèlement à l'ancien chemin de la montagne. Et qui se veut désormais le sentier d'interprétation des traces et des triches agricoles.
- 7- Ancien chemin de la montagne utilisé comme sentier d'interprétation.
- 8- «LANDMARK» dans la prairie fleurie: structure en bois d'environ 50'-00" de longueur par 10'-00" de hauteur, disposées à intervalles irréguliers d'un minimum 150'-00", à la périphérie de la prairie fleurie.
- A- Ce sont des éléments «signal» qui servent à rappeler aux visiteurs, le passé agricole du lieu et à définir les limites de la zone. C'est en l'occurrence une grande structure en bois qui symbolise les clôtures en bois d'autrefois. Cette structure doit s'intégrer et non dominer le site.

DÉTAILS DES AIRES DE PLANTATION

**PLAN DE ZONE
LAC DES FÉES**

dessiné: LISE WOODS
 vérification: ELISE BEAUREGARD
 approuvé: ELISE BEAUREGARD
 date: FÉVRIER 1994
 contrat: 93427

no du plan
5.5

Cette orientation contribue à rehausser le caractère de prestige de la voie principale du Parc qu'est la promenade de la Gatineau et permet un meilleur contrôle des accès du Parc.

3) La voie d'urgence sur la rue Gamelin

Le tronçon de la rue Gamelin entre la rue des Fées et la promenade de la Gatineau pourrait demeurer ouvert à la circulation de véhicules d'urgence suivant des modalités de gestion et d'aménagement qui devront être précisées avec la ville de Hull. Il est convenu cependant que l'utilisation de ce tronçon de la rue Gamelin se fera sur une base occasionnelle. La ville de Hull a en effet reconnu lors des rencontres du 4 février et du 25 mars 1994 que l'artère préférée pour la circulation des véhicules d'urgence est et continuera d'être le boulevard Saint-Raymond.

4) La mise en valeur du potentiel d'interprétation de la nature et de l'histoire

Le plan de zone propose la création d'un circuit d'interprétation de la nature originant du centre d'accueil et conduisant sur les hauteurs des rives est ou ouest du lac des Fées. Certaines personnes consultées privilégient l'aménagement d'un sentier du côté est du lac des Fées de manière à préserver l'intégrité naturelle de la rive ouest. Une évaluation du meilleur tracé (est ou ouest) devra toutefois être effectuée sur le terrain avant sa construction. Une extension de ce circuit jusqu'à un belvédère situé en bordure de la rue Gamelin assure une excellente vue sur le lac des Fées et son marais.

Le circuit d'interprétation historique est concentré dans le quadrant nord-ouest de la promenade de la Gatineau et de l'axe Gamelin. Ce secteur renferme les traces d'une vocation agricole passée. On y trouve le tracé de l'ancien chemin de la Montagne, des alignements de clôtures et des arbres fruitiers. Cette vocation devra renfoncer par l'exploitation de champs agricoles et horticoles dans le secteur. L'entrée de ce sentier d'interprétation situé en face du centre d'accueil pourrait avantageusement être signalisée par la relocalisation de la plaque commémorative de Samuel Bénédicte à cet endroit. Une boucle secondaire de ce circuit pourrait aussi être ajoutée pour sensibiliser les visiteurs aux techniques de reboisement et de renaturalisation.

Ces sentiers d'interprétation sont tous autoguidés.

5) La rationalisation et la ségrégation des différents sentiers récréatifs

Outre les sentiers d'interprétation décrits précédemment, on distingue quatre (4) types de sentiers. Chacun dispose de sa propre emprise afin de limiter les conflits d'utilisation.

Le réseau de pistes cyclables est le réseau de sentier le plus développé actuellement. Il est proposé:

- d'ajouter un tronçon dans l'axe de Gamelin entre le centre d'accueil et la promenade du lac des Fées;
- d'ajouter un tronçon entre le centre d'accueil et le chalet de services de la ville de Hull;
- d'ajouter un tronçon de part et d'autre du boulevard de la Cité des Jeunes entre la rue Gamelin et le boulevard Saint-Raymond ou en site propre sur le devant de la propriété du cimetière Saint-Rédempteur;
- de corriger deux (2) tronçons dangereux aux pentes abruptes et aux courbes raides. L'un est situé dans le quadrant sud-est de la promenade de la Gatineau et de l'axe Gamelin; il bénéficiera d'une légère modification dans une courbe. L'autre est localisé entre la piste de ski et l'aire de toboggan toléré; des plantations permettront d'éviter son utilisation à des fins de toboggan et d'enrayer les problèmes d'érosion observés.

Aucune piste de ski de randonnée officielle et entretenue par le Parc de la Gatineau n'est située au sud du boulevard Saint-Raymond. Il faudra dorénavant y inscrire le tronçon qui longe la promenade de la Gatineau jusqu'au centre d'accueil.

La pratique libre du V.T.T. est prohibée à l'intérieur des limites de la zone du lac des Fées. Néanmoins, le circuit de compétition sera maintenu.

Une courte boucle d'un réseau de sentiers équestres originant de la zone du Domaine de la ferme Moore empruntera la partie sud-ouest de la zone. Le lien avec le Domaine de la ferme Moore s'effectuera sous le boulevard Laramée par un tunnel déjà prévu par le M.T.Q., mais qui devra être conçu en fonction des particularités de ce type de sentier.

6) La définition des limites de la zone

Les limites de la zone sont assez floues, surtout les limites nord et ouest. Le reboisement des zones dénudées sur une profondeur moyenne de 45,0 mètres contribuera à mieux définir les limites du Parc et assurera plus d'intimité aux usagers du Parc.

7) La consolidation des enclaves de nature municipale

Le développement résidentiel de la rue des Fées, le cimetière Saint-Rédempteur et le centre d'activités de la ville de Hull forment un ensemble urbain reconnu par le plan de zone du lac des Fées. Plusieurs raisons justifient que ces enclaves soient consolidées:

- elles ne sont pas associées aux besoins de base du Parc, ni même pour l'aménagement d'un sentier récréatif entre la rue Gamelin et le boulevard Saint-Raymond qu'il serait plus logique de construire en bordure du boulevard de la Cité des Jeunes;
- elles créent des problèmes de gestion courante (accumulation de déchets, etc.);
- la vente de ces terrains représente un potentiel de revenu d'intérêt;
- elles peuvent facilement être desservies par transport en commun.

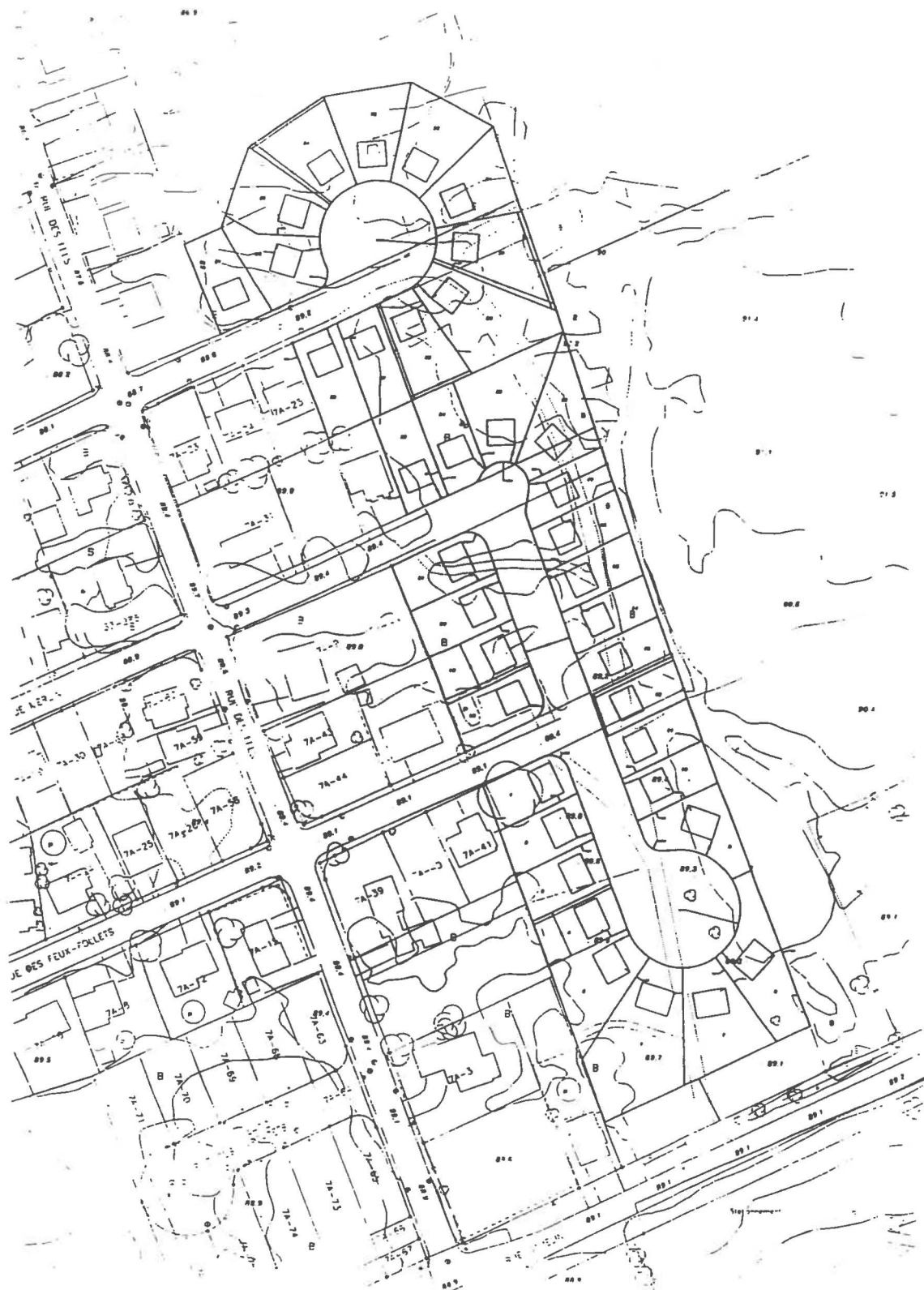
Le plan de zone propose donc une consolidation du développement résidentiel en autorisant la construction de 37 habitations unifamiliales isolées sur la bande de terrain vacante adjacente au cimetière (planche 5.6). Le cimetière pourrait aussi être légèrement agrandi vers le nord. Des zones tampons boisées d'une largeur de l'ordre de dix (10) mètres sont proposées le long des limites nord, sud et ouest de cette enclave urbaine.

8) L'intégration du réseau de sentiers récréatifs de la zone à celui du reste du Parc et à celui de la ville de Hull

Les sentiers récréatifs existants et proposés sur le territoire de la zone du lac des Fées sont liés au réseau de sentiers du reste du Parc via les promenades de la Gatineau et du lac des Fées, ainsi que dans l'axe du corridor Moore sous le boulevard Laramée.

La ville de Hull projette également un vaste réseau de pistes à travers son territoire auquel il serait souhaitable de raccorder les sentiers récréatifs de la zone du lac des Fées.

Planche 5.6 - Projet de subdivision pour l'agrandissement de l'enclave résidentielle de la rue des Fées



SOURCE: PRÉPARÉ PAR LA DIVISION DES LEVÉS ET CARTOGRAPHIE DE LA CCN

5.4.3

Le plan d'aménagement du site du centre d'accueil

Le site choisi pour l'implantation du centre d'accueil est véritablement au centre géographique de la zone du lac des Fées et au croisement des deux principaux accès du Parc que sont la promenade du lac de la Gatineau et la rue Gamelin projetée en provenance du chemin de la Montagne. Il est aussi le point de départ et de convergence de tous les sentiers récréatifs et d'interprétation de la zone.

Tel qu'illustré à la planche 5.7, le site offre beaucoup de possibilités:

- le bâtiment est situé sur un espace dégagé lui conférant à la fois une bonne visibilité et de belles vues notamment sur les centres urbains de Hull et d'Ottawa;
- le site est suffisamment grand pour permettre un aménagement aéré et optimal tant au niveau du stationnement que des activités extérieures (exhibit, pique-nique, etc.) et des raccordements au réseau des sentiers récréatifs;
- enfin, le site offre toute la latitude nécessaire à l'agrandissement futur du stationnement et/ou du centre d'accueil, si cela s'avérait nécessaire.

5.4.3.1

Critères de conception

La conception du bâtiment du centre d'accueil doit viser un heureux mariage de qualités fonctionnelles et esthétiques:

Une approche modulaire

La conception d'un bâtiment de type modulaire assurerait la plus grande flexibilité à la C.C.N. Suivant le programme établi à la section 5.3.3.1 du présent chapitre, des modules carrés d'environ 200 m² permettraient de rencontrer les besoins de la première phase et ceux des phases subséquentes.

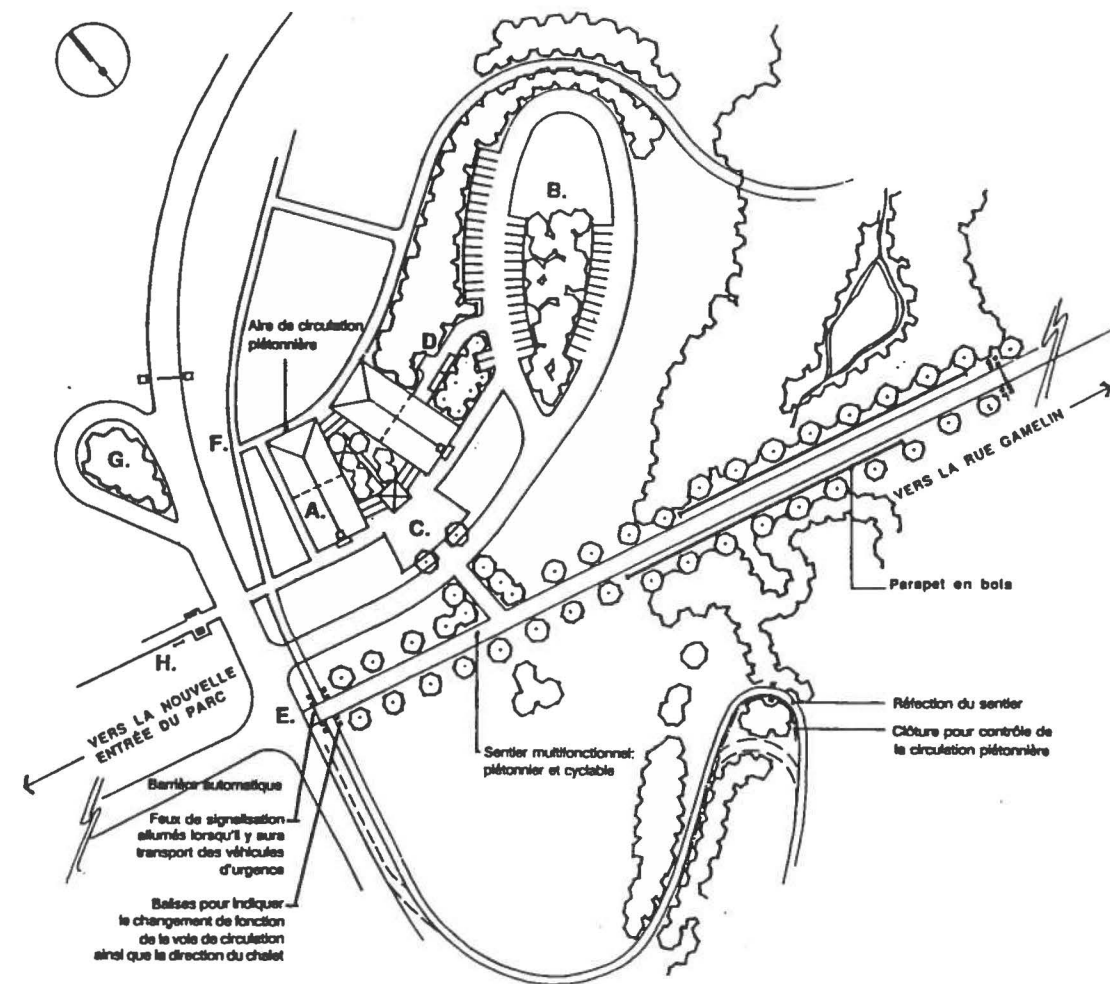
Le zonage de l'espace intérieur

Le diagramme fonctionnel suivant (planche 5.8) illustre clairement les interrelations des composantes du programme et les cheminements possibles des visiteurs. Les modules avant du bâtiment devraient être largement fenestrés et être réservés aux activités relatives à l'information, la restauration et aux expositions, tandis que l'arrière regroupe plutôt les zones de services (vestiaires, location d'équipements de sport, salle des moniteurs, etc.).

L'orientation du bâtiment

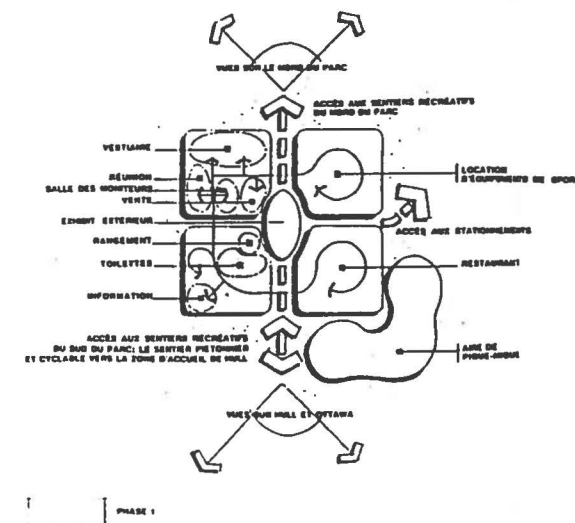
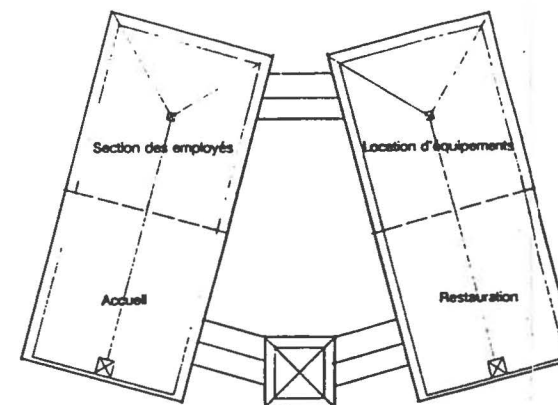
L'orientation du bâtiment est fonction du zonage de l'espace intérieur, de l'ensoleillement et des vues.

DÉTAILS DE L'AMÉNAGEMENT DE LA ZONE D'ACCUEIL

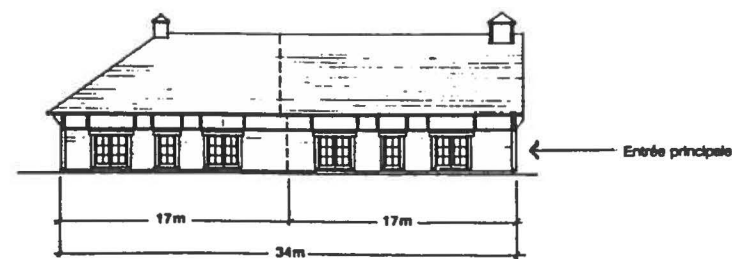


A. AMÉNAGEMENT DE LA ZONE D'ACCUEIL DE LA CCN
ÉCHELLE: 1:1000

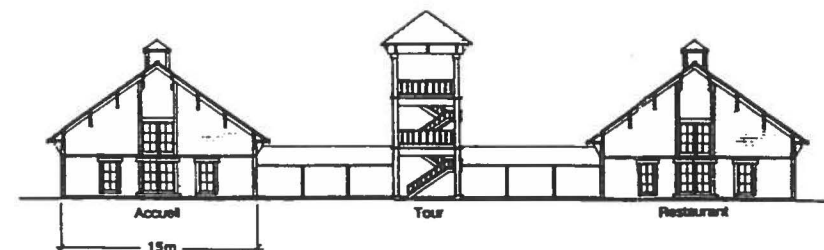
- A. CHALET D'ACCUEIL DE LA C.C.N.
Voir diagramme B.
- B. STATIONNEMENT
 - a) Stationnement permanent
 - surface asphaltée et éclairée
 - 50 places visiteurs
 - 2 places pour autobus
 - 2 places pour remorques
 - 2 places pour employés
 - 2 places pour handicapés
 - b) Stationnement temporaire
 - surface gazonnée renforcée
 - 25 places
- C. AIRE D'ACCUEIL EXTÉRIEURE
 - mobilier; 4 bancs, 4 papiers à rebuts,
 - 6 à 10 tables de pique-nique
 - un téléphone public
 - panneau d'information sur le plan du Lac des Fées et l'ensemble du Parc de la Gatineau
- D. AIRE DE SERVICES
 - Livraison des marchandises
 - Zone d'entreposage et d'évacuation des ordures
- E. CONTRÔLE DE L'ACCÈS À LA SECTION DU SENTIER MULTIFONCTIONNEL
- F. GUÉRITE
 - Intégration d'un guichet de paiement automatique
 - Localisée exactement à l'emplacement de la guérite existante
- G. BOUCLE DE VIRAGE
- H. ENTRÉE DE L'AIRE D'INTERPRÉTATION



B. VUE EN PLAN DU CHALET ET DIAGRAMME FONCTIONNEL



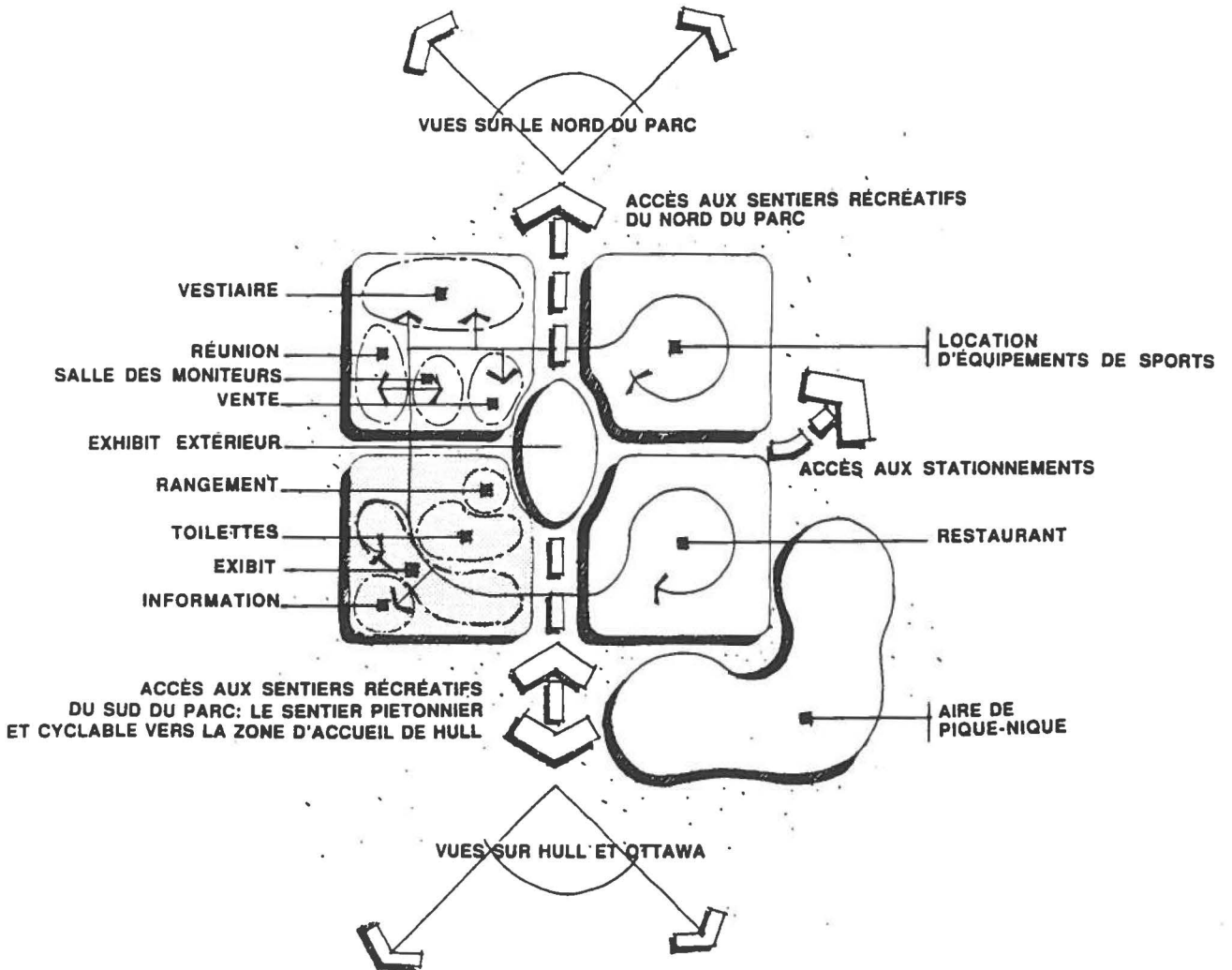
C. ÉLÉVATION OUEST DU CHALET
ÉCHELLE: 1:250



D. ÉLÉVATION SUD DU CHALET
ÉCHELLE: 1:250

projet		
PLAN DE ZONE LAC DES FÉES		
dessin:	LISE WOODS	no du plan
vérification:	ELISE BEAUREGARD	
approbation:	ELISE BEAUREGARD	
date:	FÉVRIER 1994	
contrat:	92437	5.7

Planche 5.8
 Diagramme fonctionnel du centre d'accueil



Suivant le diagramme fonctionnel, nous recommandons que le module de restauration puisse avoir l'exposition sud de manière à maximiser les possibilités d'ensoleillement et les vues sur les centres urbains de Hull et d'Ottawa. L'espace réservé à la location d'équipements devrait permettre d'accéder directement au réseau de sentiers récréatifs situé à l'est, tandis que l'exposition nord pourrait favorablement être mise en valeur par l'aire d'exhibits compte tenu des vues qu'elle offre sur l'environnement naturel du Parc.

Une architecture et un choix de matériaux extérieurs adaptés

Bien que située à l'intérieur du Parc de la Gatineau, la zone du lac des Fées ne demeure pas moins ceinturée par le développement urbain de Hull. Cette réalité devrait orienter le choix de l'architecture et des matériaux de revêtement extérieur.

En effet, l'architecture très typique des centres d'accueil localisés dans les parcs où domine l'environnement naturel (construction en bois rond, planche de cèdre brute, etc.) semble moins indiquée qu'une construction au caractère plus sobre, voire d'inspiration contemporaine, surtout que la nature modulaire de la structure est mieux adaptée à l'architecture plus moderne.

Les matériaux de revêtement extérieur doivent aussi tenir compte du risque plus élevé de vandalisme associé aux milieux urbanisés. Aussi, l'usage de la brique, du bloc de béton architectural ou de la pierre mêlé à quelques éléments de bois serait préférable à une construction dont l'extérieur ne ferait l'usage que du bois.

La couleur des bâtiments, tant du toit que des murs extérieurs, doit être sobre et favoriser le choix de teintes de terre (brun, beige, vert, etc.).

Un bâtiment adapté à toutes les clientèles

La conception du centre d'accueil doit répondre aux exigences des personnes en fauteuil roulant. De même, les exhibits doivent être conçus de façon à permettre une expérience aussi intéressante pour cette clientèle que pour le public en général.

Autres éléments complémentaires du bâtiment

■ Les services

Compte tenu de la proximité du réseau municipal d'aqueduc, le bâtiment devrait s'y raccorder. Dans le cas de l'évacuation des eaux usées, le choix économique qui s'impose est celui d'une fosse et d'un champ d'épuration versus un raccordement à l'égout sanitaire localisé trop loin.

■ La tour d'observation

Élément optionnel du programme du centre d'accueil, la tour d'observation devrait être sérieusement étudiée par la C.C.N. Outre le caractère distinctif qu'elle conférerait au centre d'accueil, elle permettrait aux visiteurs du Parc de bénéficier d'une vue aérienne de la zone qui embrasse le lac des Fées, son marais et les centres urbains de Hull et d'Ottawa. Cet élément viendrait accroître les points de vue d'intérêt offerts par la zone. À cet égard, l'offre actuelle est plutôt mince.

5.4.3.2

Scénarios de mise en oeuvre du centre d'accueil

Deux (2) scénarios de mise en oeuvre peuvent être étudiés en ce qui a trait à la construction du centre d'accueil.

1) Construction du bâtiment par la C.C.N.

Depuis toujours, les organismes publics comme la C.C.N. ont été les maîtres d'oeuvre pour la construction de bâtiments pour leurs propres besoins.

Cette formule a l'avantage d'offrir à la C.C.N. un plein contrôle de la qualité et de l'adaptation du concept architectural à ses besoins spécifiques. Par contre, elle requiert une capitalisation importante, ce qui réduit conséquemment son pouvoir de dépenser pour l'amélioration d'autres aménagements du Parc.

2) Emphytéose

La marge de manoeuvre financière de plus en plus réduite des organismes publics les a progressivement amenés à considérer d'autres formules pour accroître leurs actifs immobiliers.

Dans le cas du centre d'accueil du lac des Fées, l'emphytéose présente un intérêt certain. Il s'agit de démembrement une partie de son droit de propriété en cédant ses droits de développement au secteur privé tout en demeurant propriétaire du fond de terre.

Ainsi, l'emphytéote doit à l'intérieur d'un terme fixé par bail (10 à 99 ans) développer, sur une parcelle de terrain désignée par la C.C.N., un bâtiment conforme aux exigences du locataire, en l'occurrence la C.C.N.

Cette formule n'entraîne aucune dépense d'immobilisation. Un loyer prédéterminé est établi dont la durée dans ce type de situation serait de 20 à 25 ans. À la fin du bail, la C.C.N. récupère l'ensemble du bien immeuble.

La C.C.N. ne serait pas la seule bénéficiaire de ce type de mise en oeuvre parce que l'emphytéote paie à la ville de Hull une taxe sur la valeur de l'immeuble.

5.4.3.3

Modifications requises à la réglementation municipale

Selon le règlement de zonage 2210 de la ville de Hull, le site choisi pour l'implantation du centre d'accueil est inscrit à l'intérieur de la zone 707Pb où les usages de restauration ne sont pas autorisés. Si la C.C.N. souhaite maintenir cet usage au programme de développement du centre d'accueil, elle devra obtenir les modifications requises au règlement de zonage. De plus, le règlement 1594 relatif aux permis et certificats de la ville de Hull stipule qu'aucun permis de construction ne peut être délivré à moins que le lot sur lequel la construction est projetée ne soit desservi par l'égout et l'aqueduc. Or, le plan de zone propose que le centre d'accueil soit raccordé à l'aqueduc mais que ses eaux usées soient évacuées dans une fosse et un champ d'épuration. Cette proposition de raccordement requiert donc aussi une modification à la réglementation municipale.

6.0

PLAN DE GESTION

6.1

AFFECTATIONS DE LA ZONE

À la lumière des analyses des milieux biophysique et humain de la zone et du plan d'aménagement retenu, le territoire a été morcelé en unités de gestion.

Chaque unité de gestion a ensuite été classée en fonction de sept (7) affectations possibles dont les caractéristiques sont les suivantes:

1) *Préservation*

Cette affectation valorise l'environnement naturel et vise la protection intégrale des écosystèmes fragiles et menacés. La fragilité de certains écosystèmes de la zone est telle que l'accès ne peut y être autorisé sans risque de perturbations importantes du milieu.

2) *Conservation*

Cette affectation peut supporter la présence d'une certaine activité récréative mais la vocation première de ces milieux demeure soit la préservation de la ressource naturelle, soit la mise en valeur de la qualité du cadre paysager.

3) *Aire de plantation*

Les aires de plantation sont situées à la périphérie de la zone. Il vise des zones dégradées et peu boisées où une plantation assurerait une meilleure définition des limites du Parc et une transition plus progressive du paysage urbain vers l'environnement naturel du centre du Parc.

4) *Accueil*

Cette affectation désignée par le plan sectoriel du Seuil du Parc est appelée à recevoir le centre d'accueil dans un décor qui doit inviter à la détente, l'interprétation et la sensibilisation des visiteurs aux ressources naturelles fragiles du Parc.

5) *Récréation extensive*

Profitant d'un milieu naturel dont la capacité de support est satisfaisante, ces milieux sont destinés à une pratique récréative extensive (sentiers récréatifs destinés à la marche, le vélo, le ski de randonnée, l'équitation, etc.).

6) *Récréation intensive*

Voués à la récréation et bénéficiant d'installations en conséquence, la préservation de la qualité du caractère naturel de ces milieux est marginalisée à cause de la fréquentation intense d'utilisateurs.

7) *Autre usage*

Cette affectation vise les enclaves «urbaines» de la zone: développement résidentiel, cimetière, corridor autoroutier, etc.

6.2

LES PRINCIPES DE GESTION

Les fiches suivantes ont été développées en fonction des affectations de la zone et des unités de gestion désignées (planche 6.1). Des principes et paramètres de gestion de même que des critères d'utilisation s'appliquent à chaque unité de gestion.

UNITES DE GESTION

1 unité de gestion

AFFECTATION

8 préservation

6 conservation

2, 4 aire de plantation

5 accueil

1, 9, 10 récréation extensive

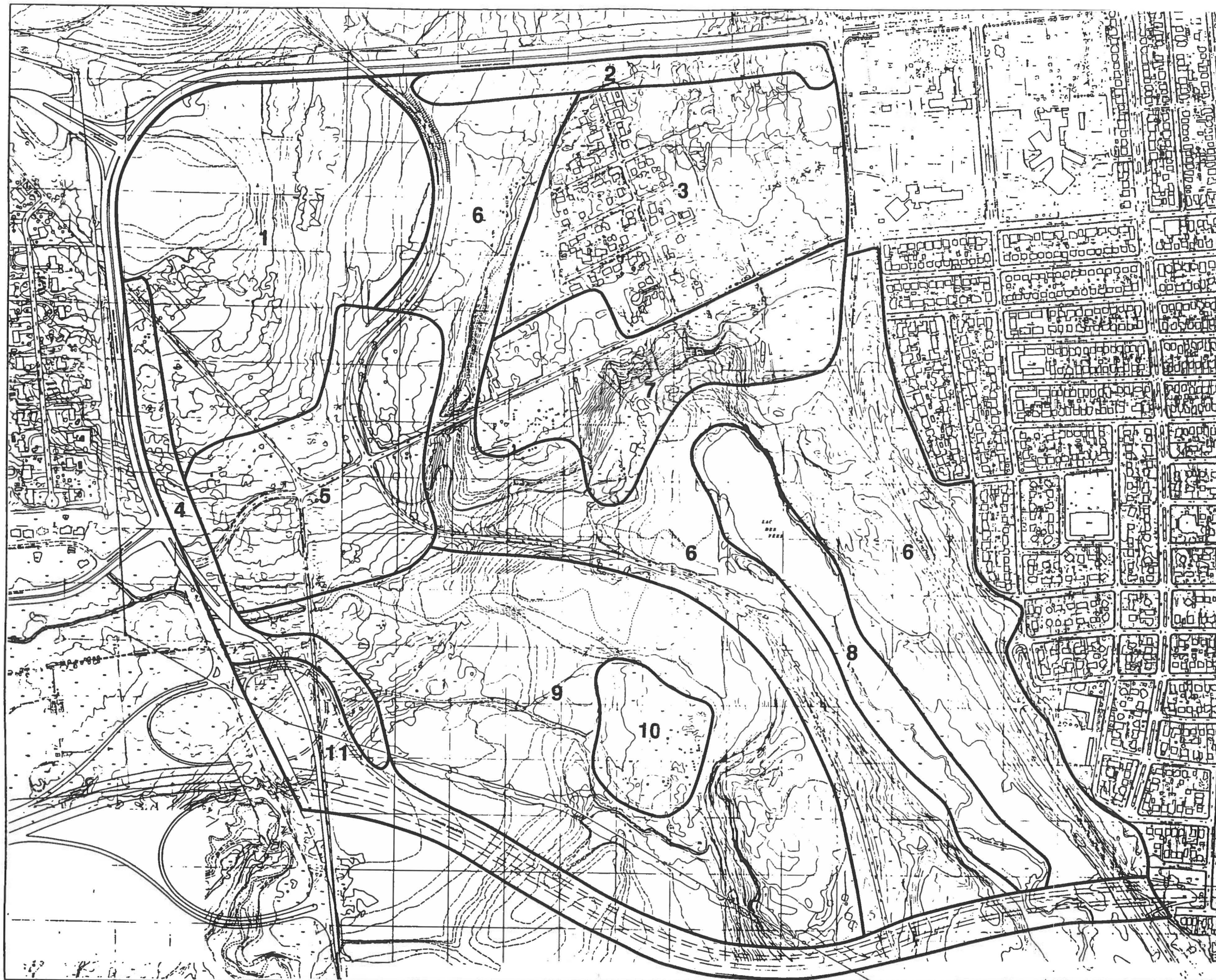
7 récréation intensive

3, 11 autre usage



PLAN DE ZONE
LAC DES FÉES

dessin	L.B.	no. de plan
vérification	E.B.M.P.	6.1
approbation	E.B.M.P.	
date	Février 1994	
contrat	9927	



1. UNITÉ DE GESTION : PRÉSERVATION

Unités d'aménagement visées : 8

Principes généraux

Niveau d'exploitation : non applicable
Niveau de conservation : très élevé
Niveau d'aménagement : nul

Paramètres de gestion

Optique de conservation :

- Valorise et protège la présence de l'environnement naturel ainsi que ses caractéristiques.
- Proscrire toute activité qui risquerait de modifier la qualité naturelle de l'écosystème.

Expérience des visiteurs : Expérience d'un environnement naturel vécue à la frange de l'unité de gestion.

Niveau des aménagements : Aménagement pour protéger l'environnement et repousser les mouvements des personnes aux limites de l'unité de gestion.

Accès : Accès périphérique. Aucun accès interne.

Densité d'utilisateurs : Aucun utilisateur à l'intérieur de l'unité de gestion.

Critères d'utilisation

Utilisation souhaitée :

- Ornithologie.
- Interprétation de la flore.
- Sensibilisation aux milieux naturels fragiles que sont les zones humides et les lacs eutrophes.

Utilisation tolérée :

- Points d'observation aux limites de l'unité de gestion.
- Sentiers de ski de randonnée non officiels et promenade en raquette.

Utilisation prohibée : Toutes les activités pratiquées à l'extérieur de la période hivernale.

Aménagements pertinents :

- Belvédères sur les rives élevées du lac des Fées.
- Tronçon de sentier sur pilotis.

2. UNITÉ DE GESTION : CONSERVATION

Unités d'aménagement visées : 6

Principes généraux

Niveau d'exploitation : faible
Niveau de conservation : élevé
Niveau d'aménagement : faible

Paramètres de gestion

Optique de conservation : Favoriser le déroulement normal des processus naturels, sans intervention.

Expérience du visiteur : Les aménagements axés essentiellement sur des promenades routières, des sentiers récréatifs et des circuits d'interprétation autoguidés invitent à la découverte et au contact visuel et/ou intime avec la nature.

Niveau des aménagements : Aménagement de sentiers récréatifs dont des circuits sont affectés à l'interprétation et à la sensibilisation des écosystèmes naturels.

Accès : Accès libre et non motorisé, sauf dans le cas des promenades routières.

Densité des utilisateurs : Faible à modérée.

Critères d'utilisation

Utilisation souhaitée : Promenade en automobile à basse vitesse, courte randonnée sur des circuits d'interprétation de la nature et support au réseau de pistes et sentiers récréatifs du Parc de la Gatineau.

Utilisation tolérée : Circuit de compétition de V.T.T. dans la mesure où la ville de Hull en assure la gestion.

Utilisation prohibée : Véhicules motorisés hors des promenades routières.

Aménagements pertinents :

- Sentiers pédestres, pistes cyclables, pistes de ski de randonnée.
- Panneaux d'interprétation de la nature le long du circuit.

3. UNITÉ DE GESTION : AIRE DE PLANTATION

Unités d'aménagement visées : 2, 4

Principes généraux

Niveau d'exploitation : modéré
Niveau de conservation : modéré à élevé
Niveau d'aménagement : modéré

Paramètres de gestion

Optiques de conservation : Programme permettant de rétablir les peuplements forestiers et les écosystèmes détruits ou dont la qualité est amoindrie.

Expérience du visiteur :

- Accroître la couverture forestière et conséquemment la qualité de l'expérience d'un Parc naturel.
- Optimiser le panorama et l'esthétisme sur les parcours routiers qui bordent le Parc.
- Assurer une meilleure définition des limites du Parc.

Niveau des aménagements : Reboisement et aménagement paysager des limites du Parc.

Accès : Accès libre.

Densité d'utilisateurs : Modérée.

Critères d'utilisation

Utilisation souhaitée : Sentiers de ski de randonnée et piste cyclable.

Utilisation tolérée : Non applicable.

Utilisation prohibée : Aucune utilisation incompatible avec la vocation de la zone.

Aménagements pertinents :

- Renaturalisation en priorité du tronçon récemment abandonné du chemin de la Montagne (entre les boulevards Laramée et Des Frènes).
- Addition de tronçons aux réseaux de pistes cyclables et aux sentiers de ski de randonnée existants.

4. UNITÉ DE GESTION : ACCUEIL

Unité d'aménagement visée : 5

Principes généraux

Niveau d'exploitation : élevé
Niveau de conservation : modéré
Niveau d'aménagement : élevé

Paramètres de gestion

Optique de conservation : Aménager l'espace de manière à permettre une fréquentation élevée dans un décor qui favorise le caractère naturel propre au Parc.

Expérience du visiteur :

- Utilisation structurée et contrôlée.
- Le centre d'accueil doit être visible et significatif de la présence du Parc de la Gatineau.
- L'espace doit être favorable à l'interprétation de la nature et la sensibilisation du visiteur à l'importance de préserver les richesses naturelles du Parc.

■ Information, accueil.

Niveau des aménagements :

- Structures d'accueil.
- Point de départ des principaux sentiers et pistes du réseau récréatif du Parc.
- Entretien de la piste de ski de randonnée entre le centre d'accueil et le boulevard Saint-Raymond.
- Dénéigement de la promenade de la Gatineau jusqu'au centre d'accueil.

Accès : Accès libre et motorisé sur les sentiers et chemins existants.

Densité d'utilisateurs : Élevée.

Critères d'utilisation

Utilisation souhaitée :

- Départ du réseau de pistes et de sentiers récréatifs.
- Centre d'accueil.
- Centre d'interprétation et de sensibilisation à la nature.
- Courte randonnée sur des circuits d'interprétation des techniques de reboisement et des traces du passé agricole de la zone.

Utilisation tolérée :

- Aire de pique-nique.

Utilisation prohibée :

Aucune utilisation incompatible avec la vocation de la zone.

Aménagements pertinents :

- Sentier pédestre, piste cyclable, piste de ski de randonnée, sentier équestre.
- Panneaux d'interprétation sur le circuit d'interprétation.
- Bâtiment d'accueil et infrastructures de support connexes.
- Reboisement partiel de l'unité d'aménagement.
- Mise en valeur des traces agricoles.

5. UNITÉ DE GESTION : RÉCRÉATION EXTENSIVE

Unités d'aménagement visées : 1, 9 et 10

Principes généraux

Niveau d'exploitation : modéré
Niveau de conservation : modéré
Niveau d'aménagement : modéré

Paramètres de gestion

Optique de conservation :

- Protéger la ressource comme support aux activités de récréation en plein air.
- Permettre l'aménagement de certains sites et l'implantation d'infrastructures légères pour les besoins de la récréation extensive mais dans le respect de la capacité de support du milieu naturel.

Expérience du visiteur : Pratique d'activités de plein air sur des sentiers et pistes en milieu forestier.

Niveau des aménagements : Aménagement de sentiers récréatifs.

Accès :

- Accès aux sentiers récréatifs.
- Accès motorisé jusqu'au stationnement de l'amphithéâtre.

Densité d'utilisateurs : Modérée.

Critères d'utilisation

Utilisation souhaitée : Sentiers de ski de randonnée, sentiers équestres et sentiers d'interprétation.

Utilisation tolérée : Hébertisme, initiation à l'orientation en forêt.

Utilisation prohibée : Camping et activités motorisées.

Aménagements pertinents :

- Aménagement de sentiers récréatifs en forêt.
- Aménagement d'un tunnel sous le boulevard Laramée pour le prolongement des sentiers non pavés vers le corridor Moore.
- Étude détaillée des eaux de lixiviation s'exfiltrant du site de l'ancien dépotoir (unité 10).

6. UNITÉ DE GESTION : RÉCRÉATION INTENSIVE

Unité d'aménagement visée : 7

Principes généraux

Niveau d'exploitation : modéré à élevé

Niveau de conservation : faible

Niveau d'aménagement : modéré à élevé

Paramètres de gestion

Optique de conservation :

- Protéger la ressource comme support aux activités de récréation en plein air.

- Permettre l'aménagement de sites et l'implantation d'infrastructures pour les besoins de la récréation mais dans le respect de la capacité de support du milieu naturel.

Expérience du visiteur :

- Utilisation structurée visant la détente, l'amusement, la récréation et la compétition sportive.

- Aménagements conçus principalement pour la détente et l'apprentissage d'activités récréatives de plein air.

- Points d'observation sur le lac des Fées et le profil urbain de Hull et d'Ottawa.

Niveau des aménagements :

- Consolidation et amélioration des aménagements et installations du centre d'activités de la ville de Hull.

- Aire multifonctionnelle pour le stationnement de l'amphithéâtre et la tenue d'expositions en plein air, de concours hippiques et autres événements exigeant un grand terrain plat.

Accès :

- Accès à la fois libre et orienté vers les sentiers récréatifs.

- Accès motorisé jusqu'au chalet de services de la ville de Hull, de même qu'aux parcs de stationnement.

Densité d'utilisateurs : Élevée.

Critères d'utilisation

- Utilisation souhaitée :** Centre d'initiation aux activités de nature et de plein air, amphithéâtre extérieur, centre d'accueil ou chalet de services, cyclisme, toboggan, ski alpin, ski de randonnée, promenade, pique-nique, jeux libres.
- Utilisation tolérée :** Enseignement du ski de randonnée, jeux de balle informels, conditionnement physique, compétition de V.T.T. et utilisation du circuit en dehors des compétitions.
- Utilisation prohibée :** Golf, camping et activités motorisées.
- Aménagements pertinents :**
- Chalet de services, stationnement, sentiers récréatifs dans l'axe de la rue Gamelin.
 - Mise en oeuvre de mesures de contrôle de l'érosion sur les pentes raides et dénudées de certains tronçons de sentiers récréatifs.
 - Régularisation de certains problèmes ponctuels de drainage.
 - Démolition de la maison du 500 rue Gamelin lors de la fermeture à la circulation de ce tronçon de la rue Gamelin ou avant si le bâtiment devenait insalubre ou vétuste.
 - Fermeture de la rue Gamelin et intégration de l'espace aux besoins du Parc pour l'aménagement de sentiers et stationnement.

7. UNITÉ DE GESTION : AUTRE USAGE

Unités d'aménagement visées : 3 et 11

Principes généraux

Niveau d'exploitation : modéré
Niveau de conservation : nul à faible
Niveau d'aménagement : élevé (aux limites des unités)

Paramètres de gestion

Optique de conservation : Reconnaître un droit acquis à l'occupation de certains espaces de Parc par des usages ou infrastructures généralement incompatibles avec un milieu naturel.

Expérience du visiteur : Minimiser l'impact visuel et environnemental de leur présence dans le Parc.

Niveau des aménagements :

- Aménagement de zones tampons aux limites de ces unités.
- Les corridors d'utilités publiques peuvent être intégrés au réseau de sentiers non pavés.

Accès : Minimiser le nombre d'accès véhiculaire ou piétonnier/cyclable à ces enclaves.

Densité d'utilisateurs : Non applicable.

Critères d'utilisation

Utilisation souhaitée : Maintien de ces autres usages dans le Parc.

Utilisation tolérée : Développement résidentiel de faible densité et infrastructures urbaines de support (voirie et réseaux divers).

Utilisation prohibée : Utilisation non compatible avec la vocation de l'unité de gestion et de la zone en général.

Aménagements pertinents :

- Plantation aux limites des unités d'aménagement et paysagement d'une partie de certains corridors d'utilités publiques.
- Étude de caractérisation du site contaminé par un commerce de récupération de pièces de véhicules avant sa mise en vente aux fins d'un développement résidentiel (unité 3).

LES PROGRAMMES DE GESTION

Les programmes de gestion regroupent plusieurs interventions jugées prioritaires pour une mise en oeuvre efficace du programme d'activités et du plan d'aménagement qui le supporte:

1) Consolidation des limites du Parc

Objectifs:

L'intégrité du Parc et l'image de la Capitale sont affectées par une délimitation floue des limites du Parc.

La lecture des limites peut être plus efficace si le contraste entre son milieu périphérique et le Parc lui-même offre une image radicalement différente.

Moyens:

- Le maintien et la création d'une zone tampon constituée d'un écran végétal dense d'au moins 45 mètres de profondeur à la périphérie de la zone du lac des Fées.
- Le maintien et la création d'une zone tampon constituée d'un écran végétal dense de 10 à 15 mètres de profondeur sur les limites nord, sud et ouest de l'enclave résidentielle de la rue des Fées et sur les limites nord et sud du cimetière Saint-Rédempteur.

2) Coordination des investissements et des pratiques de gestion des intervenants concernés

Objectifs:

Outre la C.C.N., la ville de Hull, le ministère des Transports du Québec et Hydro-Québec sont les principaux intervenants sur la zone du lac des Fées. Il ne faudrait toutefois pas négliger l'implication d'autres partenaires potentiels comme les groupes communautaires et les bénévoles.

Le développement d'un partenariat entre ces intervenants dont l'objectif commun est la mise en oeuvre du plan de zone est hautement souhaitable.

Moyens:

Les moyens d'atteindre cet objectif varient suivant l'intervenant :

Ville de Hull

- Raccordement des réseaux récréatifs de la C.C.N. à ceux proposés par la ville de Hull.
- Adoption de critères d'aménagement et d'architecture plus stricts pour les propriétés de l'enclave résidentielle de la rue des Fées compte tenu de sa localisation dans le Parc.
- Ratification d'un bail sur les parcelles de terrain utilisées par la ville de Hull.
- Élaboration d'un projet conjoint de réaménagement de la rue Gamelin entre la promenade du lac des Fées et la rue des Fées.

Ministère des Transports du Québec

- Aménagement du tunnel piétonnier proposé sous le boulevard Laramée de manière à permettre aussi le libre passage de cavaliers.
- Paysagement d'une partie de l'emprise routière du boulevard Laramée afin d'assurer une meilleure intégration visuelle de cette infrastructure dans le Parc.

Hydro-Québec

- Démantèlement de lignes de 49 kV actuellement dans l'emprise du chemin de la Montagne abandonné et le long du tronçon de la rue Gamelin qui sera abandonné à la circulation.
- Paysagement de l'emprise de la ligne de 315 kV.
- Accès à l'emprise de la ligne de 315 kV pour l'aménagement de sentiers récréatifs.

Groupes communautaires et bénévoles

- Nettoyage des bois, des sentiers et des berges des cours d'eau.
- Aménagement de sentiers récréatifs approuvé et supervisé par la C.C.N.
- Participation aux programmes de reboisement.

3) Rationalisation de la gestion foncière

Objectifs:

Le territoire compris à l'intérieur des limites de la zone du lac des Fées doit être détenu par la C.C.N.. L'utilisation de certaines parties du territoire par des partenaires doit s'opérer par bail renfermant des prescriptions d'usage et d'aménagement strictes.

Moyens:

- Consolider les biens fonciers de la C.C.N. en convenant avec la ville de Hull des modalités de cession des emprises routières non utilisées (deux (2) tronçons du chemin de la Montagne).
- Entente de gestion ou cession de l'assiette routière de la promenade du lac des Fées à la ville de Hull.

4) Mise en place d'un programme de reboisement

Objectifs:

Accroître le caractère naturel de la zone et améliorer les conditions de support pour les faunes avienne et terrestre.

Moyens:

- Établir le programme de reboisement de concert avec la section de la Gestion des ressources naturelles du Parc de la Gatineau.
- Utilisation de techniques de reboisement axées sur le bouturage et l'implantation d'arbres de moyen à gros calibre dépendant de la nature des aires dénudées et de l'urgence d'intervention.
- Intégrer les aires de reboisement aux circuits d'interprétation et de sensibilisation des effets néfastes du déboisement.
- Reboiser en priorité les terrains en bordure de la zone et de part et d'autre de la rue Gamelin.
- Reboiser les sentiers non officiels.

5) Disposition de terrains excédentaires

Objectifs:

Mise en vente de toute parcelle de terrain qui ne présente pas de véritable intérêt pour le Parc, que ce soit au plan environnemental ou au niveau de l'exploitation à des fins récréatives. Favoriser la consolidation de l'enclave résidentielle de la rue des Fées.

Moyens:

- Mettre en vente tous les terrains situés à l'intérieur de l'enclave résidentielle de la rue des Fées.
- Subdiviser à des fins d'habitation unifamiliale isolée la bande de terrain située entre l'enclave résidentielle de la rue des Fées et le cimetière Saint-Rédempteur (37 terrains).
- Entreprendre des discussions avec les représentants du cimetière Saint-Rédempteur pour la vente ou l'échange d'une partie de terrain située entre la limite nord du cimetière et l'écran végétal proposé en bordure du boulevard Saint-Raymond.

6) Mise en place d'un plan de signalisation

Objectifs :

Élaboration d'un plan de signalisation visant à bien identifier les accès au Parc, la localisation du centre d'accueil et les types de sentier récréatif et qui contribue à rehausser la qualité de l'image du Parc.

Moyens :

- Signaler en priorité l'accès au Parc et la localisation du centre d'accueil sur le chemin de la Montagne.
- Régulariser le type, la dimension et le message de l'affichage utilisé par la ville de Hull.
- Installer des affichages identifiant clairement l'usage autorisé sur chacun des sentiers.
- Offrir des dépliants au centre d'accueil ou installer des panneaux d'auto-interprétation sur les sentiers d'interprétation.

- Seconder la vocation d'information du centre d'accueil par des panneaux directionnels et des affichages indiquant la nature des activités offertes par la zone du lac des Fées.

7) *Convenir de baux stables avec la ville de Hull*

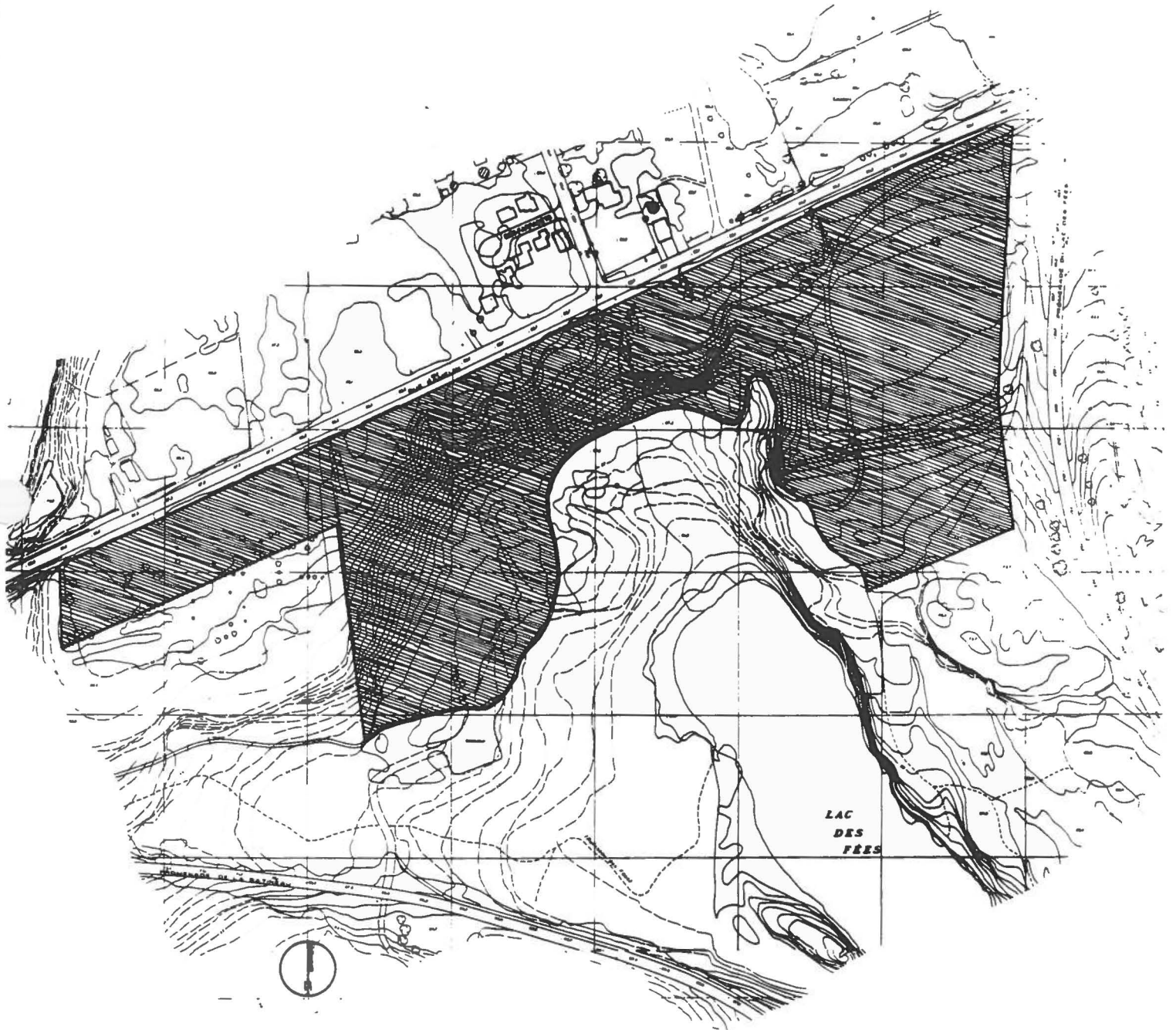
Objectifs :

Obtenir de la ville de Hull la signature de baux stables quant au loyer, à la durée, aux conditions d'utilisation et d'amélioration de parcelles de la propriété de la C.C.N. utilisées par leur Service des loisirs.

Moyens :

- Rédiger un bail annuellement pour l'usage du circuit de compétition de V.T.T.
- Rédiger un bail de durée moyenne (3 à 5 ans) sur les pistes de ski de randonnée, l'aire de toboggan et le stationnement qui les dessert.
- Rédiger un bail à moyen terme (3 à 5 ans) autorisant l'utilisation partagée de l'amphithéâtre en plein air et du stationnement qui le dessert à la fois par la ville de Hull et la C.C.N.
- Les baux applicables sur une période de cinq (5) ans et moins devraient établir un loyer annuel fixe qui tienne compte des revenus générés par l'activité.
- Convenir des conditions d'un bail pour l'utilisation du centre de ski alpin (incluant le chalet de services et le stationnement qui le dessert). Le bail devrait être d'une durée suffisamment longue pour encourager la ville de Hull à remplacer le chalet de services. Le design et la qualité architecturale de ce chalet de services devront être approuvés par la C.C.N.
- Délimiter les territoires sous baux en utilisant des éléments physiques qui peuvent être clairement identifiés sur le terrain (planche 6.2).

Planche 6.2 Limite proposée d'un bail avec la Ville de Hull



8) Mise en place d'un programme de suivi environnemental

Objectifs:

S'assurer que l'utilisation récréative des ressources naturelles s'effectue dans le respect des écosystèmes en place et s'assurer que le site dont les sols sont contaminés ne génère pas de risques environnementaux.

Moyens:

- Développer un programme d'évaluation environnementale annuel (monitoring) des installations et aménagements de la zone et procéder à l'élaboration de mesures de protection ou de correction sur les parties du territoire affectées.
- Étude de caractérisation du site abandonné par un commerce de récupération de pièces de véhicules.
- Étude détaillée des eaux de lixiviation s'exfiltrant du site de l'ancien dépotoir.
- Étude de gestion des eaux pluviales.

7.0

PLAN D'INVESTISSEMENT

7.1

ESTIMATION BUDGÉTAIRE - CONCEPT SYNTHÈSE

Le coût des objets inscrits en italique a été évalué mais n'a pas été comptabilisé au plan d'investissement de la C.C.N. puisqu'il doit être pris en charge par une tierce partie.

A. LES RÉSEAUX

A.1 Amélioration des sentiers récréatifs existants (signalisation, balise et pavage) 5,4 km =	60 000,00 \$
A.2 Aménagement des sentiers récréatifs proposés (piste cyclable et ski de fond): 5,6-km =	250 000,00 \$
A.3 Aménagement des sentiers d'interprétation	
- sentier piétonnier en poussière de pierre: 2,25 km =	70 000,00 \$
- sentier sur pilotis: 350 m.l. =	75 000,00 \$
A.4 <i>Amélioration du circuit de compétition de V.T.T. existant (signalisation, balises et réfection de la chaussée)</i>	30 000,00 \$ ³
A.5 Aménagement des sentiers équestres	155 000,00 \$
A.6 Traitement paysager de la rue Gamelin	284 500,00 \$
- section située à l'est des stationnements de Hull jusqu'à la promenade du lac des Fées (plantation et <u>éclairage d'ambiance</u>): 690 m.l. x 12 m de largeur =	165 000,00 \$
- section à fermer entre l'intersection de la promenade de la Gatineau et les stationnements existants:	
. scarification et enlèvement de la chaussée existante, 240 m.l.	9 500,00 \$
. sentier multifonctionnel <u>240</u> m.l. x 5 m de largeur avec nouvelle surface en pavés de béton ou matériaux alternatifs	75 000,00 \$

³ À être assumé par la Ville de Hull.

<ul style="list-style-type: none"> · nouveaux parapets et balises (poteaux à l'entrée et à la fin de ce nouveau sentier qui indiqueront le nouveau tracé et la nouvelle fonction de cette section de la rue Gamelin) 	35 000,00 \$
<p>A.7 Nouvelle entrée au Parc: tronçon ouest de la rue Gamelin entre le boulevard des Frênes et l'intersection de la rue Gamelin et de la promenade de la Gatineau (chaussée, assiette de 7 mètres, drainage, éclairage et traitement paysager) 350 m.l.</p>	
	150 000,00 \$
<p>A.8 Enfouissement de la desserte électrique entre la rue des Fées et le centre d'accueil: 660 m.l.</p>	
	<u>66 000,00 \$</u>
Sous-total (A)	1 110 500,00 \$
<p>B. ÉQUIPEMENTS D'INTERPRÉTATION ET D'OBSERVATION DE LA NATURE</p>	
<p>B.1 Circuit d'interprétation</p>	
<ul style="list-style-type: none"> a) un panneau d'interprétation à ± tous les 150 m soit 20 panneaux sur mètre linéaire de sentier 	90 000,00 \$
<p>B.2 Deux (2) points d'observation autour du lac des Fées; plate-forme en bois</p>	
	<u>50 000,00 \$</u>
Sous-total (B)	140 000,00 \$
<p>C. LES AIRES DE PLANTATION</p>	
<p>C.1 Zones tampons à consolider; 25,2 ha (plantation d'arbres de ± 10 mm de cal.)</p>	
	107 510,00 \$
<ul style="list-style-type: none"> - <i>boulevard Laramée</i> 124 500 m² (12,45 ha): 	103 750,00 \$ ⁴
<ul style="list-style-type: none"> - chemin de la Montagne 49 500 m² (4,95 ha): 	41 260,00 \$
<ul style="list-style-type: none"> - le boulevard Saint-Raymond 60 000 m² (6 ha): 	50 000,00 \$
<ul style="list-style-type: none"> - l'enclave résidentielle 19 500 m² (1,95 ha): 	16 250,00 \$

⁴ À être assumé par le M.T.Q.

C.2 Couvert forestier à densifier; 12,0 ha (Renaturalisation)		35 000,00 \$
C.3 Champ thématique; 7,5 ha		115 000,00 \$
- plantation (ensemencement de fleurs sauvages)	55 000,00 \$	
- aménagement de l'ancien chemin de la Montagne 390 m.l. (scarification et poussière de pierre)	25 000,00 \$	
- signalisation et équipements d'interprétation (autres que les panneaux)	35 000,00 \$	
	Sous-total (C)	257 510,00 \$

D. LES STRUCTURES D'ACCUEIL

D.1 La zone d'accueil de la C.C.N.

. Centre d'accueil de la C.C.N.		1 135 000,00 \$
- au total 4 pavillons: 800 m ²	940 000,00 \$ ⁵	
- tour d'observation de 10 mètres de hauteur	150 000,00 \$	
- aire d'accueil de 1 000 m ² (mobilier et plantation)	30 000,00 \$	
- installation d'une fosse septique et du champ d'épuration	15 000,00 \$	
. Guérite		10 000,00 \$
. Boucle de demi-tour		15 000,00 \$
. Stationnement		111 000,00 \$
- places permanentes (58 places) (surface granulaire avec éclairage butoir, bordure et plantation)	95 000,00 \$	
- places temporaires (surface gazonnée renforcée avec pierres pour servir de butoir)	16 000,00 \$	

⁵ Prix de l'amenée de l'aqueduc inclus dans le prix du Chalet de la C.C.N.

. Chalet de service de Hull 445 m ² °	475 000,00 \$
. Stationnement de débordement (25 places)	40 950,00 \$
D.2 Aire multifonctionnelle	
. voie d'accès véhiculaire	90 000,00 \$
. aire multifonctionnelle (surface granulaire, ensemencement, plantation de quelques bosquets d'arbres, signalisation, drainage de surface): 39 600 m ²	<u>75 000,00 \$</u>
Sous-total (D)	1 476 950,00 \$
TOTAL (A, B, C, D)	2 984 960,00 \$
Contingence 20%	<u>596 992,00 \$</u>
GRAND TOTAL	3 581 952,00 \$

° À être assumé par la Ville de Hull.

ÉCHÉANCIER DES TRAVAUX - CONCEPT SYNTHÈSE

ÉTAPE I

Zone d'accueil de la C.C.N.

Construction du module accueil information 200 m ²	340 000,00 \$ ⁷ ✓
Tour d'observation de 10 mètres	150 000,00 \$ ✓
Installation d'une fosse septique et du champ d'épuration (localisation et implantation en vue de la première phase de construction)	5 000,00 \$ ✓
Guérite	10 000,00 \$ ✓
Boucle de demi-tour	15 000,00 \$ ✓
Aire d'accueil de 1 000 m ²	30 000,00 \$ ✓
Stationnements permanent et temporaire	<u>111 000,00 \$</u> ✓
	Sous-total 661 000,00 \$
	Contingence 20% <u>132 200,00 \$</u>
	TOTAL 793 200,00 \$

⁷ Prix de l'amenée de l'aqueduc inclus dans le prix du premier module du centre d'accueil de la C.C.N.

ÉTAPE 2

Aires de plantation

Traitement paysager de la rue Gamelin:
section située à l'est des stationnements
de Hull jusqu'à la Promenade du lac des
Fées (plantation et éclairage d'ambiance) 165 000,00 \$ ✓

Zones tampons

. chemin de la Montagne (49 500 m ²)	41 260,00 \$ ✓
. le boulevard Saint-Raymond (60 000 m ²)	50 000,00 \$ ✓
. l'enclave résidentielle (19 500 m ²)	<u>16 250,00 \$</u> ✓
Sous-total	272 510,00 \$
Contingence 20%	<u>54 502,00 \$</u>
TOTAL	327 012,00 \$

ÉTAPE 3

Réaménagement de la partie centrale

Amélioration des sentiers récréatifs existants	60 000,00 \$ ^a ✓
Couvert forestier à densifier	35 000,00 \$ ✓
Voie d'accès à l'aire multifonctionnelle	<u>90 000,00 \$</u> ✓
Sous-total	185 000,00 \$
Contingence 20%	<u>37 000,00 \$</u>
TOTAL	222 000,00 \$

^a N'inclut pas l'amélioration du circuit de compétition de V.T.T. qui devra être assumée par la ville de Hull ou un autre organisme sous sa juridiction.

ÉTAPE 4**Nouveaux sentiers récréatifs**

Aménagement de 50% des nouveaux sentiers récréatifs	125 000,00 \$	✓
Contingence 20%	<u>25 000,00 \$</u>	
TOTAL	150 000,00 \$	

ÉTAPE 5**Équipement d'interprétation autour du lac des Fées** 165 000,00 \$

- sentiers sur pilotis	75 000,00 \$	X
- deux (2) points d'observation	50 000,00 \$	X
- huit (8) panneaux d'interprétation	<u>40 000,00 \$</u>	X

Contingence 20% 33 000,00 \$**TOTAL** 198 000,00 \$

500
+ 165

665
+ 30

735

ÉTAPE 6 : Autres aménagements

a. Nouvelle entrée au Parc: Entrée et accès au Parc par le nouveau tronçon ouest de la rue Gamelin	150 000,00 \$	✓
b. Enfouissement de la desserte électrique	66 000,00 \$	✓
c. Autres pavillons de la zone d'accueil de la C.C.N. (600 m ²)	600 000,00 \$	✓
d. Finalisation de l'installation des fosses septiques et du champ d'épuration	10 000,00 \$	✓
e. Section à fermer entre l'intersection de la promenade de la Gatineau et les stationnements existants	119 500,00 \$	✗
f. Compléter les sentiers récréatifs proposés	125 000,00 \$	✓
g. Aménagement des sentiers équestres	155 000,00 \$	✓
h. Aménagement de l'aire multifonctionnelle	75 000,00 \$	✓
i. Champ thématique	115 000,00 \$	
j. Sentiers d'interprétation	70 000,00 \$	
k. Douze (12) derniers panneaux d'interprétation	50 000,00 \$	
l. Stationnement de débordement	40 950,00 \$	✓
	Sous-total	1 576 450,00 \$
	Contingence 20%	315 290,00 \$
	TOTAL	1 891 740,00 \$

RÉSUMÉ DES PHASES

1°	2°	3°	4°	5°	5 à terme
793 200,00 \$	327 012,00 \$	222 000,00 \$	150 000,00 \$	198 000,00 \$	1 891 740,00 \$
				Sous-total: 1 690 212,00 \$	Total: 3 581 952,00 \$

7.3 CONCEPT SYNTHÈSE

ALLOCATION DES RESSOURCES HUMAINES ET FINANCIÈRES ASSOCIÉES AUX OPÉRATIONS

ITEMS D'INTERVENTION SELON L'ÉCHÉANCIER DES TRAVAUX	DESCRIPTION DES OPÉRATIONS (PAR ANNÉE)																															
	ENTRETIEN												ANIMATION						SURVEILLANCE						SOUS-TOTAUX							
	ÉTAPES / PRINTEMPS - ÉTÉ - AUTOMNE						ÉTAPES / HIVER						ÉTAPES						ÉTAPES													
	1	2	3	4	5	6	1	2	3	4	5	6	1	2	3	4	5	6	1	2	3	4	5	6	1	2	3	4	5	6		
ÉTAPE 1																																
A. Zone d'accueil de la C.C.N.																																
A.1 Construction du module accueil information 200 m ² : électricité, assurance, déneigement, entretien du chalet	0	8 000	8 000	8 000	8 000	8 000	5 000	5 000	5 000	5 000	5 000	5 000	80 000	80 000	80 000	80 000	80 000	80 000	18 200	18 200	18 200	18 200	18 200	18 200	103 200	111 200	111 200	111 200	111 200	111 200		
A.2 Installation d'une fosse septique et du champ d'épuration: vidange annuelle	0	650	650	650	650	650	0	0	0	0	0	0	Ne s'applique pas						Inclus à l'item A.1						0	650	650	650	650	650		
A.3 Guérite automatisée (entretien normal: 2 visites par année)	300	300	300	300	300	300	Aucuns frais supplémentaires						Ne s'applique pas						Inclus à l'item A.1						300	300	300	300	300	300		
A.4 Aire d'accueil de 1 000m ² : entretien du site et du mobilier	2 000	2 000	2 000	2 000	2 000	2 000	Aucuns frais supplémentaires						Inclus à l'item A.1						Inclus à l'item A.1						2 000	2 000	2 000	2 000	2 000	2 000		
A.5 Stationnement permanent et temporaire	Inclus à l'item A.4						3 000	3 000	3 000	3 000	3 000	3 000	Inclus à l'item A.1						Inclus à l'item A.1						3 000	3 000	3 000	3 000	3 000	3 000		
																								Sous-total par année		108 500	117 150	117 150	117 150	117 150	117 150	117 150
ÉTAPE 2																																
B. Aires de plantation																																
B.1 Traitement paysager de la rue Gamelin: section située à l'est des stationnements de Hull jusqu'à la promenade du lac des Fées (plantation et éclairage d'ambiance): entretien des arbres, coupe du gazon et nettoyage des lampadaires	-	0	1 500	1 500	3 000	1 500	Ne s'applique pas						Ne s'applique pas						Inclus à l'item A.1						-	0	1 500	1 500	3 000	1 500		
B.2 Amélioration du circuit de compétition V.T.T.: entretien de la piste et organisation bi-annuelle d'événements	-	600	600	600	600	600	Ne s'applique pas						4 000	4 000	4 000	4 000	4 000	4 000	Inclus à l'item A.1						-	4 600	4 600	4 600	4 600	4 600		
B.3 Zones tampons																																
chemin de la Montagne (49 500 m ²): coupe d'éclaircissement et remplacement	-	0	0	0	0	8 000	Ne s'applique pas						Ne s'applique pas						Ne s'applique pas						-	0	0	0	0	0	8 000	
boul. Saint-Raymond (60 000 m ²)	-	0	0	0	0	8 000	Ne s'applique pas						Ne s'applique pas						Ne s'applique pas						-	0	0	0	0	0	8 000	
enclave résidentielle (19 500 m ²)	-	0	0	0	0	8 000	Ne s'applique pas						Ne s'applique pas						Ne s'applique pas						-	0	0	0	0	0	8 000	
																								Sous-total par année		-	4 600	6 100	6 100	7 600	30 100	

Notes explicatives: Phase A.1 - Animation: 2 personnes à temps plein, par année = 80 000 \$
Phase A.1 - Surveillance: 2 heures/personne par jour, par année = 18 200 \$
Montants indicatifs susceptibles de changer selon les futurs partenaires potentiels, les concessions accordées et autres revenus.

ITEMS D'INTERVENTION SELON L'ÉCHEANCIER DES TRAVAUX	DESCRIPTION DES OPERATIONS (PAR ANNÉE)																													
	ENTRETIEN												ANIMATION						SURVEILLANCE						SOUS-TOTAUX					
	ÉTAPES / PRINTEMPS - ÉTE - AUTOMNE						ÉTAPES / HIVER						ÉTAPES						ÉTAPES											
	1	2	3	4	5	6	1	2	3	4	5	6	1	2	3	4	5	6	1	2	3	4	5	6	1	2	3	4	5	6
ÉTAPE 3																														
C. Réaménagement de la partie centrale																														
C.1 Amélioration des sentiers récréatifs existants (5,4 km); réparation de la poussière de pierre, du drainage et des bordures; entretien hivernal pour le ski de fond	-	-	1 000	2 000	3 000	4 000	-	-	9 500	9 500	9 500	9 500	Inclus à l'item A.1						-	-	36 400	36 400	36 400	36 400	-	-	46 900	47 900	48 900	49 900
C.2 Couvert forestier à densifier	-	-	0	0	0	0	Ne s'applique pas						Ne s'applique pas						Ne s'applique pas						-	-	0	0	0	0
C.3 Voie d'accès à l'aire multifonctionnelle; entretien de la chaussée et déneigement	-	-	0	0	500	0	-	-	500	500	500	500	Ne s'applique pas						Ne s'applique pas						-	-	500	500	1 000	500
Sous-total par année																														
-																														
ÉTAPE 4																														
D. Nouveaux sentiers récréatifs																														
D.1 Aménagement de 50 % des nouveaux sentiers récréatifs	-	-	-	500	1 000	1 500	-	-	-	4 750	4 750	4 750	Inclus à l'item A.1						-	-	-	18 200	18 200	18 200	-	-	-	23 450	23 950	24 450
Sous-total par année																														
-																														
ÉTAPE 5																														
E. Équipement d'interprétation autour du Lac des Fées																														
E.1 Sentiers sur pilotis (750 m.l.); réparation et déneigement	-	-	-	-	0	750	-	-	-	-	3 250	3 250	Inclus à l'item A.1						Inclus à l'item C.1						-	-	-	-	3 250	4 000
E.2 Deux (2) points d'observation	-	-	-	-	Inclus à l'item E.1		-	-	-	-	3 250	3 250	Inclus à l'item A.1						Inclus à l'item C.1						-	-	-	-	3 250	3 250
E.3 Huit (8) panneaux d'interprétation	-	-	-	-	0	0	-	-	-	-	0	0	Inclus à l'item A.1						Inclus à l'item C.1						-	-	-	-	0	0
Sous-total par année																														
-																														
ÉTAPE 6: AUTRES AMÉNAGEMENTS																														
F.1 Nouvelle entrée au Parc: entrée et accès au Parc par le nouveau tronçon ouest de la rue Gamelin; entretien des arbres, coupe du gazon et nettoyage des lampadaires	-	-	-	-	-	0	-	-	-	-	-	2 000	Ne s'applique pas						Inclus à l'item A.1						-	-	-	-	-	2 000
F.2 Autres pavillons de la zone d'accueil de la C.C.N. (600 m²)	-	-	-	-	-	14 000	-	-	-	-	-	14 000	-	-	-	-	-	160 000	-	-	-	-	-	36 400	-	-	-	-	-	224 400
F.3 Finalisation de l'installation des fosses septiques et du champ d'épuration	-	-	-	-	-	650	-	-	-	-	-	0	Ne s'applique pas						Ne s'applique pas						-	-	-	-	-	650
F.4 Section à fermer entre l'intersection de la promenade de la Gatineau et les stationnements existants	Inclus à l'item C.1						Inclus à l'item C.1						Ne s'applique pas						Inclus à l'item A.1						-	-	-	-	-	-
F.5 Compléter les sentiers récréatifs	-	-	-	-	-	0	-	-	-	-	-	4 750	Inclus à l'item C.1						Inclus aux items C.1 et D.1						-	-	-	-	-	4 750
F.6 Aménagement des sentiers équestres	-	-	-	-	-	1 000	Ne s'applique pas						Inclus à l'item C.1						Inclus aux items C.1 et D.1						-	-	-	-	-	1 000
F.7 Zone tampon à consolider lorsque le boulevard Laramée sera construit	-	-	-	-	-	0	-	-	-	-	-	0	Ne s'applique pas						Ne s'applique pas						-	-	-	-	-	0
F.8 Tour d'observation de 10 mètres	-	-	-	-	-	0	-	-	-	-	-	0	Inclus à l'item C.1						Inclus à l'item C.2						-	-	-	-	-	0
F.9 Aménagement de l'aire multifonctionnelle	-	-	-	-	-	0	-	-	-	-	-	0	Ne s'applique pas						Inclus aux items C.1 et D.1						-	-	-	-	-	0
F.10 Zone d'accueil de Hull	À déterminer selon les modalités de la Ville de Hull																													
F.11 Champ thématique	-	-	-	-	-	0	-	-	-	-	-	0	Inclus à l'item C.1						Inclus aux items C.1 et D.1						-	-	-	-	-	0
F.12 Sentiers d'interprétation (fermés en hiver)	-	-	-	-	-	0	-	-	-	-	-	0	Inclus à l'item C.1						Inclus aux items C.1 et D.1						-	-	-	-	-	0
F.13 Douze (12) derniers panneaux d'interprétation	-	-	-	-	-	0	-	-	-	-	-	0	Inclus à l'item C.1						Inclus aux items C.1 et D.1						-	-	-	-	-	0
Sous-total par année																														
-																														
GRAND TOTAL DE TOUTES LES PHASES PAR ANNÉE																														
108 500 121 750 170 850 195 100 205 100 442 180																														

Notes explicatives: Phase C.1 - Surveillance: 4 heures/personne par année = 36 400 \$
Phase D.1 - Surveillance: 2 heures/personne par jour, par année = 18 200 \$
Phase F.2 - Animation: 4 personnes à temps plein par année = 160 000 \$
Phase F.2 - Surveillance: 4 heures/personne par jour, par année = 36 400 \$

8.0

CONSULTATION PUBLIQUE

Le processus de consultation publique mené lors de l'élaboration du plan de zone du lac des Fées s'est déroulé en deux (2) principales étapes.

Dans un premier temps, des réunions de consultation sélective auprès d'associations de citoyens de Hull et des représentants de groupes d'utilisateurs du Parc de la Gatineau visaient à valider la version préliminaire du plan de zone.

Suite à ces consultations, le plan de zone a été révisé et a fait l'objet d'une réunion publique d'information. À la suite de quoi, la version définitive du plan de zone a été produite.

8.1

LA CONSULTATION SÉLECTIVE

Les rencontres de consultation sélective ont eu lieu les 6, 7 et 8 décembre 1993. Cette approche a été préférée à une consultation s'adressant au grand public parce que les enjeux associés au plan de la zone et la portée des interventions ont surtout un impact sur les résidents et groupes d'utilisateurs du milieu (voir liste des invités et des participants à l'annexe 2 du présent rapport).

8.1.1

Approche méthodologique

Des invitations, par téléphone et par écrit, ont été transmises à dix (10) associations de citoyens de Hull, à neuf (9) groupes ou individus représentant différentes catégories d'utilisateurs susceptibles d'être affectés par le projet (cyclistes, personnes à mobilité restreinte, adeptes de vélo de montagne, observateurs de la nature, adeptes de randonnée équestre, milieu scolaire) et à quinze (15) adeptes de ski de randonnée sélectionnés(es) parmi les détenteurs(trices) de passe de saison pour le Parc de la Gatineau (provenant des rives ontarienne et québécoise dans la proportion observée parmi les passes émises en 1993, soit 75 %/25 %). Le taux de participation a été faible à chacune des soirées. La situation a toutefois été compensée par la qualité des échanges avec les personnes présentes.

L'organisation des soirées d'échanges, d'une durée approximative de deux (2) heures, était précédée d'une présentation du plan de zone par Monsieur Claude Potvin, chargé de projet pour la C.C.N. Une copie du plan de zone et un résumé de ses éléments clés ont été remis aux participants(es) pour leur permettre d'échanger avec leur association ou groupe d'affiliation et de rédiger un mémoire le cas échéant. La date du 7 janvier avait été retenue comme date limite de réception des mémoires ou autres documents.

Seulement deux (2) organismes ont fait parvenir des commentaires écrits dans les délais prévus, soit le Club de ski Vallois et l'Association des propriétaires des Jardins Taché Inc.

8.1.2. Sommaire des résultats

Tel que proposé, le plan de zone est jugé intéressant.

Selon les commentaires recueillis, le nouveau centre d'accueil du Parc de la Gatineau, qui doit être aménagé près du carrefour de la promenade de la Gatineau et de la rue Gamelin, sera très populaire, surtout si son aménagement inclut un stationnement bien éclairé et des téléphones publics.

Les préoccupations exprimées concernent l'achalandage de ce nouveau centre d'accueil, le danger d'une fréquentation excessive de ce secteur du Parc, ainsi que la protection du lac des Fées:

- En raison de la popularité qu'on accorde au nouveau point d'accès au Parc, le nombre de places de stationnement permanent/saisonnier devra être validé.
- On doit tenir compte des effets négatifs possibles d'une augmentation importante de l'achalandage sur le secteur sud du Parc, particulièrement sur le lac des Fées, à la suite de la mise en service du nouveau centre d'accueil au Parc de la Gatineau.
- Dans le but de minimiser les impacts environnementaux dans le secteur, les nouveaux sentiers proposés devraient emprunter autant que possible les sentiers informels existants.
- À titre de lieu d'observation très fréquenté par les ornithologues et les amateurs de la nature de la région, le lac des Fées mérite d'être mis en valeur, mais il doit aussi être protégé pour assurer la survie des habitats naturels et la diversité des espèces qu'il abrite.
- Les activités d'interprétation devraient mettre l'accent sur le lac des Fées, sa légende, le phénomène d'eutrophisation qui en change peu à peu la nature et sa faune.

L'ensemble des préoccupations émises par chacun des groupes consultés a été consigné à l'annexe 3 du présent rapport.

LA RÉUNION PUBLIQUE D'INFORMATION

La réunion publique d'information tenue le 28 mars 1994 a accueilli une vingtaine de personnes provenant surtout de Hull, mais également d'Aylmer et d'Ottawa.

La majorité des questions adressées à la C.C.N. avait pour but de clarifier le plan de zone proposé. Deux (2) propositions d'aménagement du plan ont été remises en question:

1. Les participants privilégiaient l'aménagement d'un sentier d'interprétation du côté est du lac des Fées où il existe déjà un sentier non officiel plutôt que du côté ouest tel que proposé par le plan de zone où la nature y est encore intègre.
2. La fermeture définitive de la pente ouest du centre d'activité de Hull (pente abrupte où la piste cyclable épouse un tracé en forme de «S») à l'usage du toboggan.

Les questions d'information et de préoccupations spécifiques soulevées lors de cette réunion ont été consignées à l'annexe 4 du présent rapport.

ANNEXE 1

**Pré-caractérisation et évaluation environnementale
du site du stationnement de l'amphithéâtre du lac des Fées**

7,0 CONCLUSION ET RECOMMANDATIONS

L'étude porta sur deux aspects environnementaux distincts du site d'enfouissement de déchets du Lac des Fées: 1) l'évaluation des impacts sur l'environnement de la proposition d'y aménager une aire de stationnement et 2) la pré-caractérisation du site afin d'évaluer le niveau de contamination des sols et des eaux.

En ce qui a trait à l'évaluation environnementale, l'étude conclue que la proposition d'aménager une aire de stationnement sur le site d'enfouissement comporte des risques d'impacts environnementaux. Ces impacts portent sur:

- 1) l'exposition de sols contaminés et de déchets en décomposition en excavant.
- 2) la mise en évidence d'accumulations de déchets (impact visuel).
- 3) l'affectation de plans d'eau et de marécages dans l'aire des travaux.

Cependant, aucun des impacts ne constitue une contrainte à l'aménagement proposé et le projet peut aller de l'avant moyennant l'application des mesures d'atténuation proposées dans la section 6,02.3.

En ce qui a trait à la pré-caractérisation du site, les recherches, travaux de terrain et analyses en laboratoire nous ont appris que:

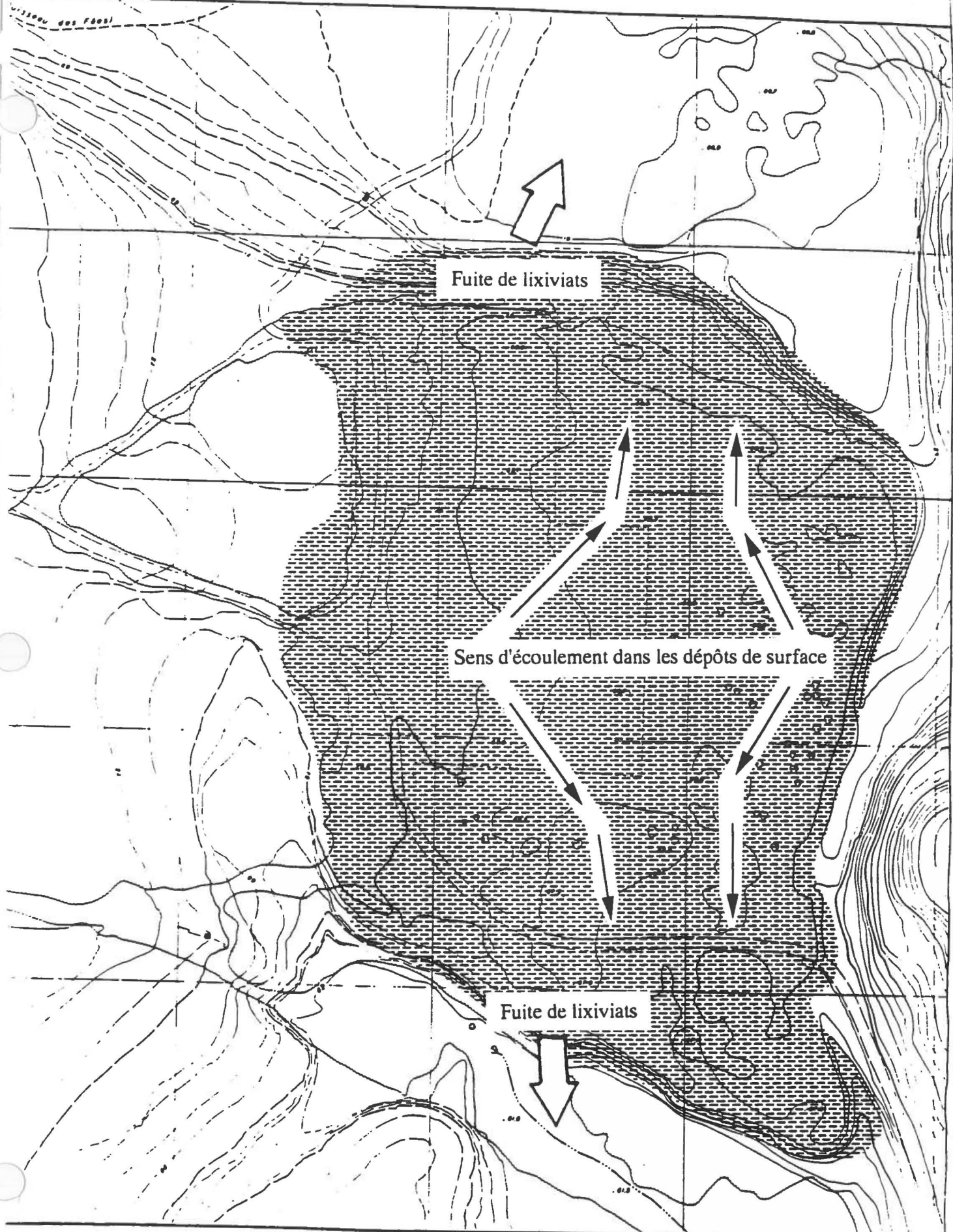
- les sols sont contaminés par endroits par des huiles et graisses minérales (hydrocarbures) dont la concentration atteint le niveau B-C selon la grille des critères indicatifs de la contamination des sols et de l'eau souterraine du MENVIQ.
- les eaux de lixiviation contiennent des composés phénoliques, DBO et DCO en concentrations excédant les critères fixés dans le Règlement sur les déchets solides (Q-2, r.14);
- les eaux de lixiviation s'exfiltrent du site d'enfouissement et s'écoulent dans des aires marécageuses identifiées comme étant des aires sensibles;
- les déchets et matières enfouis au site ne sont pas entièrement oxydés et peuvent contribuer des contaminants durant encore bien des années;
- le risque de migration de la contamination à l'extérieur du site d'enfouissement est important en raison des traces d'exfiltration en surface et de la nature perméable des sols qui facilitent le mouvement des eaux souterraines;
- les sols sont encore instables en raison de la décomposition partielle des déchets.

À la lumière de ces informations et dans les conditions actuelles, nous ne croyons pas justifié de compléter une étude de caractérisation du site d'enfouissement en vue d'en faire la réhabilitation. Le risque de propagation de contaminants chez des tiers est faible, le site est relativement isolé et loin de quartiers résidentiels, d'aires de jeux et de sources d'eau potable.

Cependant, la présence de contaminants dans les sols imposent certaines restrictions sur l'utilisation du site et la fuite d'eaux de lixiviation dans des environnements sensibles (marécages) indiquent un besoin pour une étude plus poussée des effets potentiels en aval du site d'enfouissement de manière à déterminer si des mesures de protection de l'environnement sont requises. À cet effet nous recommandons que:

- Le site d'enfouissement ne soit pas aménagé avec des aires de jeux, développé pour fins résidentielles ou utilisé pour fins agricole à moins qu'il n'ait été démontré à priori que le niveau de contamination des sols est inférieur au niveau B selon la grille des critères indicatifs de la contamination des sols et de l'eau souterraine du MENVIQ.
- Le site d'enfouissement ne soit pas aménagé avec des aires de jeux, développé pour fins résidentielles ou utilisé pour fins agricole à moins qu'il n'ait été démontré à priori que l'oxydation des déchets soit complète.
- La surface du site d'enfouissement ne doit pas être excavée pour régulariser la surface de stationnement car on risque de réduire la capacité de support des sols. La régularisation de la surface devrait se faire par remblayage.
- Soit faite une étude de capacité de support des sols dans l'éventualité où on aménagerait des structures bâties.
- Soient complétées des analyses chimiques des sols si on excave, relocalise ou dispose de sols provenant du site d'enfouissement.
- Soit faite une étude détaillée des eaux de lixiviation s'exfiltrant du site d'enfouissement, de manière à définir:
 - les voies de migration des eaux souterraines;
 - les aires de propagation des contaminants provenant du site d'enfouissement;
 - les niveaux de contamination en aval du site d'enfouissement;
 - les interventions requises pour éviter, le cas échéant, la propagation de la contamination.

FIGURE 4: L'ÉCOULEMENT DES EAUX DE LIXIVIATION



ÉCHELLE: 1/2 000

ANNEXE 2

**Liste des invités et des participants
à la consultation sélective**

Consultation sélective - plan de zone du centre d'activités Lac des Fées
Associations de citoyens de Hull
Liste des invités et des participants - lundi le 6 décembre 1993

1.

Monsieur Jean-Claude Lang, président
COMITÉ DES RÉSIDENTS DU VIEUX VAL-TÉTREAU
18, rue Bégin
Hull, Qc J9A 1C5
(Représentantes présentes: Michèle Bisson et Christine Fun)

Monsieur Dan Guay, président
ASSOCIATION DES RÉSIDENTS DU SECTEUR LAC DES FÉES
10, rue des Farfadets
Hull, Qc J9A 2R2
(Représentant présent : Dan Guay)

Monsieur Marc Lavoie, président
ASSOCIATION DES PROPRIÉTAIRES DES JARDINS TACHÉ
61, rue du Muguet
Hull, Qc J9A 2L6
(Représentants présents : Marc Villeneuve et Jean Harvey)

Monsieur Gérald Marcil, président
ASSOCIATION RÉCRÉATIVE LES JARDINS DU CHÂTEAU
2107-100, Chemin du Château
Hull, Qc J9A 1T4

ASSOCIATION DES RÉSIDENTS DES HAUTES-PLAINES
Monsieur Claude Laramé, président
79, rue du Val Perché
Hull, Qc J8Z 2A5
(Représentantes : Marie-Andrée Lépine et Jacqueline Dalmont)

Madame Christiane Rodier, présidente
ASSOCIATION DE CITOYENS DU MANOIR DES TREMBLES
154, rue Mayburry
Hull, Qc J9A 2 B8

Monsieur Marc-André Marleau, président
ASSOCIATION DES CITOYENS DU PLATEAU
37, rue de l'Étoile
Hull, Qc J9A 2X5

Madame Carole Lemay, présidente
ASSOCIATION DES RÉSIDENTS DU QUARTIER WRIGHT
169, rue Fontaine
Hull, Qc J8Y 2C8

Madame Anne Carletto, présidente
LES INTRÉPIDES DE VANIER
82, rue St-Onge
Hull, Qc J9Y 5V2

Monsieur Léo Lessard, président
COMITÉ DES LOISIRS ST-JEAN BOSCO
62, rue Bisson
Hull, Qc J8Y 5M8

Consultation sélective - Plan de zone du centre d'activités Lac des Fées
Représentants des groupes intérêts usagers
Liste des invités- mardi 7 décembre 1993

1

CLUB VÉLO-PLAISIRS

Louis Bolduc, secrétaire
Case postale 2163, succ. B

Hull, Qc J8Y 3Z4

(cyclisme)

(représentants présents : Robert Bégin, Gilbert Girard)

CLUB DES ORNITHOLOGUES DE L'OUTAOUAIS

Monsieur Gérard Desjardins, président

c.p. 419, succ. A

Hull, Qc J8Y 6P2

(observation de la nature)

(représentants présents : Gérard Desjardins et Richard Smith)

ARLHO

Monsieur André Baril

98, boul. St-Joseph

Hull, Qc H8Y 3W5

(mobilité restreinte)

(représentant présent : André Baril)

Monsieur Luc Lalonde

Club de ski Ullois

109, rue Wright

Hull, Qc J8X 2G7

(école de ski)

(représentante présente : Marie-Josée Bernier)

M. Raymond Carrière

285, rue Laurier, app. 301

Hull, Qc J8X 3W9

(vélo de montagne)

Madame Caroline Lepage

136, rue Jolicoeur

Hull, Qc

J8Z 1C6

(vélo de montagne)

Monsieur François Drapeau, professeur

ÉCOLE LAC DES FÉES

4, rue Chapleau

Hull, Qc J8Y 2K5

(loisir scolaire - primaire)

Monsieur Jean-Pierre Crête

1451, Chemin Cook

Aylmer, Qc

J9H 5E1

(équitation classique)

Monsieur André Beaudoin

Slush Puppie

40, Adrien Robert

Hull, Qc

J8Y 3S3

(chevaux canadiens - Ferme Moore)

**Consultation sélective - Plan de zone du centre d'activités Lac des Fées
Adeptes du ski de randonnée dans le Parc de la Gatineau
Liste des invités et des participants - mercredi le 8 décembre 1993**

1

Dr. Douglas Boeckh (présent)
1038 Merivale Road
Ottawa, Ont.
K1Z 6A7

Mrs. Claudette Heiss
103 McCurdy Drive
Kanata, Ont.
K2C 2R2

Mr. Guy Quesnel (présent)
106 Grange Ave.
Ottawa, Ont.
K1Y 0N9

Mrs. Mary-Lu Beaupré
1047 Bakervale Drive
Ottawa, Ont.
K1Z 6A7

Mrs Dorothy Rowat (présente)
10 Fifeshire Crescent
Nepean, Ont.
K2E 7G8

Mr. Evan Welher
140 Beausoleil, apt. #3
Ottawa, Ont.
K1N 7V6

Madame Cécile Fortier (présente)
10 Perrot
Hull, Qc

Mr. Dick Wytsma
1 Lynhaven Crescent
Nepean, Ont.
K2E 5K3

Monsieur Guy Huot (présent)
CLUB SKINOUK
3, rue de la Silice
Hull, Qc J8Z 2M9

Mr. Joseph Mooney
1 Parkglen Drive
Nepean, Ont
K2G 3H1

Mrs. Joan Garneau
20 Rideau Terrace
Ottawa, Ont.
K1M 1Z9

Mr. Nick Previsch or Mrs. Joelle
Schmid
1-334 Gilmour
Ottawa, Ont.
K2P 0R9

Mr. J. Phillip Nicholson or Mrs.
Catherine Robinson
102 Powell Ave.
Ottawa, Ont.
K1S 2A3

Monsieur Mario Jacob
110, de la Savane
Gatineau, Qc
J8T 5B9

Mr. John W. Patterson
1025 Richmond Road, apt. # 2708
Ottawa, Ont.
K2B 8G8

ANNEXE 3

**Résultat détaillé de la
consultation sélective**

Les pages qui suivent reprennent les principales préoccupations émises par les participant-es aux rencontres de consultation:

A. ASSOCIATIONS DES CITOYENS

1. Commentaires généraux :

- Le projet a été bien reçu par les 4 associations présentes (Secteur Lac des Fées, Jardins Taché, Vieux Val-Tétreau, Hautes-Plaines).
- Monsieur Dan Guay, représentant au sein du comité de travail pour l'Association des résidents du secteur Lac des Fées, se dit satisfait de la façon dont ont été traitées les préoccupations de son association au sein du comité de travail.
- Selon les représentant-es des quartiers vieux Val Tétreau et Jardins Taché, le plan s'inscrit comme une suite logique du plan de la Ferme Moore. Toutefois, ils auraient aimé que la portion comprise entre l'autoroute McConnell-Laramée et la Ferme Moore fasse partie de ce plan de zone compte tenu du réseau de sentiers informels qu'on y retrouve.
- Les représentantes des résidents du secteur des Hautes Plaines sont également satisfaits du projet. Elles soulignent le peu d'impact du projet pour leur quartier.
- À la suite de la rencontre de consultation, l'Association des propriétaires de Jardins Taché a fait savoir par écrit qu'elle souscrit aux éléments-clés du plan de zone. Par l'intermédiaire de son vice-président monsieur Paul Trottier, l'Association se dit particulièrement satisfaite de la construction d'un centre offrant des services d'accueil, d'information ainsi que des services connexes aux activités récréatives. Elle précise que l'aménagement d'un sentier équestre en lien avec la ferme Moore devrait être retenu.

2. Principale préoccupation :

- Quel sera l'impact de l'achalandage résultant de la mise en service d'un nouveau centre d'accueil au sud du Parc de la Gatineau sur les quartiers limitrophes (sud et ouest) ? Combien de nouveaux utilisateurs de ce poste d'accueil choisiront de pratiquer leurs activités dans la portion sud du Parc qui est déjà passablement utilisée, au lieu de s'enfoncer plus à fond dans la partie nord du Parc ? Quel sera également l'impact de la circulation automobile qui sera canalisée sur le boulevard Taché et le chemin de la Montagne ?

. **Suggestions :**

- Les activités d'interprétation devraient être concentrées sur le Lac des Fées, notamment sur sa légende. Les deux autres sentiers sont considérés peu attrayants du fait qu'ils sont ouverts, plats et que les sentiers d'interprétation plus au nord dans le Parc sont très intéressants.
- La signalisation de l'entrée du parc via le chemin de la Montagne et le boulevard St-Raymond est inexistante et, de ce fait, devrait être mise en place en priorité.
- En ce qui a trait à la fermeture du tronçon est de la rue Gamelin, l'Association des propriétaires de Jardins Taché inc. souhaite qu'elle coïncide avec l'ouverture du futur boulevard Laramée-McConnell.

B. LES GROUPES OU INDIVIDUS REPRÉSENTANT DIVERSES CATÉGORIES D'UTILISATEURS

1. Commentaires généraux :

- Le projet a été bien reçu par les représentant-es des groupes d'intérêt présents (Club Vélo-Plaisir, Club des ornithologues, Club de ski Ullois).
- Le projet est sensible à l'environnement (zone de conservation, reboisement).
- Il est intéressant que l'on prévoit une zone d'accueil pour les visiteurs et qu'on le relie avec les activités à caractère municipal.
- Tel que prévu au plan de zone proposé, l'accès véhiculaire au Parc par le côté ouest de la rue Gamelin et par la Promenade du Parc désavantage la majorité des résidents de Hull vivant à l'est du Lac des Fées.
- Le sentier récréatif d'est en ouest le long de la rue Gamelin est valorisé comme lien continu non motorisé entre deux quartiers de la ville de Hull.
- Le maintien des activités de ski alpin est considéré comme un atout.

2. Principales préoccupations exprimées:

- La fermeture de la portion est de la rue Gamelin, à la suite de sa réouverture vers le chemin de la Montagne, abolira la possibilité d'un accès motorisé à la Promenade du Parc en provenance de la partie est du Parc. Cette fermeture pourrait entraîner un mouvement de protestation de la part de la population et des mesures de pression pour la réouverture de la portion fermée de Gamelin.

- L'inventaire des sentiers récréatifs n'inclut pas les sentiers informels qui sont largement utilisés. Cette petite portion du Parc (500 acres) supporte trop d'infrastructures, surtout avec l'ajout de l'autoroute McConnell-Laramée. L'eutrophisation du Lac des Fées va progresser rapidement et l'effet de l'érosion risque de s'accroître avec l'utilisation possible de canons à neige à la pente de ski.
- Alors que les abords du Lac des Fées sont très prisés par les observateurs de la nature, **l'ouverture de plus en plus grande de la forêt aura un impact négatif important sur la présence et la diversité des oiseaux** dans un endroit de la ville très facilement accessible. En encourageant à la venue d'oiseaux "urbains", la diversification des espèces d'oiseaux est en péril.
- L'aménagement du point d'accès ouest sur le Lac des Fées n'est pas recommandé par les ornithologues. Comme le milieu est déjà dégradé du côté est, il est souhaitable de ne pas altérer le côté ouest de façon à permettre aux oiseaux d'aller nicher de l'autre côté. **Si le lac est trop ouvert, les oiseaux se déplaceront pour nicher dans des endroits plus propices, à l'abri.**
- Le nombre de places permanentes de stationnement prévues (50) à proximité de l'accueil aux visiteurs est jugé **insuffisant** puisque le nouvel aire d'accueil devrait être populaire. Il faudrait que ce nombre soit doublé, même triplé, et en hiver les besoins seront encore plus grands.

3. Besoins spécifiques / suggestions :

- Le sentier doit passer à l'extérieur du stationnement de l'aire d'accueil.
- Un casse-croûte (intérieur et extérieur) devrait être disponible à l'aire d'accueil. Des tables de pique-nique devraient être prévues de façon à favoriser les sorties familiales.
- Comme la piste de vélo tout terrain est très utilisée, il faut à tout prix éviter les conflits possibles avec les autres catégories d'utilisateurs. Ainsi, il faudrait revoir le tracé des sentiers prévus pour isoler la piste de vélo tout terrain.
- Dans le cadre des travaux de réaménagement du sentier récréatif du Lac des Fées occasionnés par la construction de l'autoroute McConnell-Laramée, la CCN devrait aménager un tronçon de sentier entre la promenade du Lac des Fées à celle du Parc de la Gatineau, à la hauteur du futur boulevard, dans le but de rendre plus direct et sécuritaire l'accès au sentier longeant la rivière des Outaouais.
- Le tracé du sentier équestre ne tient pas compte du marais en naissance. Tel que tracé, il faut s'attendre à une guerre de territoire avec les castors.

- **Le Club de ski Ullois fait part de ses besoins spécifiques pour maintenir ses activités d'initiation de ski alpin et de randonnée. La représentante du Club a consigné ses besoins par écrit :**
 - un chalet muni d'un espace public pouvant accommoder un achalandage de 200 personnes par journée de fin de semaine, d'un espace sécuritaire réservé à l'atelier d'équipement, d'un espace réservé à l'administration du Club de ski, d'un espace réservé à la patrouille de ski, d'un espace pouvant accommoder 20 moniteurs de ski, ainsi que des toilettes publiques;
 - l'âge et l'usure du système d'éclairage des pentes et du système de retombée mécanique rendent nécessaires des améliorations à ces installations;
 - le raccordement au service d'égout et d'aqueduc;
 - le téléphone et électricité sont souhaitables;
 - le nombre de places de stationnement est jugé suffisant;
 - l'installation d'un casse-croûte est souhaité à la pente de ski, parce que l'équipement de ski alpin ne permet pas aux skieurs de se déplacer sur une grande distance. Le chalet d'accueil pourrait aussi servir de point d'arrêt pour le vélo et le ski de fond, en plus d'être situé plus près du Lac des Fées;
 - un effort devrait être fait pour améliorer les conditions d'accessibilité au secteur du Lac des Fées aux personnes handicapées.

- **La CCN pourrait profiter de l'occasion pour aménager un circuit accessible pour tous jusqu'aux abords du Lac des Fées pour fins d'observation de la nature et spécialement des oiseaux. Le côté est du Lac semble particulièrement approprié, en raison de son intérêt naturel, de sa proximité de résidences pour personnes âgées et de sa facilité d'accès. Pour ce faire, les éléments suivants devraient faire l'objet d'une attention particulière:**
 - stationnement aménagé spécifiquement pour les handicapés;
 - accueil pourvu d'une rampe;
 - panneaux voyants, non jaune sur brun;
 - écriteaux à la hauteur des yeux, non au sol;
 - enseignes imagées (pictogrammes);
 - sentiers plats, sans marches (actuellement les sentiers ne sont pas accessibles aux personnes en fauteuil roulant);
 - tables de pique-nique adaptée aux chaises roulantes;
 - personnel sensibilisé aux besoins des personnes à mobilité restreinte ou atteintes de déficiences physiques ou intellectuelles.

C. LES ADEPTES DE SKI DE RANDONNÉE

Les 5 personnes présentes (3 du côté ontarien, 2 du côté québécois) fréquentent assidûment le Parc en toute saison, et ce, depuis de nombreuses années. C'est donc à partir d'une connaissance poussée du Parc qu'elles ont réagi au plan de zone proposé.

1. Commentaires généraux

- Le projet est intéressant. Selon le niveau de services offerts, le nouvel aire d'accueil devrait modifier les habitudes des skieurs en provenance d'Ottawa, surtout pour le ski de soirée et devenir **rapidement très populaire**.
- Le plateau à proximité de l'aire d'accueil est ouvert aux grands vents, toutefois cette grande surface plate devrait être populaire pour les skieurs novices et les skieurs de soirée.
- Les sentiers d'interprétation semblent bien localisés pour attirer les visiteurs qui désirent marcher en été. Ces sentiers devraient toutefois être reliés entre eux pour mettre en évidence des points de vue diversifiés sur le Lac des Fées et sur l'ensemble du secteur. Le sentier du Lac des Fées semble le plus intéressant et la légende entourant le Lac des Fées devrait être mise en valeur.
- Les opinions sont partagées par rapport aux zones marécageuses. Deux positions sont présentes : rendre accessible les endroits plus marécageux du côté ouest du Lac des Fées au moyen d'un sentier balisé ou protéger les milieux humides en raison de leur rôle comme habitats naturels. Dans cette optique, l'accès au Lac des Fées devrait se limiter à un côté du lac seulement, de façon à permettre au lac de respirer et de protéger les habitats fauniques. L'aménagement du côté est avait été privilégié par les ornithologues.

2. Préoccupations :

- Est-ce que les sentiers seront entretenus entre Asticou et le nouvel aire d'accueil? Si oui, la CCN fermera-t-elle d'autres pistes en contrepartie ?
- Quel sera le niveau de services du futur centre d'accueil ? Le niveau de services sera-t-il le même à l'année ? En tout temps, cet aire d'accueil doit inclure les mesures de sécurité suivantes : téléphones publics, éclairage intense du stationnement.
- Le stationnement permanent prévu est trop petit. En raison de la probable popularité du site, la CCN doit prévoir entre 200 et 300 places disponibles en tout temps.
- Est-ce que le réseau de sentiers sera prolongé vers le sud à partir du nouveau point d'accès?
- Quel sera le statut des sentiers d'interprétation prévus par rapport aux autres sentiers du Parc ?

3. Suggestions :

- **Reboiser l'espace ouvert** (le plateau) de façon à couper les grands vents.
- Avec l'ouverture d'un nouveau point d'accès au Parc, la CCN devrait **considérer l'aménagement d'un abri près du lac Pink**, compte tenu de sa distance du point d'accès du Lac des Fées et du fait que ce trajet pourrait devenir populaire pour les skieurs novices.
- Pourquoi ne pas considérer d'organiser une **corvée pour construire un nouvel abri** ?

4. Autres considérations, non spécifiques au plan de zone :

- **Les garde-fous du viaduc** traversant le boul. St-Raymond devraient être surélevés dans le but d'améliorer la sécurité, en raison des accumulations importantes de neige à cet endroit.
- **La fermeture de l'abri Mika**, à cause de vandalisme, laisse une vaste portion du Parc sans abri de sécurité.
- La CCN doit faire tout en son pouvoir pour **restreindre l'accès du Parc aux véhicules automobiles** dans le but de réduire les conflits entre vélo et auto.
- Une **signalisation appropriée** devrait indiquer le long de la Promenade que les bicyclettes sont autorisées à circuler sur la route, au même titre que les véhicules automobiles. Ceci contribuerait à réduire les frustrations des deux parties.
- **La tarification de l'automobile** est-elle prévue à l'intérieur du Parc?
- Le **téléphone cellulaire** devient de plus en plus populaire et celui-ci peut être avantageusement utilisé pour assurer la sécurité des utilisateurs du Parc. Toutefois, certains secteurs du Parc sont inaccessibles. La CCN peut-elle faire des pressions pour que Bell Canada installe des relais dans le Parc.
- Est-ce que la **mise en location d'abris** (cabins) pour la nuit dans le Parc, au voisinage de Wakefield fait partie des plans de la CCN ?
- Le **contrat de traçage des pistes** avec Gauvreau se termine bientôt. Quelles sont les intentions de la CCN à cet égard ?
- Les **sentiers de vélo tout terrain** devraient être bien signalés et leur utilisation devrait être contrôlée, il y aurait même lieu de penser à des amendes en cas de mauvaises utilisations.

ANNEXE 4

**Questions d'information et préoccupations
issues de la réunion publique d'information**

1.

QUESTIONS D'INFORMATION

- Pourquoi deux (2) postes d'accueil plutôt qu'un seul puisque la solution d'un seul poste serait plus économique?
- Quant prévoyez-vous son ouverture? Sera-t-il ouvert à l'année?
- Le stationnement prend visuellement beaucoup d'importance. Pourquoi ne pas le camoufler davantage en l'aménageant à l'écart de la route?
- Quel est le coût total de réalisation du plan de zone proposé? Quel est son échéancier de réalisation?
- À quel moment seront mis en vente les terrains libérés par la C.C.N. dans l'enclave résidentielle du lac des Fées? Les profits de la vente de ces terrains seront-ils réinvestis dans la réalisation des travaux prévus au lac des Fées? Prévoit-on un nouvel accès à ce secteur domiciliaire par le boulevard Cité des Jeunes?
- À quel moment prévoyez-vous permettre l'accès entre la Promenade de la Gatineau et le chemin de la Montagne?
- L'ancien dépotoir pollue-t-il le lac des Fées?
- Quelle sera l'étendue des travaux de réaménagement du dépotoir requis pour porter le nombre de places de stationnement de 500 à 1 200 places?
- La C.C.N. investira-t-elle pour réaménager l'amphithéâtre d'été?
- Qu'advient-il du projet de caserne des pompiers de la Ville de Hull?
- Pourquoi des activités équestres dans le secteur alors qu'elles n'étaient pas prévues ni au plan de secteur ni au plan directeur?
- La Promenade de la Gatineau prendra de l'importance comme voie d'accès au Parc. L'entrée à la hauteur du boulevard Taché sera-t-elle réaménagée?

2.

PRÉOCCUPATIONS SPÉCIFIQUES

La piste de toboggan

- L'idée de fermer la piste de toboggan est formellement rejetée. Pourquoi fermer la piste de toboggan la plus dangereuse, mais de loin la plus attrayante, au lieu de la réaménager? Elle est dangereuse en raison de l'aménagement de la piste cyclable réalisé par la C.C.N.

Le lac des Fées

- À quoi va servir le belvédère du côté ouest du lac des Fées dont l'aménagement occasionnera un déboisement obligatoire? Le belvédère et les nouveaux sentiers prévus du côté ouest accroîtront la fréquentation du secteur. Quelle sera la clientèle des nouveaux sentiers? L'observation des oiseaux est souhaitable au calme. Un achalandage important est incompatible avec l'activité d'observation.
- Le terrain est accidenté et marécageux. Les nouveaux aménagements entraîneront-ils de l'érosion supplémentaire?
- Il faut maintenir l'accès au Lac uniquement par le côté est, tel que maintenant, plutôt que de l'ouvrir sur le côté ouest. À cet effet, une proposition a été déposée à la suite de la rencontre qui avait pour but de consolider le sentier existant. De plus, un effort pourrait être consenti dans le but d'aménager un tronçon du sentier pour qu'il soit accessible de façon universelle. Ce tronçon pourrait se terminer par un belvédère en surplomb du lac des Fées et être relié à un stationnement aménagé en conséquence.

Trois personnes ont fait parvenir des commentaires écrits suite à la rencontre publique. Ces commentaires reprenaient des sujets abordés.

- Il faudrait considérer combiner le centre de visiteurs de la C.C.N. et l'édifice municipal récréatif de Hull dans un seul édifice. Cette approche permettrait d'économiser les fonds publics qui proviennent de toute façon des poches des contribuables. De plus, cette approche est consistante avec les efforts du gouvernement fédéral de réduire/d'éliminer la duplication de services avec les provinces et avec ceux du gouvernement du Québec qui désire procurer un guichet unique de services gouvernementaux, sans égard à ce qu'ils soient de juridiction fédérale ou provinciale.
- En plus d'améliorer l'intérêt du sentier, le déplacement du tracé du parcours de vélo de montagne vers le chalet actuel de ski alpin en utilisant, entre autres, l'aire de stationnement qui se trouve dans cette section du Parc, amenuiserait les problèmes de coexistence entre les adeptes du vélo de montagne et ceux qui s'adonnent à l'observation, tels que soulevés par les ornithologues lors de la rencontre publique. La piste devrait être ballisée pour qu'on puisse y tenir des compétitions de ski de fond et de cross-country (course à pied). Ce réseau pourrait être raccordé à celui du Parc de la Gatineau à l'aide d'une passerelle qui traverserait le boulevard Gamelin à la fin de la piste cyclable.